

Charte paysagère du Parc naturel



ASBL Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel,
Route de Botrange, 131
4950 WAIMES

[ANALYSE CONTEXTUELLE]

Partie III – Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde

Table des matières

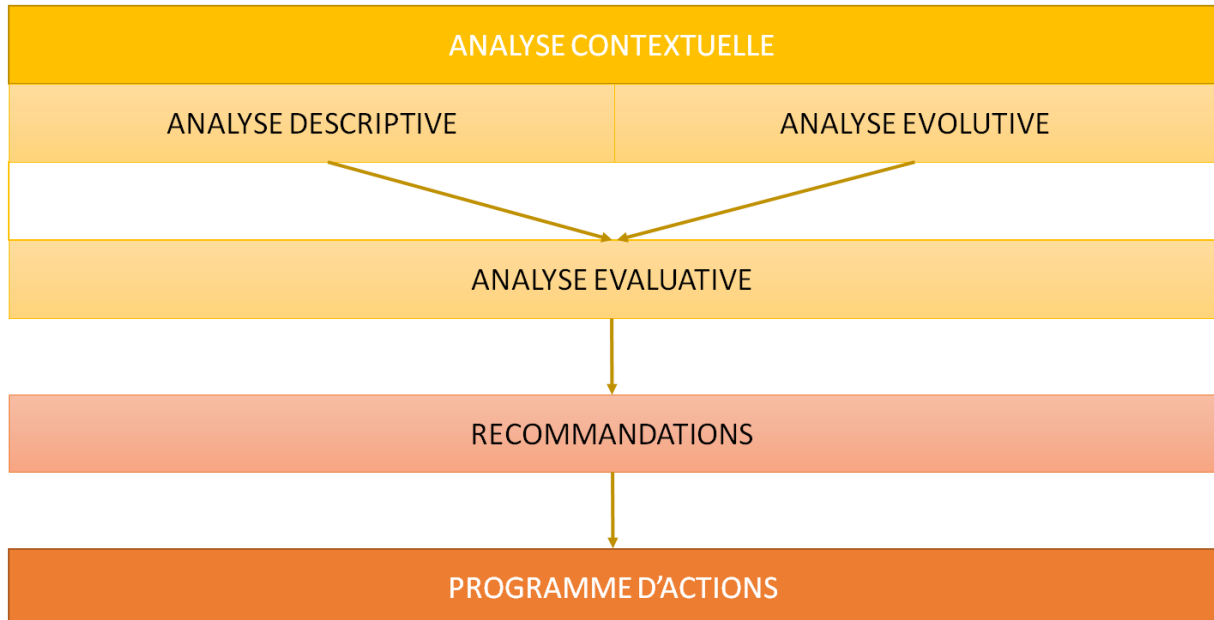
1.	Méthodologie de l'analyse évaluative	6
1.1.	Méthodologie générale	6
1.2.	Éléments structurants le paysage	6
1.3.	L'analyse AFOM	7
1.4.	L'instrument de l'analyse	7
2.	Recensement et évaluation du territoire du Parc naturel	9
2.1.	Géomorphologie.....	9
2.1.1.	Description générale	9
2.1.2.	La géomorphologie dans le Parc naturel	9
2.2.	Hydrographie.....	11
2.2.1.	Description générale	11
2.2.2.	L'hydrographie dans le Parc naturel.....	11
2.3.	La nature et les éléments naturels	14
2.3.1.	Description générale	14
2.3.2.	La nature au sein du Parc naturel.....	14
2.4.	L'espace non bâti.....	18
2.4.1.	Description générale	18
2.4.2.	L'espace non bâti au sein du Parc naturel.....	18
2.5.	Espace bâti.....	22
2.5.1.	Description générale	22
2.5.2.	L'espace bâti au sein du Parc naturel.....	22
2.6.	Les infrastructures.....	27
2.6.1.	Description générale	27
2.6.2.	Les infrastructures au sein du Parc naturel.....	27
2.7.	Situation de droit.....	31
2.7.1.	Description générale	31
2.7.2.	La situation de droit au sein du Parc naturel	31
3.	Recensement et évaluation des aires paysagères du Parc naturel	36
3.1.	Haut plateau des Fagnes	38
3.1.1.	Avant-Pays Fagnard du Hertogenwald (AP 1)	38
3.1.2.	Plateau des Hautes Fagnes (AP 2)	41
3.2.	Dépression de la Hoëgne et des ses affluents.....	44
3.2.1.	Avant-pays fagnard de la Hoëgne (AP 3).....	44

3.3.	Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents	47
3.3.1.	Villages fagnards forestier (AP 4)	47
3.4.	Haut plateau de Butgenbach et de Saint Vith	50
3.4.1.	Villages fagnards bocager (AP 5)	50
3.4.2.	Vallée de la Warche à Butgenbach (AP 6)	53
3.4.3.	Source de la Warche (AP 7)	56
3.4.4.	Vallée de l'Amblève (AP 8)	59
3.4.5.	Source de la Braunlauf et de l'Ulf (AP 9)	62
3.5.	Tête de la vallée de l'Our.....	65
3.5.1.	Source de l'Our (AP 10)	65
3.5.2.	Forêts et vallées secondaires de l'Our (AP 11)	68
3.5.3.	Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf (AP 12).....	71
3.6.	L'entaille de la vallée de l'Our	74
3.6.1.	Escarpement de la vallée de l'Our (AP 13)	74
3.7.	Synthèses des enjeux sur le territoire du Parc	77
4.	Le rôle du Parc dans la gestion du paysage	79

1. Méthodologie de l'analyse évaluative

1.1. Méthodologie générale

L'analyse évaluative basée sur l'analyse descriptive et évolutive est en elle-même la base pour les recommandations qui mettront en œuvre le programme paysager.



Dans un premier temps, l'ensemble des facteurs qui sont déterminants pour l'évolution du paysage (vue d'ensemble, vue générale) sont analysés et évalués pour après passer à une évaluation des 13 aires paysagères définies dans l'analyse descriptive.

L'analyse évaluative est réalisée grâce à la méthode AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunité et Menaces). Sur base de cette analyse, des recommandations et par la suite les mesures et actions correspondantes (programme paysager) peuvent être : **Les possibilités de développement existantes, mais également des projets concrets doivent être identifiées et mises en évidence.**

1.2.Éléments structurants le paysage

Au début de l'analyse, il faut déterminer les principaux éléments qui forment et caractérisent les structures du paysage (= éléments structurants le paysage).

Elles peuvent être résumées comme suit :

- les éléments **abiotiques** du paysage, comme la géomorphologie et l'hydrographie;
- les éléments **biotiques** du paysage : il s'agit d'éléments naturels tels que les forêts, les réserves naturelles, les haies et les arbres ;
- les éléments **anthropiques** (actuels et historiques) du paysage : il s'agit notamment de l'occupation des sols, des infrastructures, de l'aménagement.

Les éléments naturels auraient également pu être attribués aux éléments structuraux anthropiques du paysage. Le paysage naturel, tel qu'il se présente aujourd'hui, est un produit de l'action humaine. C'est pourquoi on utilise, en allemand, aussi le terme « *Kulturlandschaft* » (paysage culturel).

On peut affecter des rubriques spécifiques aux éléments structurels qui, à leur tour, peuvent se voir affecter des critères détaillés/caractéristiques de description. Les critères sont des déclarations précises et détaillées, par exemple sur la forme, la quantité, la taille, le type et les propriétés, ainsi que sur l'influence et les interrelations entre les éléments structurels. À l'aide de ces critères, les différentes zones et unités de paysage peuvent être enregistrées et décrites.

1.3. L'analyse AFOM

L'analyse AFOM est un outil facile à comprendre. La méthode est orientée vers l'avenir, car elle ne décrit pas seulement le paysage existant. Elle prend également en compte le développement du paysage en mettant en évidence les opportunités et les menaces pour le paysage.

L'analyse AFOM est illustrée par des situations concrètes. Les lieux et les exemples des communes du Parc et des différentes unités paysagères sont documentés. La méthode illustre les interactions entre les différents éléments formant le paysage.

En résumé, l'analyse évaluative détermine les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités du terrain. Elle permet de développer des stratégies concrètes pour, à la fin, pouvoir développer le programme d'actions.

1.4. L'instrument de l'analyse

Les critères pour l'analyse évaluative du paysage sont dérivés des structures de base et des thèmes associés : La subdivision approximative en facteurs abiotiques, biotiques et anthropiques est suivie de la subdivision en éléments structurants le paysage. Cela donne lieu aux divers sujets connectés dont dérivent les critères individuels.

Le facteur abiotique comprend les critères physiques, comme la géomorphologie ou l'hydrographie. Le relief et la topographie forment le paysage en différents niveaux, vallées, courbes de niveau, crêtes, pentes avec des inclinaisons faibles et fortes. L'eau apparaît dans une grande variété de formes telles que les eaux courantes et calmes, les eaux souterraines et les sources.

L'aspect biotique inclut les critères de la vie sur terre et les interactions entre les différents écosystèmes et la nature. Il couvre l'aspect des formes végétales et du monde animal.

L'aspect anthropique du paysage décrit l'influence de l'homme. Les critères les plus importants sont résumés dans l'espace bâti et l'espace non bâti. Au sein de l'espace non bâti, nous distinguons principalement les structures agricoles et sylvicoles. Les structures villageoises font partie de l'espace bâti.

Un troisième critère anthropique, celui de l'infrastructure est principalement caractérisée par l'autoroute, le réseau routier et les anciennes lignes de chemin de fer.

Un quatrième critère, celui des éléments de droit décrit le paysage législatif qui a un effet direct ou indirect sur le développement du paysage.

L'analyse du paysage constitue la base de l'information, comme base de la vision d'un paysage idéal, à partir de laquelle des modèles et des mesures d'action concrètes pour le canton de Saint-Vith peuvent être dérivés.

Abiotique	Biotique	Anthropique	STRUCTURES DE BASE	SUJETS	CRITÈRES
			Géomorphologie	Relief Topographie	Plan, haut plateau, forme convexe (hauteurs, collines, ...), forme concave (creux, cuvette, vallée, ...), pentes (orientation, inclinaisons), description du relief, caractéristiques du lieu et de la situation; altitude, lignes de partage des eaux, ...
			Hydrographie	Eaux courantes Eaux calmes Eaux souterraines Sources	Fleuve, ruisseau, eaux calmes/lacs, sources, forme de la vallée, à la situation, l'arrivée d'eau, vitesse d'écoulement, marais, parcours horizontal ou méandre, obstacles naturels ou artificiels, bassin versant, système fluvial, réseau des eaux, ...
			Nature	Flore et faune	Composition des forêts (feuillus, conifères ou mixtes) ; bosquets, buissons; landes et tourbières; prairies ; zones humides; friches; rangées d'arbres, arbres individuelles, haies, jardins et potagers ; les vergers d'arbres à haute ou basse tige ; les espèces animales régionales ; ...
			Espace non bâti	Utilisation agricole et forestière	Agriculture, utilisation des terres agricoles et forestières, culture de fourrage et de plantes énergétiques; peuplements de feuillus et d'épicéas; occupation du sol ; ...
			Espace bâti	Villages, implantations, structures, type d'agglomération, type de construction, éléments historiques et culturels, espaces publics	Typologie du bâti rural (architecture traditionnelle, industrielle ou postindustrielle) ; localisation des bâtiments l'un par rapport à l'autre, à la route, au relief, à l'eau ainsi qu'aux zones agricoles et forestières (contexte rural global), matériaux de construction ; taille des terrains, clôtures (haies, murs, grilles), situation par rapport aux constructions et à la rue ; ...
			Infrastructures	Réseau routier et ferroviaire, installations d'approvisionnement, structure territoriale et... ; mobilité, énergie, d'autres équipements	Typologie des axes de circulation (autoroute, routes régionales et nationales, sentiers, chemins, ...) parcours, revêtement, équipement, fonction et âge, situation dans le terrain (par rapport au relief, à l'eau, et...) ; structure du réseau routier; autres infrastructures (artisanat, industrie, sports, loisirs, approvisionnement, énergie, ...) comme p.ex. parcs éoliens, RAVeL, pistes cyclables, chemins pédestres
			Situation de droit	Outils d'aménagement du territoire, développement territorial, outils de conservation de la nature, ...	CoDT, plan de secteur, schémas de développement, outils de révision de et de planification, Code forestier, aménagements fonciers de biens ruraux, Plans et conventions en faveur de la biodiversité...

2. Recensement et évaluation du territoire du Parc naturel

L'ensemble de la zone est recensé sur base des éléments structurants du paysage et décrit à l'aide de l'instrument d'analyse. Cet outil d'analyse est basé sur des sujets clairement définis et des critères significatifs. Des cartes et des vues aériennes illustrent les endroits choisis. Les photos et les sections de terrain illustrent les différentes caractéristiques des unités de paysage.

2.1.Géomorphologie

2.1.1. Description générale

Selon l'encyclopédie, la géomorphologie (grec geo = terre, morphé = forme et logos = mot, doctrine, raison) est l'étude des formes terrestres. Entre autres choses, elle étudie les formes et les processus de formation de la surface de la terre. Dans le cadre de l'analyse évaluative il y aura des affirmations sur le relief, la forme du terrain ou les différentes caractéristiques du terrain, les altitudes et les pentes ainsi que sur les liens avec la géologie, la pédologie, le climat et la cartographie.

2.1.2. La géomorphologie dans le Parc naturel

Ardenne et l'Eifel appartiennent, du point de vue géologique, au **Massif Schisteux Rhénan (paléozoïque)**. Les Hautes Fagnes se trouvent sur le **Massif de Stavelot**, un massif Cambro-Ordovicien (début de l'Ere Paléozoïque ou Primaire). Au Dévonien inférieur (vers 416 Ma) on observe une sédimentation détritique sur tout le pourtour en discordance sur l'Ordovicien. La **crête de la Schneifel** et une partie de la vallée de l'Our, constituée par les roches de **l'Emsien**, datent aussi de la même période. On y rencontre des schistes, des quartzophyllades et des grès.

Le relief du Parc est divisé en trois grandes parties par trois grandes lignes faitières :

- **Le haut plateau des Fagnes** qui est la faitière la plus élevée, d'orientation sud-ouest à nord-est. Elle forme un dôme, dont les points culminants sont la Baraque Michel (675m) et Botrange (694m).
- **Le haut plateau de l'Eifel**, d'orientation nord-sud. Son point culminant est celui de Weißerstein (692m) et elle comprend les villages les plus élevés de Belgique (Elsenborn, Rocherath, Mürringen, ...).
- **La vallée de l'Our**, une zone de forte pente séparée du reste du territoire par une troisième ligne faîtière, la ligne séparatrice Meuse – Rhin.

Les **sols** du Parc peuvent être subdivisés en 4 types :

- Des **sols caillouteux à charge de schistes et de grès** (50% du territoire), peu favorables à l'agriculture de par la charge caillouteuse.
- Des **sols limono-caillouteux à schisto-phyllades, assez sec** (25%) : ils peuvent être qualifiés de bons sols.
- Les **sols limoneux peu caillouteux et majoritairement humides** (8%) : on trouvera majoritairement des forêts et quelques prairies.
- Sur les **sols tourbeux** (6%) se trouveront les végétations non productives et des plantations de résineux.

Les précipitations moyennes avoisinent les 1400 mm par an avec des pics pouvant aller jusqu'à 1700 mm. Au nord et au sud du Haut-Plateau, la hauteur des pluies diminue jusqu'à 1000 mm dans les régions d'Eupen et de Saint-Vith. Le climat y est moins rude, les jours de brouillard moins fréquents et le ciel plus clair, surtout dans la vallée de l'Our.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
+ Un paysage diversifié de vallées de basse montagne en Europe occidentale; + différentes altitudes; + la région la plus haute de la Belgique; + un relief très marqué et varié : des plateaux et têtes de vallée légèrement ondulés aux vallées escarpées aux pentes très raides structurent le paysage de manière différente ; + très beaux contrastes entre vallées fermées et plateaux ouverts ; + subdivisions du paysage à petite échelle ; + de nombreuses options de vues lointaines ; + un grand nombre de vues magnifiques et de vues panoramiques à 360°; + offre des grands espaces avantageux pour le développement de zones proche à l'état naturel ; + pratiquement aucun changement majeur dans le relief ou le profilage artificiel de la terre ; + drainage rapide ; + des positions de vent abritées ; + différents gisements rocheux renforcent le caractère local.	- Sols en partie médiocres, en partie imperméables à l'eau ; - gestion et utilisation limitées des terres ; - accessibilité et accès compliqués; - un trafic restreint (p. ex. dans la vallée de l'Our) ; - des infrastructures plus complexes (détours) ; - des conditions de vent exposées ; - vue limitée et climat humide, surtout dans les vallées.	↗ De nombreux points panoramiques dans le paysage : des conditions favorables à la perception du paysage ; ↗ renforcement de la lisibilité des formes paysagères par le développement stratégique d'éléments de liaison paysagère et des surfaces forestières ; ↗ un mosaïque de milieux variés offrent différentes possibilités de développement ; ↗ des zones résidentielles attrayantes ; ↗ différents facteurs de localisation offrent différentes possibilités d'utilisation ; ↗ de vastes possibilités pour le tourisme, en particulier pour le tourisme de randonnée et le cyclotourisme, mais aussi le tourisme de loisirs et de découverte de la nature ; ↗ des potentiels pour le développement de la nature. ↗ les sols en partie médiocres sont néanmoins avantageux pour la conservation des éléments verts de liaison.	↘ Les nouveaux aménagements sur les crêtes et autres parties ouvertes du paysage sont visuellement dominants et peuvent avoir des conséquences sur la qualité du paysage ; ↘ accumulation rapide de grandes quantités d'eau dans les plaines inondables ; ↘ risque d'érosion des sols en pente ↘ l'accessibilité et l'accès difficiles peuvent limiter l'intérêt pour le site (perte d'intérêt) ; ↘ un aménagement non adapté au site peut amener un changement sensible du relief (remblais de terre, ...) ; ↘ les changements du relief du sol peuvent avoir un effet préjudiciable sur le paysage à long terme ; ↘ les zones inscrites au plan de secteur ne tiennent pas forcément compte de la morphologie du site (relief, pentes...) ; ↘ Risque de compactage du sol par certaines pratiques agricole et forestière, ce qui augmente le risque d'érosion et empêche la recharge/l'enrichissement des eaux souterraines.

2.2. Hydrographie

2.2.1. Description générale

Par hydrographie, on entend ici les déclarations sur les formes extérieures, les propriétés, l'occurrence, la dispersion et le régime de l'eau au-dessus et à la surface de la terre.

2.2.2. L'hydrographie dans le Parc naturel

L'emplacement exposé et la situation topographique ainsi que les conditions climatiques sont des facteurs qui entraînent des précipitations élevées (jusqu'à 1400 mm/an).

Avec plus de 1.705 km dont 72% non classée, les cours d'eau sont un élément important et décisif du paysage. Ils sont principalement alimentés par les eaux (de source et de pluie) qui s'écoulent des pentes adjacentes.

De nombreuses lignes de partage des eaux divisent la zone en différents bassins versants et séparent les différents systèmes fluviaux. Au centre du Parc, la crête qui s'étend du nord-est au sud-ouest forme non seulement la grande ligne de partage des eaux entre l'Our (au sud) et l'Amblève (au nord). Il sépare également le bassin versant de la *Meuse* du bassin versant du *Rhin*.

Sur le territoire du Parc, le *district de la Meuse* se décline en trois sous-bassins hydrographiques : la Meuse aval, la Vesdre et l'Amblève. L'abondance d'eau dans cette partie du Parc a conduit à créer d'importants barrages sur les rivières.

- Le sous-bassin de la Meuse aval est constitué par la **Rour** et ses affluents : le Schwarzbach, la Schwalm et l'Olef.
- Le sous-bassin de la **Vesdre** comprend la Vesdre comme cours d'eau principal ainsi que tous les affluents dont les principaux sont la Hëlle, la Getz, la Soor et la Gileppe. Ces quatre cours d'eau alimentent les deux plus grands lacs de la Belgique, retenus par les barrages de la Gileppe et de la Vesdre (Eupen).
- La **Warche** (sous-bassin de l'Amblève) constitue une frontière du Parc naturel. Ses affluents sont entre autres la Holzwarche, le Trôs Marêts et le Bayehon. Les deux lacs des barrages de Robertville et de Butgenbach sont également situés sur le même cours d'eau.

Avec ses nombreux affluents (par ex. les ruisseaux Medenderbach, Kolvenderbach, Weberbach, Braunlauf et Ulf), l'**Our** est le seul cours d'eau appartenant au *district du Rhin*. Celle-ci prend naissance dans le plateau à Losheim dans la région de Manderfeld dans un paysage ouvert de vallées évasées, devenant de plus en plus encaissées vers le sud.

Avec de grandes quantités de précipitations et de forts apports d'eau, la largeur et la vitesse d'écoulement des différents ruisseaux et fleuves peuvent changer considérablement en peu de temps. Un petit ruisseau peut soudainement se transformer en un fort courant d'eau ou même en rivière torrentielle. Pour certaines zones, le risque d'inondation est élevé, comme le montre la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau/RW.

Plus que la moitié des bassins versants des cours d'eau dans le Parc sont recouverts de forêts suivis de surfaces agricoles (majoritairement prairies) ainsi que des milieux naturels (tourbières) et semi-naturels. Les zones naturelles, de forêt et de prairie (en particulier les prairies humides et les basses terres des vallées fluviales) remplissent, entre autres, des fonctions importantes pour l'équilibre hydrique. En conjonction avec le sol, ils emmagasinent l'eau et protègent contre les inondations et l'érosion du sol. La forêt a également des propriétés de filtrage de l'eau et assure ainsi une bonne

qualité de l'eau potable. Ces milieux sont donc très importants en termes d'enrichissement et de stockage de l'eau potable.

En comparaison avec d'autres régions en Belgique, la qualité de l'eau est relativement bonne. Néanmoins, on peut constater une dégradation de la qualité de l'eau. Il y a une pollution et une contamination durable des eaux par de nombreux rejets d'eaux usées non épurées ou d'eaux mixtes. C'est en particulier le cas des eaux à faible capacité d'autoépuration, comme les eaux stagnantes. Le lac de Butgenbach, par exemple, a une qualité d'eau de baignade, mais l'eau du réservoir ne peut pas être utilisée pour l'approvisionnement en eau potable.

Les installations d'épuration individuelle d'eaux usées qui ne sont pas contrôlés ni entretenues régulièrement contribuent également à la pollution de l'eau. Le traitement des eaux usées est certainement l'une des missions les plus importantes à réaliser à l'avenir pour protéger les eaux de surface.

D'autres problèmes sont liés à l'agriculture et à la sylviculture : la distribution d'engrais organiques et minéraux près de points d'eau, le libre accès aux points d'eau par le bétail qui pâture, l'acidification du sol par les cultures d'épicéa, la pollution par l'apport de boues dues aux travaux forestiers et la destruction des berges.

D'autres impuretés sont causées par le dépôt de déchets et d'ordures et par l'afflux d'eaux de surface polluées provenant des voies de circulation (sel de déneigement, frottement des pneus, etc.).

La recharge des nappes phréatiques est difficile en raison de la densité du sous-sol et des stagnations d'eau. Le compactage du sol par l'activité humaine augmente l'imperméabilité à l'eau et empêche les infiltrations. De plus, la vitesse de déshydratation est augmentée.

Il y a aussi des eaux stagnantes plus petites, dont l'étang Thommer Weiher (commune de Burg-Reuland) occupe une position particulière. Le Mühlenweiher (l'ancien étang du moulin) est connu pour sa diversité biologique. Cela concerne en particulier le monde des oiseaux.

De nombreuses petites et grandes infrastructures ont été construites afin d'utiliser la ressource eau à des fins différents. Les grands barrages de la Gileppe, d'Eupen, de Robertville et de Butgenbach ont amené les plus grands bouleversements dans le paysage. Leur vocation peut avoir changé au cours du temps (industries, eau potable, tourisme, production d'électricité...). En dehors de cela, il n'y a pas d'autres obstacles sérieux ou d'autres constructions qui contribuent à la perturbation de l'hydromorphologie et à la réduction de la qualité des cours d'eau. À Ouren p. ex., un barrage a été construit à l'Our pour protéger le village des inondations. Comme d'autres installations celui-ci a été rendu franchissable pour les poissons par l'installation d'un passe à poissons impactant ainsi le paysage local.

Hydrographie	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Elément stimulant du paysage, avec une influence considérable sur le paysage ; + les méandres et versants encaissés forment des éléments spécifiques qui marquent et structurent le paysage ; + les plans d'eau (lacs, étangs), les mares et les tourbières sont des éléments qui amènent à une ouverture plus ou moins prononcée du paysage ; + forte attirance visuelle ; + les cours d'eau sont des éléments de liaison importants ; + ressources en eau étendues, réseau dense ; + système hydrique diversifié (nombre élevé de structures sous formes différentes) ; + le caractère naturel du système hydrique (peu de rectifications des cours d'eau) ; + le système hydrique est à la base des milieux naturels et semi-naturels protégés des fonds de vallées ; + des biotopes différents/divers se sont développés en relation avec les différentes conditions ; + bonne qualité de l'eau potable ; + l'approvisionnement en eau potable est assuré par différents moyens d'obtention d'eau potable (mais peut être classé comme sensible) ; + importance de la zone pour la rétention d'eau (protection contre les inondations pour les zones basses) ; + le climat rude favorise l'équilibre hydrique et est un facteur primordial pour la formation d'une végétation spécifique comme celle des Fagnes.	- Les petits cours d'eau sont parfois difficiles à appréhender dans le paysage, ne structure que très peu le paysage ; - à certains endroits, manque de plantes accompagnant les ruisseaux ; - certaines zones alluviales sont couvertes par des plantes ligneuses non indigènes très denses (cultures d'épicéa) ; - les petits et grands barrages forment des obstacles pour la faune piscicole ; - les lignes de forces du paysage (en particulier en fonds de vallée) sont modifiées par les aménagements dans les cours d'eau ; - pollution et réduction de la qualité d'eau par le rejet d'eaux usées, d'engrais, de lisier,... ; - nuisances olfactives, rejets d'eau sale ou sédimentation ; - destruction du pouvoir auto-épurateur par une gestion intensive jusqu'au bord des cours d'eau (par le biais de l'exploitation forestière et agricole) ; - captage des sources et rejets dans les systèmes de drainage ; - canalisation partielle des cours d'eau ; - des vastes systèmes de drainage qui ont complètement bouleversé la morphologie du paysage (Fagnes des Deux Séries) ; - conditions de sol défavorables, forte teneur en eau, utilisation limitée du sol ; - des mesures plus complexes pour la construction de bâtiments ; - une accessibilité restreinte.	➤ La protection des fonds de vallée par l'empêchement de construire dans les zones constructibles du plan de secteur peut être bénéfique pour le réseau hydrique et écologique ainsi que le paysage ; ➤ l'enlèvement des plantations non adaptée dans les zones alluviales apporte une ouverture du paysage ; ➤ les vastes ressources en eau offrent un potentiel élevé pour la mise en réseau écologique des biotopes ; ➤ de bonnes conditions pour tous les êtres vivants ; ➤ de bons moyens d'auto-épurateur ; ➤ potentiel de production d'énergie tout en tenant compte de la capacité hydromorphologique du cours d'eau ; ➤ soulagement des réseaux hydrographiques et amélioration de la qualité de l'eau par l'amélioration et l'achèvement du réseau d'égouttage et la construction de stations d'épuration ; ➤ amélioration de la qualité de l'eau en évitant la pénétration des eaux usées ; ➤ possibilités d'utilisation récréative ; ➤ potentiel touristique ; ➤ potentiel d'irrigation (abissage) ; ➤ sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ; ➤ potentiel pour des projets ou une coopération transfrontalière avec les pays et régions voisins ; ➤ élément de structure/conception important dans le paysage mais aussi au sein des villages ; ➤ une gestion extensive et limitée des zones alluviales permet le développement d'espace plus naturel ; ➤ le climat particulier (région très pluvieuse) est à la base d'une végétation particulière et crée une atmosphère spécifique (climat écossais, les Hautes Fagnes et l'Eifel représente les Highlands de la Belgique).	➤ Des nouveaux aménagements en fond de vallées ou partiellement en bas de versant peut avoir des répercussions négatives sur la qualité de l'eau, l'écologie et le paysage ; ➤ risque d'augmentation de la pollution des cours d'eau venant des habitations, commerces, exploitations agricoles et forestières, industries... ; ➤ enrichissement en éléments nutritifs des plans d'eau (eutrophisation) ; ➤ risque accru d'inondation dans les vallées par le compactage du sol, l'imperméabilisation des sols, les nouvelles constructions... ; ➤ rectification et canalisation des cours d'eau ; ➤ risques liés à la production d'eau potable.

2.3. La nature et les éléments naturels

2.3.1. Description générale

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel renferme une richesse biologique exceptionnelle, tant au niveau de la faune, de la flore que des biotopes. Un grand nombre de projets et d'initiatives ont été menés sur le territoire du Parc naturel afin de protéger et de sauvegarder ces richesses naturelles et paysagères (LIFE « Hautes Fagnes », PCND, réserves naturelles, Natura 2000, contrats rivières...).

Une menace majeure est la fragmentation de l'habitat (les habitats sont de plus en plus petits et déconnectés les uns des autres). Causée par l'urbanisation galopante, le développement des infrastructures routières et ferroviaires, les pratiques agricoles et sylvicoles intensives, la fragmentation de l'habitat provoque l'isolement des populations d'espèces.

Ces dernières, privées de corridors naturels, doivent renoncer aux déplacements nécessaires à leur survie et finissent par s'éteindre. En préservant et en renforçant le réseau écologique sur le territoire, il est possible de lutter directement contre cette menace de fragmentation.

La pollution des sols et des cours d'eau, le changement climatique ainsi que l'introduction d'espèces exotiques contribuent également à cette érosion de la biodiversité. Au-delà du maillage vert (les espaces verts ou naturels, reliés entre eux par des haies, rivières ou autres), la qualité de l'environnement est donc indispensable à la survie des organismes et à leur reproduction.

Le terme « nature » n'est pas entièrement dépourvu de valeur, il est souvent compris différemment et parfois utilisé de manière contradictoire. La « nature » est généralement définie comme ce qui n'a pas été créé par l'homme. D'autre part, il y a la « culture », créée par l'homme. Le paysage « naturel », tel qu'il se présente aujourd'hui, a été fortement influencé par l'action humaine. Néanmoins, les facteurs abiotiques d'un site font en sorte qu'on y trouve une biosphère adaptée, même s'elle est parfois fortement altérée. Le mot allemand de la « *Kulturlandschaft* » (paysage culturel) décrit bien cet état. Dans ce chapitre, la nature équivaut aux écosystèmes qui se sont développés jusqu'à ce jour malgré/grâce à l'action humaine et conformément aux divers facteurs du site, tels que le climat, le sol et l'eau. Conformément à la qualité et la composition de la flore, différents biotopes et habitats se sont développés. Ce sont des lieux où une faune spécifique s'est développée; de ce fait, ils sont cités ici.

2.3.2. La nature au sein du Parc naturel

La **Structure écologique Principale (SEP)** a pour but de rassembler, dans un contour cohérent, l'ensemble des zones du territoire ayant un intérêt biologique actuel ou potentiel. Au sein du Parc naturel, la structure écologique principale (Natura 2000, SGIB) s'étend sur 25.820 ha et couvre ainsi 35 % du territoire. Néanmoins, seuls 41 % de la SEP sont actuellement cartographiés. Il reste donc un important travail de cartographie à réaliser sur le territoire du Parc. La classification de chacun de ces habitats en zones centrales, zones de développement ou éléments de liaison devrait être réalisée pour tout le territoire du Parc.

Parmi les nombreux biotopes d'intérêts présents sur le territoire du Parc, on trouvera notamment :

- **Les milieux ouverts terrestres non agricoles :**
 - Les **tourbières** : les Hautes-Fagnes doivent leur nom et leur célébrité à leurs tourbières hautes légèrement bombées. Elles s'étalent sur près de 150 ha, dans la *Fagne Wallonne*, à *Cléfaye*, au *Misten* et au *Rurhof*. Ces tourbières hautes sont les reliques

du paysage naturel. Par ailleurs, on trouvera de nombreuses **tourbières dégradées**, envahies de molinie dans les stades les plus dégradés. Dans les dépressions, sur les pentes, là où la couche de tourbe est peu épaisse (max. 80 cm), se forment, en de nombreux endroits **des bas marais** (ou **tourbières basses**).

- Les **landes et milieux associés** : sur le territoire du Parc naturel on retrouve principalement des landes humides, des landes sèches, des genévrières et des nardaies. Tous ces habitats sont essentiellement situés sur le Haut-plateau fagnard et le Camp militaire d'Elsenborn.
- **Les habitats forestiers :**
 - Les **forêts feuillues** : Sur le territoire du Parc, on retrouve les hêtraies à luzule (Rubusch, Küchelscheid), des boulaies tourbeuses aux abords de tourbières ou landes tourbeuses, des chênaies-boulaies, des aulnaies marécageuses, des forêts alluviales dans les fonds de vallées ainsi que des forêts d'érables sycomores ou d'ormes des montagnes principalement sur les flancs rocheux des vallées encaissées (Warche, Olef, Our...).
 - Les **forêts résineuses** : Si, il y a plus d'un siècle, l'épicéa était encore une rareté en Ardenne, il est aujourd'hui largement répandu, détrônant les feuillus dans leur propre territoire. 43% du territoire est occupé par des résineux, contre 10% de feuillus et 3% de forêts mixtes. Sur ces 43% de résineux, 12.663 ha (soit 39% des résineux actuels) se trouvent sur sols marginaux.
- **Les habitats agricoles :** Sur base des données existantes, on retrouvera principalement sur le territoire du Parc des prairies de fauche ainsi que des mégaphorbiaies rivulaires. Selon l'asbl Agra-Ost 2% du territoire est désigné comme prairie à haute valeur biologique et 2% des prairies se trouvent sur des sols marginaux (sols à régime hydrique particulier, sols superficiels et sols sur forte pente et affleurement rocheux) et pourraient, selon l'intensité de l'activité agricole (charge animale, utilisation d'engrais, ...), présenter un intérêt écologique.
- **Les habitats d'eaux courantes :** Le long du réseau hydrographique, on trouvera un habitat de végétation aquatique, composé de plantes d'eaux plus ou moins courantes, ainsi que de mousses et d'algues filamenteuses aquatiques correspondant aux diverses zones de la rivière. Il s'agit principalement de végétations dominées par des renoncules (*Ranunculus sp.*), des potamots (*Potamogeton sp.*), des callitriches (*Callitriche sp.*), des myriophylles (*Myriophyllum sp.*), des bryophytes aquatiques, des algues filamenteuses ou diverses formes aquatiques d'amphiphytes.
- **Les éléments de liaison :** Les éléments de liaison permettent les migrations et les échanges entre les noyaux de vie des populations. Le maillage écologique du PNHFE est constitué de 768 km de haies, 547 km d'alignement d'arbres, 510 km de bandes fauchées tardivement, 969 mares, étangs et lacs et 139 carrières (source : IGN & DGO3 2014). D'autres éléments de connexion sont les vergers hautes-tiges, les arbres isolés, les jardins naturels ainsi que les prairies fleuries.

La mosaïque de milieux de grande qualité biologique décrite ci-avant a pour conséquence directe de permettre la présence d'une **faune variée** comprenant un certain nombre d'espèces considérées comme rares.

Ces espèces fragiles et/ou menacées à l'échelle de la Région wallonne le sont également à plus grande échelle et bénéficient de statut de protection.

Parmi les textes législatifs les plus courants, citons :

- la Loi sur la Conservation de la Nature de 1973,
- la Convention de Berne (convention internationale entre les pays européens),
- les Directives européennes telles que la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive Faune-Flore-Habitats de 1992,
- la législation régionale en matière de chasse et de pêche (AGW 12/05/2011),
- l'Accord Chauve-souris (convention européenne).

On peut toutefois constater que certaines espèces jouissent encore d'un statut favorable à l'échelle internationale mais faisant partie intégrante du patrimoine naturel wallon, elles y sont à ce titre protégées et font dès lors l'objet de mesures afin de garantir leur maintien à long terme.

Au sein du Parc naturel, certaines espèces sont en recrudescence, de nouvelles espèces apparaissent. Au contraire, d'autres sont en régression, voire disparaissent. Pour certaines espèces, le Parc abrite l'un des derniers noyaux de population à l'échelon national, voire européen, conférant au Parc une responsabilité forte en termes de conservation.

Les espèces en danger critique à l'échelle internationale et présente dans le Parc naturel sont entre autres le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*), le Moiré blanc fascié (*Erebia ligea*), le Virgule (*Hesperia comma*), la Merle à plastron (*Turdus torquatus*), la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), les Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*), le Tétralyx (*Tetrao tetrix*), le Pic cendré (*Picus canus*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), Aesche Subarctique (*Aeshna subarctica*), l'Agrion hasté (*Coenagrion hastulatum*), la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia rubicunda*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)... Depuis 2018, deux individus de **Loup européen** (*Canis lupus lupus*) ont été détectés sur le haut plateau fagnard. Ce dernier est actuellement dans une phase d'expansion naturelle en Europe, profitant de son statut d'espèce protégée pour coloniser ses anciens territoires.¹

Suite à l'accroissement des échanges commerciaux et de la libre circulation des denrées à travers le monde, de plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire de distribution naturelle. Parmi celles-ci, un certain nombre d'espèces animales ou végétales sont capables de s'acclimater, de se multiplier et de se propager dans nos paysages où elles peuvent causer des dommages à la biodiversité, à la santé publique et à l'économie. On les appelle **espèces invasives**. Pour les *plantes terrestres invasives*, des inventaires ont été effectués pour les principales espèces (berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon, Spirée). Certaines *espèces animales invasives* (rat musqué, raton laveur, écrevisse américaine,...) colonisent également le territoire du Parc naturel et représentent une menace pour les espèces indigènes.

¹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/le-loup-der-wolf.html?IDC=6097>

Nature	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Une très forte proportion de prairies et de forêts ; + de nombreuses structures différentes. 35% du territoire du PNHFE sont compris dans la structure écologique principale (SEP) ; + faune variée comprenant un certain nombre d'espèces considérées comme rares et/ou menacées ; + les Hautes Fagnes ont un caractère unique et représentent un paysage unique dans toute l'Europe (particularité) ; + Réapparition d'anciennes espèces comme le loup européen ; + réseau écologique dense avec (768 km de haies, 547 km d'alignements d'arbres et 509,6 km de bords de route en fauchage tardif...) ; + des paysages bocagers d'importance suprarégionale. Les haies restantes sont pour la plupart entretenues par les agriculteurs ce qui fait de lui un acteur important du paysage ; + beaucoup de sites proches de l'état naturel, malgré paysage culturel (29% du territoire en N2000, 8% en RND ou RNA) ; + 1705 km de cours d'eau dont 72% non classées au sein du Parc naturel ; + les vallées fluviales sont des importants habitats et des éléments de liaison ; + Nombreux investissements réalisés pour la restauration/protection d'habitats et d'espèces dans le cadre des projets (Life, Interreg, PDR,...) affectant le paysage (déboisements, restauration de bras morts...) ; + les grands cours d'eau sont souvent accompagnés par une végétation ripisylve (saules, aulnes...) ; + grand nombre d'outils favorable à la conservation et le renforcement de la nature (LIFE, PCDN, MAYA...).	- Faible prise de conscience de la valeur de la nature, manque de connaissance des interrelations et des effets d'actions ; - manque de données et de connaissances de répartition pour certains groupes faunistiques et de certains types de milieux (carrières, affleurements...) ; - Pas de définition et priorisation des zones de la SEP en dehors des PCDN ; - l'utilisation intensive d'une partie des terres à des fins agricoles et sylvicoles (surtout sur sols marginaux) ; - recul des haies typiques du paysage (activités agricoles, urbanisation...) ; - les épicéas sont très dominants dans le paysage et ont une fonction écologique limitée ; - plantations isolées d'épicéas et de sapins de Noël en milieu agricole ; - manque de données sur l'influence de l'urbanisation (habitations, commerces, industries...) sur la fragmentation des habitats et les éléments de connexion ; - certaines infrastructures empêchent et mettent en danger l'échange ou le déplacement de la faune (barrages, déversoirs, routes...) ; - encore trop de rejets d'eaux usées et de pollution provenant de sources diverses. Qualité de l'eau altérée (PCB, métaux lourds, nitrates, colmatage des fonds...) et présence de nombreux points noirs et d'espèces invasives ; - certaines zones ayant d'importantes valeurs écologiques ne sont que partiellement protégées, elles n'ont pas de statut (p. ex. sur le plan de secteur : pas de spécification du type de forêt au sein d'une zone forestière tout comme certaines zones agricoles en fond de vallée...).	➤ La protection des fonds de vallée par l'empêchement de construire dans les zones constructibles du plan de secteur peut être bénéfique pour le réseau hydrique et écologique ainsi que le paysage ; ➤ déboisement des plantations non adaptée sur les sols marginaux apporte une ouverture locale du paysage ; ➤ les vastes ressources en eau offrent un potentiel élevé pour la mise en réseau écologique des biotopes ; ➤ potentiel de production d'énergie tout en tenant compte de la capacité hydromorphologique du cours d'eau ; ➤ augmentation de la qualité des zones centrales au sein du réseau écologique ; ➤ aménagement de nouveaux biotopes qui peuvent servir de « <i>Trittsteine</i> » (<i>biotopes-relais</i>) ; ➤ renforcement du réseau écologique (voir concept de l'infrastructure verte) par l'apport de petits éléments constitutifs du paysage (haies, arbres isolés ou en alignements...) ; ➤ verdissement de la franche agricole autour des villages (cordon vert) ; ➤ renforcement potentiel du réseau écologique (aspect transfrontalier du Parc) ; ➤ gestion différenciée des espaces verts (0-pesticides) ; ➤ sensibilisation à l'environnement et à la nature. Rendre accessible la nature ; ➤ possibilités d'utilisation récréative, potentiel touristique ; ➤ coordination des acteurs responsables pour la gestion et la protection de la nature ; ➤ Application de la méthode « Pro sylva » dans les forêts domaniaux, nouveau Code Forestier ; ➤ analyse d'indices paysagers permettra une analyse de l'évolution des éléments du paysage (forêts, SAU, haies, bâti...).	➤ Changement climatique et pression anthropique ; ➤ régression d'espèces ; ➤ Nombreuses pressions pèsent sur les habitats et les espèces (pollution, invasives, remblais ...) ; ➤ croissance de nombreuses barrières écologiques par l'étalement urbain... ; ➤ le plan de secteur qui ne tient pas suffisamment en compte les éléments du réseau écologique et qui favorise l'étalement urbain ; ➤ regroupements parcellaires agricoles non encadrés amenant une perte d'éléments de liaison ; ➤ extension des espèces invasives et méconnaissance de nombreuses espèces ; ➤ faible prise de conscience de la valeur de la nature, manque de connaissances profondes en matière de la nature, ses relations et la conséquence de certaines actions ; ➤ Manque de connaissances dans l'entretien des éléments verts qui constituent le paysage. ➤ Pérennité des effets de certaines actions de protection de la nature (projets limités dans le temps,...) ; ➤ l'esprit de clocher bloque aussi bien le réseautage que la communication ; ➤ différentes méthodes, approches de gestion des deux cotés d'une frontière (communale, linguistique, nationale...).

2.4. L'espace non bâti

2.4.1. Description générale

Dans le présent chapitre, l'occupation actuelle, l'emplacement et l'utilisation des différentes surfaces au sein de l'espace non bâti seront abordés. On a choisi le terme d'espace non bâti pour décrire les modes d'utilisation du sol aux alentours des villages (l'espace bâti). Il s'agit essentiellement des espaces agricoles et forestiers.

En outre, il est nécessaire de caractériser et de décrire les espaces ouverts à proximité du bâti, tels que les jardins (potagers), les vergers (cultures d'arbres à tige haute ou basse), la taille des parcelles, les limitations (haies, murs, clôtures) et l'emplacement (par rapport à la maison, par rapport à la route).

L'analyse d'évaluation aborde uniquement les surfaces pertinentes et marquantes pour le territoire. De plus, il y a des déclarations sur le plan de secteur, l'instrument de planification qui détermine l'occupation des sols.

2.4.2. L'espace non bâti au sein du Parc naturel

Les surfaces utilisées pour **l'agriculture et la sylviculture** en dehors des villages prédominent l'occupation actuelle des sols. La superficie utilisée pour ces deux occupations représente près de **81 % du territoire total**. 12% de la surface totale du Parc sont les terres non productives essentiellement constituées des grandes étendues de la réserve naturelle des Hautes Fagnes et du Camp militaire d'Elsenborn. Le réseau Natura 2000 s'étale sur toutes les zones, tant qu'agricoles, forestières et naturelles.

Avec environ **57 %**, les **forêts** représentent la part la plus importante. La part des **terres agricoles** est seulement de **24 %**. Par rapport aux communes du Parc, 72% de la zone forestière totale des 12 communes se situe au sein du territoire du Parc contre 38% des surfaces agricoles.

La grande majorité (86%) des parcelles agricoles sont privées, 10% appartiennent à la commune. Ces dernières forment souvent des blocs plus importants et se trouvent principalement dans les communes de Butgenbach et de Bullange. Seulement 1% sont domaniales, appartiennent donc à l'Etat belge ou à la Région wallonne.

Dans le Parc naturel, **94%** des surfaces agricoles utiles (SAU) sont donc des **surfaces enherbées** dont 84% de prairies permanentes. Relatif à ça, la part des bovins dans les élevages au sein des communes analysées est au-dessus des 95%. Le reste des SAU est constitué de prairies temporaires, de pâturages à statut particulier et de tournières enherbées. **Seulement 6% sont des cultures**. La grande majorité des cultures et de prairies temporaires se trouvent en effet au sud du Parc, dans les communes de Burg-Reuland (70%), de Saint Vith et de Bullange. Le climat plus doux dans la vallée de l'Our et au Sud du Haut plateau de Butgenbach et de Saint Vith joue certainement un rôle important. Cette dispersion est rendu visible dans le paysage (bocage dans les régions centrales du Parc, openfield au sud). Destinés au fourrage, le maïs est la principale plante de culture (43%) suivi des mélanges de céréales (14%) et des cultures d'avoine et d'orge (10% chacune).

La déprise agricole est confirmée par l'évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire concerné. **En 36 ans, environ ¾ des exploitations agricoles des communes analysées ont disparu**. Entre 1980 et 2016, la moyenne des exploitations au sein des communes du Parc a diminué de 77%. Cette tendance de décroissance est plus élevée que celles au niveau régional (-66%) et provinciale (-

70%). Relative à ce fait, la **SAU n'a pas énormément changé sur 36 années (1980-2016)**, elle a soit légèrement augmenté, soit légèrement diminué selon les communes. Seule exception est la commune de Butgenbach, dont les SAU ont augmenté de 15%. Alors que le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté et que la SAU est restée plus ou moins constante, la SAU moyenne par exploitation a plus que triplée pour la moyenne des communes du Parc naturel. Cette tendance est plus accentuée au niveau du Parc naturel qu'au niveau régional et provincial.

Malgré le fait qu'au niveau du Parc la SAU n'a pas fortement évolué, certains facteurs exercent une **pression sur le foncier agricole**, notamment l'artificialisation des terres. Cette dynamique de pression *est influencée par deux facteurs principaux: l'importance de la **dynamique d'urbanisation** et l'importance d'un **potentiel foncier supplémentaire** pouvant également absorber la dynamique d'artificialisation des terres.*² Par ce dernier, on entend l'achat de terres agricoles pour y développer des activités non agricoles (p. ex. les activités équestres, jardins, espaces naturels,...). La commune la plus touchée par la perte potentielle de SAU est la commune d'Eupen (15-30%) suivie des communes de Raeren, de Malmédy et de Stavelot. Par contre, la **superficie de la SAU en zones urbanisables du plan de secteur est la plus élevée dans les communes d'Amblève, de Bullange, de Saint Vith et de Waimmes**. Même si cette analyse montre bien les tendances au niveau des communes wallonnes, elle a ses limites quant à l'évolution réelle à plus petites échelle. Une analyse plus poussée à l'échelle des communes du Parc pourrait être complémentaire. De même pour les éléments de maillage liés à l'activité agricole comme les haies, les vergers, etc.

En raison de l'état défavorable du sol, de nombreuses zones des plaines alluviales ne sont pas directement exploitées et créent de l'espace pour un développement naturel. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des zones protégées soient situées au fond des vallées.

Contrairement aux surfaces agricoles, la majorité des surfaces sylvicoles (80%) appartiennent à des pouvoirs publics comme la Région wallonne (49%) et les communes (29%). Seules 20% des forêts sont privées et se trouvent essentiellement dans la vallée de l'Our.

Les sommets des collines sont pour la plupart recouverts de forêts et font l'objet d'une gestion forestière. Les forêts résineuses dominent largement dans le Parc naturel et sont réparties de manière assez uniforme sur la zone forestière. L'épicéa est de loin l'essence résineuse la plus présente avec 16.825 ha (88% des essences résineuses). Très loin derrière l'épicéa vient le douglas avec 1.000 ha (5,2%) et le mélèze avec 261ha (1,4%). Parmi les essences feuillues, le hêtre est le plus représenté dans le Parc naturel avec presque 2.500 ha (45% des essences feuillues). Le chêne est 2ème dans la liste avec 1.740 ha (31,5%), le bouleau 3ème avec 918 ha (16,7%). Ces 3 essences présentent ensemble 93,4% des essences feuillues.

Seulement une petite partie **(1,2 %) des employés** au sein des 12 communes du Parc travaillent dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche). La part des **indépendants**, est plus élevée **(19,4%)**. La part la plus élevée se trouve dans la commune de Burg Reuland (43,6%) contre 6,9% à Eupen.

L'évolution du paysage et des structures agricoles peut être retracée à partir de la **fin du 18^{ème} siècle** grâce à la cartographie de l'ensemble des Pays-Bas autrichiens réalisée par Ferraris. Le paysage d'alors était totalement différent de celui auquel on est habitué aujourd'hui. En effet, la petite exploitation

² Note de référence 65 - Défis des espaces ruraux, CPDT 2016, page 21

agricole de quelques hectares était très répandue. Ce type d'exploitation fonctionnait selon les **pratiques agro-pastorales**, une autarcie polyculturelle; on cultivait donc tout ce dont on avait besoin (céréales, plantes textiles et pommes de terre quand elles apparaîtront). Les prés naturels étaient réduits aux abords des ruisseaux et dans les zones humides qui les avoisinaient. Les cultures constituaient l'ensemble des champs agricoles, et étaient disposées de manière plus ou moins circulaire autour des villages. L'élevage était secondaire par rapport à la production végétale qui constituait l'essentiel de l'alimentation. Seuls les troupeaux de moutons avaient vocation de production de laine destinée aux centres textiles proches (Eupen ou Verviers, par exemple). Les champs agricoles étaient soumis aux contraintes communautaires de l'assolement triennal, qui nécessitaient des parcelles complètement ouvertes, donc sans clôtures ni haies, ce qui a évidemment bien changé par la suite. Autour des champs agricoles existait une large auréole de terres incultes servant aux passages, leur appropriation était collective, d'abord villageoise, plus tard communale. Ensuite venait la bordure forestière composée de feuillus, bien plus réduite qu'aujourd'hui et en mauvais état (principalement à cause des droits d'usage).

Depuis la **fin du 19^{ème} siècle**, les structures paysagères ont fortement évolué. À partir des années 80 du 19^{ème} siècle, avec la construction du chemin de fer, des produits agricoles ont pu être importés ce qui a progressivement mené à une **spécialisation de l'agriculture vers l'élevage**. Le droit de succession de type réel a modifié la destination du parcellaire. Suite à cette loi du Code civil, les terres cultivées ont été réparties entre tous les membres de la famille. De ce fait, le nombre de fermes s'est rapidement multiplié. Les parcelles devinrent plus petites, suite au nombre de divisions successives.

À partir du 19^{ème} siècle, la **sylviculture** déclenchera :

- la remise en état des futaies feuillues de chêne/hêtre ;
- le boisement de terres incultes et de landes (principalement des épicéas) ;
- la transformation des peuplements sans valeur et
- la fourniture des taillis pour le tannage.

Le paysage a été marqué par **l'importation de l'épicéa et la privatisation des terres communautaires** en vertu de la loi prussienne de 1847 ce qui a mené à une progression massive des plantations de résineux. La culture de résineux marqua fortement la sylviculture. Les sols ont été fortement épuisés à cause de la culture intensive. Beaucoup de plaines alluviales ont été converties en pessières. Le reboisement progressif avec des épicéas s'est poursuivi jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Ceci explique pourquoi près de 80 % de nos surfaces sont couvertes de forêts d'épicéas.

Depuis 1978, l'occupation des sols en Wallonie a été fortement influencée par le **plan de secteur**. Ce dernier est un instrument de planification qui définit quelle occupation peut se faire à quel endroit. Il définit l'utilisation prévue exacte des sols; il a une valeur juridique. Une dérogation ne pourra être accordée que dans des cas exceptionnels. Un problème majeur est certainement le fait que le plan de secteur ne tient pas compte des préoccupations locales, des circonstances, des développements ou des exigences et objectifs de nos jours. En raison de son caractère contraignant, il y a souvent des conflits qui en résultent.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
+ L'agriculteur en tant qu'acteur principal du paysage ; + une faible densité de population et les grands espaces ouverts offrent de l'espace et du calme ; + la région, le paysage, les villages sont très marqués et influencés par l'agriculture ; + les sols et le climat sont particulièrement bons pour l'élevage et les productions d'herbes ; + une agriculture moins intensive qu'ailleurs en Wallonie ; + exploitations agricoles encore présentes et compétitives, dont certaines en BIO ; + région laitière importante en Wallonie (41,3% des quotas de lait en Région wallonne) ; + zone agricole souvent riche en structures offrant de meilleures opportunités pour les éléments de liaison dans le paysage (haies, arbres, arbustes, ...) que les terres arables ; + 1,2% des emplois salariés dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) contre 19,4% d'indépendants (43,6% à Burg-Reuland) ; + sylviculture rentable, beaucoup de zones forestières et de réserves en bois ; + le secteur du bois est bien développé : industrie du bois à haut rendement, haute qualité dans la construction et la transformation du bois ; + beaucoup de scieries résineuses familiales qui garantissent l'absence d'une dictature du prix de bois de la part d'une seule entreprise ou d'un groupe d'entreprise ; + revenus communaux relatifs aux activités sylvicoles importants ; + nombreuses réserves forestières et des nouvelles en création ; + étendues des zones forestières permettant la multifonctionnalité de la forêt ; + Fonction récréative de la forêt bien développée, un environnement résidentiel attrayant ; + le caractère bocager, des forêts et des Hautes Fagnes est unique et offre un grand potentiel.	- 70% des terres agricoles sont en bail à ferme ; - agriculture peu diversifiée ; - Pression sur l'environnement (surpâturage, compaction du sol, culture en fonds de vallée, ...) ; - les sols et le climat peu propices à l'agriculture ; - diminution du nombre des d'exploitations agricoles, augmentation de la taille des exploitations survivantes (hangars agricoles...) ; - Dans certains cas, mauvaise intégration paysagère du bâti agricole ; - diminution des éléments du maillage agricole (haies, arbres...) suite à des pratiques agricoles plus intensives lié à une mécanisation plus importante ; - une faible sensibilité de la population à l'importance de l'agriculture, voir une image constamment négative de l'agriculture ; - âge moyen élevé des exploitants actuels (1/2 >50 ans) ; - prix du lait stagnant, coûts de production en augmentation depuis 1980 ; - pression sur le foncier agricole par l'urbanisation (manque de données précises) ; - plantations d'épicéas et de sapins de Noël en milieu agricole sur des SAU abandonnées ; - monotonie des paysages agricoles et forestiers à certains endroits ; - plantations d'épicéas sur les sols marginaux ; - beaucoup de monocultures en forêt ; - Forêts privées souvent monotones et très morcelées, sans aucune gestion durable ; - plans manquants et/ou obsolètes pour l'aménagement du territoire, le développement et surtout pour les espaces verts.	➤ Augmenter l'acceptation par la population: l'agriculture entretient le paysage et contribue à l'attrait touristique et paysager, c.à.d. au cadre de vie de la région ; ➤ sensibilisation pour la conservation de la nature et du paysage, développer une meilleure conscience environnementale ; ➤ renforcement des éléments du maillage agricole (haies, arbres, alignements, allées vergers...) ; ➤ l'agroforesterie ; ➤ possibilité de diversification et autres moyens de valorisation (circuits courts, accueil à la ferme) ; ➤ potentiel d'expansion des produits régionaux et du développement d'autres produits (les matières premières d'énergie renouvelable, le tourisme rural, les mesures d'entretien de la nature,...) ; ➤ programmes et règlements verts (MAE,...) ; ➤ L'outil « Aménagements fonciers » (remembrements modernisés) qui met la préservation/l'amélioration de la valeur paysagère et des services écosystémiques dans le focus ; ➤ structures, associations et initiatives locales (Made in Ostbelgien, Est en transition, Agra Ost, Bauernbund, GAL, Projet « Rouge Pie de l'est » de la FRW, et initiatives locales (GAC,...) ; ➤ code forestier ; ➤ potentiel de meilleure valorisation des bois feuillus de qualité qui auront atteint l'âge de maturité ; ➤ gestion « Pro Sylva » ; ➤ collaboration éventuelle avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée ; ➤ gestion durable et multifactorielle ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ révision du plan de secteur suite au transfert de compétence de la matière « aménagement du territoire » à la Communauté germanophone.	➤ Beaucoup de baux à ferme, ce qui engendre une insécurité de planification à long terme et complique le développement de modèles agricoles alternatives ; ➤ image négative de l'agriculture, manque de contact entre la population et l'agriculteur ; ➤ Charges administratives (HACCP, AFSCA,...) ; ➤ Dépendance accrue envers les banques car investissements de plus en plus élevés ; ➤ changement structurel important (en 2026, 50% des exploitations auront disparu si pas de successeurs). L'agriculteur en tant qu'acteur indispensable dans la gestion du paysage ; ➤ l'agriculture est confrontée à de grands défis, situation incertaine ; ➤ intensification de certaines exploitations ; ➤ accès de plus en plus difficile à la terre ; ➤ regroupements parcellaires non encadrés suite à la diminution du nombre d'exploitation ; ➤ grande dépendance envers le prix du lait et les primes ; ➤ marchés du terroir : efficacité aléatoire ; ➤ évolution du paysage suite au renforcement de la culture de plantes énergétiques (maïs, colza,...) ; ➤ monocultures ; ➤ culture de sapins de Noël en zone agricole et forestière ; ➤ perte de terres agricoles et d'éléments du paysage par l'urbanisation ; ➤ manque de sensibilité des propriétaires privés de parcelles forestières ; ➤ diminution des zones de quiétude pour la faune ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ révision du plan de secteur suite au transfert de compétence de la matière « aménagement du territoire » à la Communauté germanophone.

2.5. Espace bâti

2.5.1. Description générale

Par espace bâti, on comprend tous les éléments morphologiques du paysage comme l'emplacement et la composition des villages ainsi que les caractéristiques du bâti en soi, sa disposition au sein du village et l'utilisation des matériaux externes. Outre ces éléments d'apparence, une attention particulière est également accordée au développement de la population, à l'utilisation de l'espace ainsi qu'à la qualité de vie ressentie par les habitants. Des éléments qui ont un effet indirect sur le paysage. Le territoire du Parc profite d'un riche patrimoine culturel avec ses nombreux éléments historiques. Ils sont témoins contemporains du paysage culturel et de l'histoire de cette région. Enfin, un petit paragraphe sera dédié aux équipements touristiques au sein de l'espace bâti (campings, hébergements...). Surtout les campings ont un impact paysager non négligeable.

2.5.2. L'espace bâti au sein du Parc naturel

Seulement **un peu moins de 3% de la superficie totale du Parc est bâtie**. Malgré ce taux d'occupation du sol qui paraît négligeable, l'influence de l'espace bâti sur le paysage est souvent importante. Selon sa disposition dans l'espace, son étalement mais aussi sa morphologie interne, l'espace bâti est un facteur majeur pour la composition d'un paysage.

Actuellement, près de **17.500 personnes habitent dans le Parc naturel**. Presque la moitié (46 %) de la population habite dans les communes de Bullange et de Burg Reuland. 95% de la population du Parc naturel viennent des communes de Bullange, Burg Reuland, Butgenbach, Waimes et Saint Vith.

78 % des habitants du Parc naturel vivent dans des **communes germanophones**. Seulement **22 % habitent dans les communes francophones**. Au total, 17,5 % de la population des 12 communes du Parc vit dans le Parc naturel (comparée à 57,5 % des surfaces communales). **93 villages ou hameaux** se trouvent au sein du Parc naturel.

Fin 2013, la population totale du Parc naturel s'élève à 17.477 habitants. Sur un territoire de 738,50 km², cela correspond à une densité de 23,67 habitants par km². Cependant, en excluant les grandes régions quasi inhabitées (Hautes Fagnes, forêts...), celle-ci passe à 56,26 hab/km². **En fait 95% de la population se concentre sur une surface de 294km².**

En 2013, on recensait 6643 ménages privés pour le Parc naturel. Pour les 17.477 habitants du Parc naturel, ça fait donc **une moyenne de 2,63 personnes/ménage**. On observe, tout comme pour la population, un **accroissement du nombre de ménages entre 1981 et 2013**. Cependant, **l'accroissement du nombre de ménages (64,7%) est beaucoup plus grand que celui de la population (17,4%).**

Réalisé en 2017, le recensement du type de logement montre que **69,4 % (Malmédy) à 90,3 % (Burg-Reuland)** des habitants des communes du Parc habitent dans des **maisons d'habitation unifamiliale**. Dans le cas de maisons d'habitation unifamiliales, **les maisons isolées sont de loin les plus fréquentes** (de 31,7% à Eupen à 91 % à Bullange). **Ce type de logement implique une utilisation moins économe de l'espace.**

31 % des logements au sein des communes du Parc ont été construits après 1980. 32% des logements ont été construits entre 1945 et 1980. La plus grande partie du bâti (63%) date donc de l'après-guerre.

En analysant le nombre de permis d'urbanisme pour la construction d'une nouvelle habitation avec ceux pour la rénovation, nous constatons une **prédominance du nombre de nouvelles constructions (676) par rapport aux rénovations (243)**. Entre 1996 et 2017, le nombre de permis introduits pour les nouvelles constructions est en diminution (1400 -> 670) alors que le nombre de rénovations est resté plus ou moins stable variant seulement entre 243 et 350.

La **superficie résidentielle** par habitant varie d'une commune à l'autre. La commune de Jalhay présente la valeur la plus élevée (517,2 m²) tandis que la valeur la plus basse est recensée dans la commune d'Eupen (206,6 m²). **Entre 2002 et 2017, la superficie résidentielle moyenne de toutes les communes du Parc a augmentée de 310,2 m² à 384,7 m².**

Selon une étude du FIAN³, la superficie totale en **terrains résidentiels en Wallonie a augmenté de 48,7% depuis 1985** ce qui signifie une augmentation 35.219 ha. Avec une superficie moyenne de 297,4 m² par habitant en 2017 (comparée à 270m² en 2000), la **superficie résidentielle est 2 fois plus élevée qu'en Allemagne et même 3 fois plus élevée qu'aux Pays-Bas⁴ et cela au détriment des terres agricoles.**

L'espace bâti se structure selon les trois types suivants :

- Aux alentours du plateau des Hautes Fagnes, on retrouve des structures villageoises en ordre lâche qui sont très étendues (Ovifat), avec un **habitat** traditionnellement **dispersé**.
- Plus dans le sud, on rencontre des **villages-tas** avec des structures plus compactes (Murrange).
- Dans la vallée de l'Our, les villages sont généralement **plus petits** et sont structurés en village-tas, village-rue ou, en moindre mesure, en village-centre. L'habitat y est **plus regroupé**.

L'habitat rural traditionnel peut être regroupé selon les types suivants :

- La ferme basse unifaîtière, la **maison « ardennaise »** que l'on rencontre surtout dans la partie méridionale des Hautes Fagnes et en partie pour Butgenbach ;
- la ferme unifaîtière à deux niveaux, la **maison « tréviroise »** ou ferme en long des Cantons de l'Est que l'on rencontre sur tout le territoire du Parc, du haut plateau fagnard jusqu'à la vallée de l'Our ;
- la **ferme à deux niveaux à logis dominant** qui se trouve sur tout le territoire du Parc ;
- la **ferme à faible pente de toit** qui se trouve dans le sud de la vallée de l'Our.

La majorité des façades sont constituées de **pierres naturelles**. Certains bâtiments sont entièrement ou partiellement recouverts de **badigeon**. Pour certaines parties on utilise des **briques**. Le bardage d'**ardoises** naturelles ou artificielles est principalement utilisé sur les faces exposées aux vents dominants, parfois aussi sur toutes les faces. L'ardoise artificielle de teinte blanche est aussi utilisée. Le **bardage en bois** est un mode de couverture plus récent. Ce type de matériel est souvent utilisé en relation avec d'autres matériaux. La **toiture** de la ferme traditionnelle est à deux versants avec une inclinaison plus ou moins grande en fonction du type de couverture. Elle peut être symétrique ou asymétrique. Les matériaux utilisées sont le cherbain, l'ardoise, la tuile et en moindre mesure le zinc.

Un **habitat industriel (1850-1950)** ne suit plus les logiques des anciennes pratiques agro-pastorales. Ses habitants ont d'autres professions agricoles ou dépendent de ressources retrouvées dans l'environnement direct. Une caractéristique de ce type d'habitat est la toiture à bâtière, avec ou sans

³ FoodFirst Information and Action Network

⁴ Pression sur nos terres agricoles – FIAN Belgium, p. 29

croupettes, ou à Mansart à croupettes. Les murs sont percés d'un grand nombre d'importantes ouvertures arrangées de manière symétrique. A la fin du 19^{ième} siècle, se développe dans certaines localités un habitat s'approchant du style urbain: parcellaire plus étroit, maisons assez hautes, matériaux et typologie exogènes. La densification des noyaux des villages en période industrielle n'est pas aussi prononcée que dans d'autres régions. D'autre cas comme celui de Sourbrodt ou Weywertz, un **nouveau quartier** s'est créé **autour d'une nouvelle gare**.

Autant il était relativement évident de décrire l'habitat typique du début du 20e siècle (les fermes traditionnelles), autant il n'est pas aussi facile de décrire la maison typique de la fin du 20e-début du 21e siècle. **Après les années 50**, un nouveau type d'habitat voit le jour. Un nouveau mode de transport, la voiture individuelle, entraîne une profonde modification de la structure villageoise. Il s'agit de villas dont les matériaux, les gabarits, la volumétrie et l'implantation sont en rupture avec l'habitat traditionnel. Assemblage d'éléments empruntés à l'habitat traditionnel et d'éléments exogènes, ces constructions et les ensembles qu'elles forment apparaissent peu cohérents.

En analysant le développement de **l'habitat postindustriel**, on peut donc constater :

- **Un étalement urbain et une augmentation de la surface résidentielle** : Les nouvelles constructions s'implantent généralement en périphérie le long des routes d'accès des villages.
- **L'implantation** de l'habitation ne doit plus forcément tenir compte de la morphologie du terrain naturel.
- Au fil du temps, le **rapport habitat – rue** a connu un changement considérable. Jadis lieu de rencontre, de travail, de jeu, il n'est pratiquement plus utilisé que par les voitures à l'heure actuelle. Ces dernières décennies, il y a eu une prise de distance des habitations par rapport à la rue, souvent pour des raisons d'intimité. Le jardin à l'avant ne sert plus de moyen de communication avec la rue, mais plutôt comme une séparation. Les limites entre espace public et privé sont souvent marquées par des haies, des clôtures ou murets. La vie se passe essentiellement à l'arrière de la maison.⁵
- La **volumétrie** de l'habitat s'est de plus en plus complexifiée par l'utilisation de nombreux éléments ressortant du volume principal ou rentrant dans celui-ci (garages, lucarnes, vérandas...). On constate aussi une augmentation d'habitations à toitures plates ou à un versant.
- Alors que le choix des **matériaux** exogènes est presque sans limites, nous remarquons quand même que le moellon et le crépi restent des matériaux bien présents dans nos villages.

L'évolution du mode de vie a fait en sorte que l'espace bâti est constitué d'habitations de morphologies différentes. Tous ces bâtiments font aujourd'hui partie de notre paysage. Comme l'indique **l'indice des Conditions de Bien-Être (ICBE)**, les habitants se sentent bien dans leurs logements. En effet, il en résulte que les communes du Parc atteignent un ICBE élevé entre **0,58 (Eupen) et 0,67 (Amblève, Saint Vith) et sont tous au-dessus de la moyenne wallonne (0,57). Les cinq communes de l'Eifel ont les valeurs les plus élevées**. Une meilleure sensibilisation auprès de la population peut néanmoins mener à une meilleure compréhension des problèmes environnementaux que l'on rencontre par une urbanisation non réfléchie.

⁵ Baukultur pour l'Eifel belge?! – Anna Niessen, p. 94

De nombreuses **églises et chapelles**, des croix de chemin et des calvaires ont été construits au cours des siècles, soulignant l'importance de l'Église pour le village. Les églises marquent la silhouette des villages parce qu'elles sont un élément central, elles forment le centre des villages. Dans plusieurs villages, les noyaux anciens sont situés sur un versant ou sur la ligne de crête comme c'est le cas à Mont, Manderfeld, Steffeshausen, et Weweler. Le clocher, en tant qu'élément vertical, est un élément d'identité pour l'ensemble du village. Vu de loin, on peut distinguer les villages à l'aide des clochers. Dans le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel se trouvent de **nombreux monuments et sites classés**. La particularité du Parc est la présence de deux zones administratives gérant la compétence du patrimoine. La gestion au sein des communes francophones du Parc est assurée par la Région wallonne alors que les communes germanophones sont gérées par la Communauté germanophone. En tout, on dénombre plus de 100 monuments et sites classés.

Outre l'habitat, d'autres éléments de l'espace bâti ont une influence (dé-)structurantes sur le paysage:

- les **bâtiments commerciaux modernes** qui peuvent dans certains cas être des éléments perturbateurs ;
- les **entrées de village** qui marquent idéalement la transition entre l'espace agricole et l'espace-rue villageois et qui peut créer un effet de porte ;
- les **bâtiments industriels** et les zones d'activité économiques au plan de secteur peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage en fonction de leur situation au sein de l'espace bâti et par rapport à l'espace non bâti ainsi que selon le type de bâtiment ;
- les **campings et zones de loisir** au plan de secteur : souvent en périphérie du village, ils peuvent amener une perturbation visuelle au sein du paysage ;
- du fait de leur composition (pelouses souvent pauvres en éléments structurants) les **espaces jardinés** au sein des villages sont malheureusement souvent de faible valeur paysagère alors qu'ils participent à la structure de l'espace-rue, définissent la limite entre le domaine privé et public et peuvent jouer un rôle de connexion écologique au sein de village ;
- les **espaces publics au sein des villages** sont des importants éléments ayant un effet sur la qualité de vie au sein du village ;
- les **hangars, étables et autres équipements agricoles modernes** créent des points de repère et peuvent, en fonction de leur implantation, leur matériaux,... être structurant ou déstructurant dans le paysage.

Les 12 communes du Parc naturel comptaient début 2017 un total de 482 **hébergements touristiques** reconnus, dont 192 sur les communes francophones et 290 sur les communes germanophones. Parmi ces hébergements, une majorité de gîtes (environ 75%), mais aussi des chambres d'hôtes, des hôtels, des campings ainsi que des auberges de jeunesse. Les hébergements des communes du Parc naturel comptabilisent un total de 779 010 nuitées, soit 12% des nuitées de la Région wallonne et 39% des nuitées de la Province de Liège (chiffres de 2016). Ces statistiques en font une région légèrement plus touristique que la moyenne wallonne en matière de nuitées.

L'espace bâti	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Des villages qui se développent de manière organique, de sorte qu'ils s'intègrent naturellement dans le paysage, forment une unité claire et sont composés de bâtiments de gabarit et de caractère uniformes ; + cadre de vie sain et qualité de vie élevée (comme le montre l'ICBE) ; + pour les nouvelles constructions, on utilise souvent des matériaux locaux et typiques ; + les limites des jardins et des parcelles sont souvent typiques et en harmonie avec le paysage ; + différents types d'habitat : au nord, des villages plus grands et plus dispersés dans le paysage ; au centre, des villages plus petits et compacts ; dans la vallée de l'Our, les villages sont plutôt linéaires ; + Krehwinkel et Bracht en RGBSR, des villages parmi les plus beaux de Wallonie ; + beaucoup d'anciennes fermes sont encore habitées et ont conservé leur caractère ; + les églises sont des points de repère importants dans le village et le paysage et dominant souvent la silhouette villageoise ; + beaucoup d'éléments historiques avec un impact paysager plus ou moins grand, comme p. ex. : le château à Reuland, les églises historiques, les viaducs ferroviaires, les anciennes gares, moulins... ; + un riche patrimoine culturel ; + une bonne qualité dans le secteur de l'artisanat permet une construction de haute qualité ; + disponibilité régionale en matières premières naturelles existantes pour la construction (bois, pierres naturelles...) ; + un inventaire d'arbres au sein des villages relève la présence d'un grand nombre d'arbres de caractère au sein d'une partie des villages analysés ; + De plus en plus d'espaces publics partagés de qualité.	- Extension urbaine et développement non homogène de l'habitat dû à des zones d'habitat trop généreux du plan de secteur ; - certains villages manquent cruellement d'éléments verts et bleus ; - la plupart des villages n'ont pas d'espace vert accueillant au centre, ils n'ont donc pas de véritable cœur et pas d'espace public agréable ; - bâti ancien vacant dans les centres villageois, préférence pour des nouvelles constructions en périphérie ; - du nouveau bâti qui ne s'intègre pas toujours dans le contexte local (volumétrie, matériaux exogènes...) ; - surface résidentielle par habitant en augmentation ce qui engendre une utilisation accrue des terres (majoritairement des terres agricoles) ; - fonction principale de l'espace-rue est l'accueil de la voiture individuelle, les autres fonctions viennent derrière, manque de polyvalence ; - des espaces publics pauvres en éléments verts et mal intégrés dans l'ensemble du paysage villageois ; - jardins monotones ; - certaines zones économiques au plan de secteur sont très dominantes et n'ont pas de contrepoids vert ; elles se situent le long d'importantes voies de communication, et leur influence sur l'aspect du paysage ne peut être niée ; - les grands bâtiments (commerciaux, industriels, agricoles) sont parfois mal intégrés dans le paysage et n'ont pas de rapport avec l'espace bâti du village ; - campings et maisons de vacance mal intégrés ; - peu de terrain constructible disponible au sein des villages (problème des parcelles en héritage) ; - faible infrastructures (internet...) et manque de service ; - faible perceptibilité de certains éléments historiques, comme les moulins ;	➤ Qualité d'habitat élevée en tant que facteur de localisation ; ➤ redéfinition des principes de construction ; ➤ valorisation du bâti existant et réutilisation de maisons vides ; ➤ actions concertées pour l'identification de terrain constructible dans les centres villageois ; ➤ développement d'une construction durable pour les nouveaux bâtiments et les rénovations ; ➤ logements pour les jeunes familles (la vie à la campagne est particulièrement intéressante pour les familles avec des jeunes enfants) ; ➤ création, par des moyens simples, d'une atmosphère villageoise et rurale dans de nombreux sites (exemple: un arbre solitaire de taille appropriée : le tilleul de Weywertz, par exemple, est porteur de l'identité du village) ; ➤ Maisons Kangourou et d'autres formes d'habitat innovantes ; ➤ une compensation verte (p. ex. plantations le long de la route) améliorera nettement l'aspect visuel des zones économiques et des franchises urbaines ; ➤ Nouvelles visions pour l'espace public (espaces polyvalents et partagés) ; ➤ Mesures paysagères de la SPI pour les zones d'activité économiques (application de cautions) ; ➤ réutilisation et/ou transformation d'églises et d'autres bâtiments spécifiques (ex. église de Krehwinkel) ; ➤ mettre en valeur d'anciens éléments historiques (p. ex. château de Burg-Reuland, moulins à eau) ; ➤ beaucoup de groupements villageois et associations actifs pour le développement de leurs villages ; ➤ GAL, projets LEADER (« <i>Neues Leben für unsere Dörfer</i> »...) ; ➤ Associations pour le développement rural (WFG, FRW, <i>Ländliche Gilden</i>...) ; ➤ SDT Wallonie et Province ; ➤ CoDT et transfert de compétence AT à la Communauté germanophone.	➤ Des prix fonciers croissants ainsi que le besoin de sacrifier moins de terrains pour l'aménagement menacent l'existence de structures organiques et historiques ; la construction de maisons mitoyennes et d'appartements nécessite moins d'espace, mais souvent, l'échelle et le caractère sont inappropriés, et ils y a moins de verdure dans les zones extérieures. En fin de compte, ils influencent le paysage beaucoup plus ; ils peuvent avoir des effets très négatifs sur le village et le paysage ; ➤ la construction du bâti agricole et commercial à grande échelle continue à progresser ; ➤ les nouvelles constructions ont souvent une qualité différente dans le contexte général du village et peuvent donc avoir une grande influence sur le caractère du village ; ➤ la sécularisation menace l'utilisation et l'entretien des églises ; ➤ mitage des villages ; ➤ perte d'attractivité touristique (par le mitage ...) ; ➤ diminution de la population dans les petits hameaux et villages, risque de disparition de ces villages ; ➤ perte continue de services et infrastructures locales ; ➤ zones d'habitat (à caractère rural) au plan de secteur trop généreux qui ne tient pas compte de la morphologie du relief et risque d'aggraver l'étalement urbain ; ➤ règle du comblement (D.IV.9) qui permet la construction d'habitat en zone agricole, d'espace vert... et qui est particulièrement nuisible pour la morphologie de l'espace bâti en paysage bocager (bourg et habitat dispersé autour).

2.6. Les infrastructures

2.6.1. Description générale

Par infrastructures, on entend les installations techniques de circulation hydrique, d'approvisionnement en énergie, de communication et de transport, mais aussi les établissements pour le commerce et le tourisme, ainsi que les structures et équipements urbains. Certaines infrastructures se sont développées au fil des siècles depuis la colonisation humaine. La forme et l'étendue des établissements peuvent avoir une influence considérable sur le paysage.

2.6.2. Les infrastructures au sein du Parc naturel

Les **transports** jouent un rôle essentiel dans le développement du bien-être économique et social de la société (accès au travail, aux soins de santé, à la culture, aux loisirs....). **L'utilisation de la voiture individuelle** et le transport par route restent le mode de transport prédominant. En termes de mobilité, il faut répondre à plusieurs **enjeux territoriaux** comme la pression accrue sur les infrastructures, les influences négatives sur l'environnement, la fourniture d'une offre en mobilité adaptée face à la croissance et au vieillissement attendus de la population ou encore une desserte accessible au plus grand nombre via différents réseaux de transport de personnes assez denses et bien répartis sur le territoire au regard des activités humains. **La structure territoriale** joue un rôle primordial dans la résolution des problèmes de mobilité. C'est à travers de cette dernière qu'une maîtrise de la mobilité doit être assurée tout en intégrant des caractéristiques et dynamiques territoriales afin de permettre d'offrir des services de transports plus adaptées à chaque type d'espace (urbain, périurbain, rural).

L'éloignement du périmètre du Parc naturel par rapport aux grandes agglomérations urbaines est compensé dans une large mesure par un réseau routier étoffé, permettant un accès rapide et aisé à cette région. Trois grandes routes traversent les Fagnes, le N68 reliant Eupen avec Malmédy ainsi que le N672 venant de Verviers qui rejoint le N68 au niveau de Belle Croix, et le N67 entre Eupen et l'Eifel allemande. A partir de Mont Rigi, le N676 mène vers Waimes et l'Eifel belge. Le **sud du Parc** est relié aux grands centres et aux régions avoisinantes par l'autoroute E42 Verviers – Trèves. Cette autoroute traverse plusieurs communes du Parc. Le réseau routier dans le sud du Parc est très fortement développé. La liaison vers le Luxembourg (N62) connaît une fréquentation journalière importante. Celle-ci a un impact négatif pour les villages qu'elle traverse (par exemple Oudler). De ce fait, le SPW a chargé un bureau d'étude d'une analyse comparative de tracés routiers pour améliorer l'itinéraire de la N62 entre St Vith et Wemperhardt.

Les **équipements**, telles que les marquages physiques de très grande taille, les divers panneaux publicitaires ainsi que les équipements de circulation, telles que les bornes en plastique ou les glissières de sécurité, constituent des handicaps supplémentaires. Ils banalisent le paysage, une tendance qui devient de plus en plus courante et qui se répand dans beaucoup d'endroits. C'est un contraste frappant avec le paysage contemplatif.

Les voies de liaisons entre les villages sont encore relativement bien **bordées de haies et d'arbres**. Cela permet de repérer facilement les routes dans le paysage. Cependant, il faut également souligner que ce n'est pas le cas partout et que des mesures appropriées sont nécessaires pour une meilleure intégration dans le paysage. C'est particulièrement le cas des nouvelles routes. Souvent, il manque la verdure du bord de la route, comme sur la route N676 entre Amel et St.Vith.

Certaines routes développées récemment ont un caractère autoroutier, ce qui encourage les usagers à rouler plus vite. Des **végétations appropriées le long de la route** pourraient limiter visuellement le profil en travers de la route et entraîner une conduite plus lente.

Les **entrées et sorties des villages** sont rarement conçues. Ici, il y a souvent un manque des dispositifs de ralentissement, comme un rétrécissement par des arbres ou des obstacles décalés; par ces mesures, on pourrait améliorer considérablement la qualité (de vie) pour les villages.

Au fil du temps, les infrastructures se sont naturellement adaptées à l'homme moderne. L'avènement des machines et des automobiles a changé le paysage, les chemins ont été transformés en routes, redressés et progressivement asphaltés. **Autrefois, l'espace-rue était encore un espace de vie**, mais avec l'élargissement des routes, cet aspect s'est perdu de plus en plus. Le réseau routier a également eu une influence décisive sur le paysage, mais aussi sur l'aménagement urbain des villages. Les cartes historiques montrent que la plupart des routes existaient déjà en tant que chemins au 19ème siècle.

Vu le manque en transport en commun, la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus utilisé dans le Parc naturel. Au sein des communes du Parc, le nombre de **véhicules neufs immatriculés en 2017** était de **4.432** et de **10.023** pour les **voitures d'occasion**. En raison de la situation géographique, la mobilité des travailleurs du Parc naturel est d'une grande importance pour le marché de l'emploi. En dehors des voisins que sont les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg, le reste de la Belgique joue à cet égard également un rôle important, notamment les communes périphériques francophones. 9.913 personnes vivant en Belgique de l'est travaillaient à l'étranger durant l'année 2016. De ces 9.913 personnes, 3.930 travaillent au Luxembourg et 5.983 en Allemagne.

Le réseau ferroviaire est aussi un élément très marquant qui structure le paysage. La **ligne ferroviaire** la plus importante dans la région du Parc est la ligne de la *Vennbahn* qui a été construite en 1882. Le long de cette ligne toute une vie économique s'est développée. De nombreuses gares ont été construites ainsi que des bâtiments industriels. Pour pallier au problème du relief de nombreuses **tunnels et viaducs**, comme celui de Butgenbach, ont dû être aménagés. Ces infrastructures sont très marquantes pour le paysage. Actuellement, cet itinéraire a été transformé en **RAVeL** et offre des possibilités de loisirs axés sur la nature pour le cyclotourisme et le tourisme de randonnée. Au sein des limites du Parc naturel, il n'existe plus aucune gare pour le transport des voyageurs. Les gares les plus proches se situent à Verviers, Eupen et à Gouvy, Trois Pont et Spa.

Les installations de circulation hydrique jouent un rôle majeur dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie de la population. Ainsi, une nouvelle station de traitement de l'eau potable fut construite dans la commune de Bütgenbach en 2012. Ni le réseau d'égouttage ni l'épuration des eaux ne sont à un niveau satisfaisant pour l'instant, mais de nombreux projets sont en cours pour remédier à cette situation insuffisante.

On n'abordera pas les autres infrastructures, telles que les terrains de sport, de golf, de mini-golf et d'autres plutôt petites; elles sont certainement importantes pour les loisirs et le repos à court terme. Il est supposé qu'elles sont disponibles dans une certaine mesure et de qualité différente.

Au sein des communes du Parc, le **logement (34,2%)** et le **transport (35%)** sont les secteurs qui consomment le plus **d'énergie**. Avec 1,6%, la part de l'agriculture est largement en dessous des autres. D'une manière générale, la consommation en énergie thermique est beaucoup plus élevée que la

consommation en électricité alors que **sur l'ensemble des communes du Parc, la part de la production en électricité SER couvre 34% de la consommation finale en électricité, mais seulement 4,1% de la consommation finale en énergie thermique (sans le secteur transport) est couverte par les SER.** La part des produits pétroliers reste la plus importante.

En termes de grandes infrastructures, les **4 grands barrages** qui se trouvent dans le Parc (Gileppe, Eupen, Robertville, Butgenbach) sont tous capables de produire de l'électricité pour satisfaire à leurs propres besoins. Avec une production annuelle de 22650 MWh (pour comparer : le barrage de Butgenbach produit entre 875 et 2900 MWh par an), seul le barrage de Robertville relié à la centrale hydroélectrique de Bevercé est capable de répondre à la consommation d'environ 6470 ménages.

Actuellement, **5 parcs éoliens** étalés sur 5 communes (Amblève, Bullange, Butgenbach, Saint-Vith et Waimes) ainsi qu'une éolienne solitaire (la première de Belgique) (Saint-Vith) atteignent une production annuelle cumulée de **105.925 MWh**, ce qui correspond à une consommation de **30.264 ménages**. Trois des cinq parcs sont situés au sein des limites du Parc naturel (61.110 MWh) ce qui correspond à une consommation de 17.460 ménages. En 2017, **7 parcs éoliens supplémentaires étaient en phase d'étude d'incidence ou en demande de permis unique (urbanisme et environnement)**. Si tous les parcs étaient réellement construits, la production annuelle pourrait être accrue de 226.516 MWh, ce qui équivaldrait à 63.465 ménage.

L'installation de ces parcs éoliens supplémentaires aura un impact paysager non négligeable. Avant d'installer d'autres installations de production d'énergie, telles que des éoliennes ou des centrales de cogénération à biomasse, il faudra prévoir des études approfondies. L'emplacement, la rentabilité, la valeur ajoutée effective, les effets sur la biodiversité, etc. doivent être examinés et analysés dans un processus d'évaluation factuelle. L'intégration dans le paysage joue ici un rôle majeur, car les effets visuels peuvent avoir des conséquences considérables, en particulier dans les endroits exposés. A quoi ce manque de prise en compte d'impact visuel sur le paysage peut ressembler, s'observe depuis de nombreux points de vue sur la frontière allemande où l'impact paysager est considérable.

Une particularité des communes rurales est l'installation de panneaux photovoltaïques sur le sol ou de suiveurs photovoltaïques. Ce type d'infrastructure influence la structure du paysage au niveau local. Selon la base de données du Parc naturel qui contient toutes les demandes d'avis sur le territoire du Parc introduites depuis 2000, **199 installations photovoltaïques** « hors toitures » ont été mises en place, dont **24 suiveurs photovoltaïques**.

Comme c'est souvent le cas, la production d'énergies alternatives se révèle à double tranchant. Fondamentalement, il est nécessaire de développer un **concept global et un objectif clair sur le thème de la production d'énergie pour la région**, conjointement par toutes les communes, qui doit être mis en conformité avec les autres objectifs souhaités, tels que la conservation de la nature, la qualité de vie et le tourisme.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
+ Bonne situation entre plusieurs aires métropolitaines (Aix-la-Chapelle, Liège, Maastricht, près de la frontière avec l'Allemagne et le Luxembourg) ; + Réseau routier dense avec de bonnes connexions vers l'ensemble de la région ; + caractère rural des chemins et des routes (espace-rue), peu influencé par les mesures modernes en matière de transport (contrairement à d'autres régions et pays) ; + de nombreux petits sentiers invitants et tranquilles à valeur récréative ; + bonne infrastructure de sentiers de randonnée ; + l'autoroute offre des vue spectaculaires sur le paysage et sert de « vitrine » ; + les Hautes Fagnes et le lac de Butgenbach sont les points culminants touristiques ; + Réseau RAVeL de plus en plus dense et transfrontalier (Vennbahn, Waimes-Trois-Pont...) + réseau de routes cyclables Vélotour, infrastructure pour les vélos électriques (bornes de recharge et de location) et de nombreuses possibilités pour les VTT ; + itinéraires thématiques pour automobiles ; + plusieurs campings et zones de loisir ; + les barrages sont un atout pour le tourisme et créent des points d'appel dans le paysage ; + jusqu'à présent, bonne répartition géographique des parcs éoliens (bon regroupement, bonne lisibilité, peu de co-visibilité...) ; + projets collectifs de production d'électricité (photovoltaïque à Kettenis, certains parcs éoliens...) ; + A certains endroits des allées pittoresques.	- insuffisance des liaisons de transport public ; - certaines régions du Parc comme le pays de Manderfeld sont loin des services et infrastructures ; - mauvaise connexion internet dans certaines régions du Parc ; - à certains endroits, l'intensité du trafic sur les itinéraires importants pose des problèmes (par exemple N62) ; - mauvaise connexion au réseau ferroviaire, pas de gare ; - absence et insuffisance d'équipements touristiques (mise en œuvre trop hésitante) ; - les bancs et aires de pique-nique sont souvent peu agréables, mal entretenus (aucune qualité de séjour) ; - les attractions touristiques ne sont annoncées que de manière limitée, pas claire pour les visiteurs ; - les campings sont souvent mal intégrés dans le contexte local ; - très peu de petits campings, vacances à la ferme, aires pour camping-cars et Bed & Breakfast ; - les itinéraires sont inconnues et il n'y a aucun lien entre elles ; - le développement récréatif du paysage n'est pas optimal (par exemple, pas de possibilité de marcher et/ou de faire du vélo le long des cours d'eau) ; - peu de pistes cyclables le long des grands axes routiers ; - pas ou peu de parcours circulaires cyclables ; - pas de service de navette ou d'autres possibilités de transport de bicyclettes ; - des vitesses de déplacement élevées, par exemple en raison des routes, dont certaines sont trop larges ; - peu d'aménagements aux entrées et sorties des villages ; - manque de verdure accompagnante des routes ; - infrastructure inadéquate des zones économiques ; - peu de production d'énergie hydrologique	➤ rassembler les informations touristiques de manière centralisée (p. ex. via un site web) ; ➤ de nouvelles possibilités de petit hébergement dans un cadre vert (p. ex. vacances à la ferme) ; ➤ aménager et exploiter les anciennes lignes de chemin de fer (p. ex. pour draines ou vélos) ; ➤ développement de pistes cyclables le long des cours d'eau, indépendantes de la route ; ➤ parcours circulaires cyclables ; ➤ le lac de Butgenbach pourrait offrir d'autres possibilités touristiques (par mauvais temps) ; ➤ les anciens locaux militaires à Elsenborn pourraient être utilisés pour des activités qui ne peuvent être jointe autre part (p. ex. terrain Off road) ; ➤ un grand potentiel de nouvelles énergies renouvelables (biomasse) ; ➤ initiatives visant à assurer l'approvisionnement local en énergie ; ➤ paysage optimal pour l'utilisation des vélos électriques ; ➤ utiliser l'autoroute comme vitrine du territoire ; ➤ normes de vitesse adaptées à la zone récréative locale ; ➤ expansion des zones commerciales avec des normes de qualité durables, des limites à l'utilisation du nombre d'enseignes publicitaires, des verdures... ➤ développement des petites stations de production d'énergie hydrologique ; ➤ GAL, projets LEADER (covoiturage...) ; ➤ Eurégio Meuse-Rhin ; ➤ Parc des trois Pays ; ➤ plans de mobilité supra-communaux et transfrontaliers ; ➤ concepts de mobilités dans d'autres régions (Voralberg, Parcs naturels régionaux en France...). ➤ Plan PLuIES et Plans de gestion des risques d'inondations (PGRI), lutte contre l'imperméabilisation des sols.	➤ Opposition de la population locale vis-à-vis des grands projets d'infrastructure (NIMBY) ; ➤ manque de connaissance par rapport à l'entretien des arbres dans l'espace public ; ➤ manque de cohérence dans des projets de mobilité ; ➤ manque de concept global pour l'aménagement de nouveaux parcs éoliens ce qui peut avoir des fortes répercussions sur la biodiversité (spécifiquement l'avifaune) et le paysage ; ➤ l'énergie solaire peut avoir un impact sur le paysage, en particulier installé au sol (l'énergie solaire intégrée sur les toits est préférable) ; ➤ la prise de mesures de sécurité routière peut avoir un impact majeur sur les villages et les routes ; ➤ manque d'échange de données et d'informations concernant des grands projets d'infrastructure à l'échelle supra-communale et transnationale ; ➤ effets paysagers de nouvelles routes de contournement (p. ex. N62) ; ➤ Zones de loisir au plan de secteur en périphérie (Ovifat) ou à l'extérieur des villages (Elsenborn, Weweler...) avec impact (potentiel) sur le paysage.

2.7. Situation de droit

2.7.1. Description générale

La situation de droit analyse et liste les outils législatifs qui peuvent avoir un impact sur le paysage. Outre les plans et réglementations en aménagement du territoire, il existe des outils transversaux du développement territorial ainsi que des outils de préservation de la biodiversité qui impactent d'une manière directe ou indirecte le paysage.

2.7.2. La situation de droit au sein du Parc naturel

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau **Code de Développement Territorial (CoDT)** qui a remplacé le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), la majorité des outils de planification sont devenus des instruments à valeur indicative. Certains outils comme le Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) ont disparu alors que d'autres outils sont nouveaux, comme la possibilité de réaliser, à l'initiative de plusieurs communes, un Schéma de Développement Pluri-communal (SDP). Le Guide Régional d'Urbanisme devient un outil hybride, donc à la fois réglementaire et indicatif.

Outre les outils régionaux comme le **Schéma de Développement du Territoire (SDT)** ou le **Guide Régional de l'Urbanisme (GRU)**, les communes peuvent se doter d'outils ou de compétences particulières afin de gérer les permis d'urbanisme et de planifier le développement de leur territoire. Voici les différents outils à disposition des communes :

- les **Schémas de Développement Pluri-communal (SDP)** et les **Schémas de Développement Communal (SDC)** définissent une stratégie territoriale qui se base toujours sur une analyse contextuelle. La stratégie territoriale définit à son tour les objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire, les principes de mise en œuvre de ces objectifs ainsi que la structure territoriale.
- Un **guide communal d'urbanisme (GCU)** donne *les indications concernant les manières de construire les bâtiments, les voiries et les espaces publics ainsi que d'aménager leurs abords respectifs*⁶.
- Une **commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)** est un organe consultatif amené à rendre des avis sur toute une série d'interventions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Les principales missions d'un(e) **conseiller(e) en aménagement du territoire et urbanisme pour la commune (CATU)** sont l'application des règles et procédures en matière d'urbanisme, les missions de conseil et de préparation des avis de la commission communale d'aménagement du territoire.

L'utilisation des outils d'aménagement du territoire diffère d'une commune à l'autre. On remarque qu'à part Baelen et Bullange toutes les communes disposent d'une CCATM et la majorité des communes ont un CATU. La commune qui dispose d'un SDC, d'un GCU et d'une CCATM est dite **décentralisée** en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ce qui lui confère une certaine autonomie en la matière. La seule commune du Parc naturel qui dispose d'un tel régime est la commune de Saint Vith.

⁶ CoDT, Art. D.III.4

D'autres outils peuvent venir s'ajouter à ceux cités ci-dessous. Ils ne concernent pas directement l'entière du territoire communal mais traitent de l'aménagement du territoire d'une zone particulière. Il s'agit, entre autres :

- **Les règlements généraux sur les bâtisses en site rural (RBSR)**⁷ ont une valeur indicative et sont intégrés dans le GRU où ils restent en vigueur jusqu'à leur révision. Sur le territoire du Parc, seuls deux villages sont en RBSR : Bracht et Krehwinkel.
- **Schéma d'Orientation Local (SOL) (Art. D.II.11):** il reprend l'ancien Rapport urbanistique et environnemental (RUE) et le Plan communal d'aménagement (PCA) et est l'outil primordial pour la mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concertée (Art. D.II.32). L'article D.II.11, §2, 2°, f prévoit que la carte d'orientation peut également comprendre des « lignes de force du paysage ». La carte d'orientation présente un caractère essentiellement prospectif, à savoir « orienté sur l'avenir ». On peut en déduire que les lignes que la carte d'orientation peut comprendre sont les lignes projetées. Toutefois, rien n'empêche à la carte d'orientation de comprendre les lignes de force du paysage existantes, notamment pour illustrer le développement projeté à partir de celles-ci. Actuellement, trois SOL sont d'application sur le territoire du Parc (Grüfflingen, Schönberg, Ovifat).
- **Sites à réaménagement (SAR) (Art. D.V.1) :** Suivant la taille du périmètre, sa localisation et la nature du projet, l'impact sur la silhouette villageoise variera. Actuellement, 3 SAR se trouvent sur le territoire du Parc : le quartier de la gare à Sourbrodt, l'ancienne école gardienne à Manderfeld et le hall communal Kreuzberg à Thommen.

Le plan de secteur est l'outil en aménagement du territoire qui a un impact majeur sur le paysage, plus spécifiquement les zones destinées à l'urbanisation (Art. D.II.23). Selon le CoDT, *le plan de secteur comporte la détermination des différentes affectations du territoire et le tracé existant et projeté, [...]* (Art. D.II.21 §1). La majorité du territoire du Parc naturel se trouve en zone forestière (59%) ainsi qu'en zone agricole (24%) suivit des zones naturelles (8 %). Les zones d'habitat sont uniquement à caractère rural et occupent une part d'environ 4%. Le camp militaire d'Elsenborn qui possède une grande surface ouverte au nord du village, est à l'origine du pourcentage élevé de surfaces situées en zone de services publics et équipements communautaires (presque 4%).

Le plan de secteur, pour sa part, définit des **périmètres d'intérêt paysager (PIP)** *qui visent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti.*⁸ Une mise à jour de ces périmètres, initiée par la Région Wallonne il y a quelques années, est actuellement en cours et menée par l'asbl ADESA⁹. L'objectif de cette vaste étude est de fournir des propositions pertinentes pour déterminer de nouveaux PIP ainsi que des points de vue remarquables en vue de la prochaine révision des plans de secteur. C'est ainsi que les PIP inscrits au plan de secteur sont souvent les vallées comme celle de la Warche et de certains affluents principaux. Les PIP du plan de secteur sont moins nombreux que ceux d'ADESA et longent surtout les limites ouest du Parc tandis que les PIP d'ADESA occupent des vastes étendus dans la partie Sud du Parc.

⁷ CoDT, Art. D. III. 2 §1

⁸ CoDT, Art. R.II.21-7

⁹ ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents

Selon le CoDT, le **périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique (PICHE)** vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. [...] ¹⁰ 30 villages du Parc sont concernés. Il existe généralement un PICHE par village, mais certains villages ont en plusieurs. C'est p. ex. le cas d'Ouren qui possède trois PICHE : autour de l'ancien château fort, autour de l'église et à Rittersprung. En tout, 37 PICHE se trouvent sur le territoire du Parc naturel.

Depuis 2008, la **Communauté germanophone** a commandé l'élaboration d'un **Concept de Développement Régional (CDR)**. Ce document permet à la Communauté germanophone d'élaborer des projets jusqu'en 2025. Actuellement, on est en train de réaliser la troisième phase du CDR. Des intersections des axes de travail du CDR avec les axes de base du Parc naturel sont multiples. Citons quelques mesures de l'axe « Projet de développement Parc naturel »¹¹ :

- Soutiens des communes pour la réalisation de plans de développement dans le cadre de la planification du paysage ;
- Soutiens des communes dans la synthèse et le recensement systématique des éléments typiques du paysage et des entités paysagères ;
- [...]

Le **nouveau Code forestier** a été adopté le 15 juillet 2008 par le Parlement wallon. Les grands objectifs du nouveau code forestier sont :

- Produire du bois de qualité, mais aussi en quantité
- Lutter contre le réchauffement climatique et sauvegarder la biodiversité
- Lutter contre le morcellement et diversifier nos forêts
- Développer l'emploi en soutenant le rôle économique de notre patrimoine forestier
- Garantir le rôle social, récréatif et éducatif de la forêt.

Pour atteindre ces objectifs, 10 propositions phares sont faites dans le nouveau code. Citons ceux avec impact paysager : Supprimer les droits de succession pour les forêts privées ; stimuler la production de bois de qualité ; créer des réserves intégrales ; limiter les grandes coupes à blanc (pro sylva) ; recréer des lisières d'arbustes ; planter des arbres adaptés au climat et au sol.

Le **programme wallon de développement rural (PwDR)** soutient les acteurs de la ruralité dans la mise en œuvre de mesures à destination du développement socio-économique, des services ruraux et de l'environnement. Les mesures s'adressent à différents acteurs du monde rural dont les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires, avec près de 80% de l'enveloppe totale qui leur est affectée. Les TPE/PME, les communes, les maisons du tourisme, les Groupes d'Action Locale ou encore les Parcs naturels,... et bien d'autres acteurs peuvent également bénéficier de ces soutiens.

- Deux **Groupes d'Action Local** touchent le territoire du Parc : le GAL « 100 villages – 1 avenir » qui regroupe les 5 communes de l'Eifel et le GAL « Entre Vesdre et Gueule » (Eupen, Raeren et Lontzen).

¹⁰ CoDT, Art. R.II.21-8

¹¹ DG – Ostbelgien Leben 2025 – REK der DG, Band 2, page 85

- Le **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)** des communes de Baelen, de Bullange, de Butgenbach, de Jalhay, de Raeren et de Waimes sont en cours de validité tandis que les PCDR des communes d'Amblève, de Burg Reuland, Saint Vith ne sont plus valides.

Les outils de préservation de la biodiversité ayant un impact sur le paysage sont :

- Le **réseau Natura 2000** : 21308.02 ha du territoire du Parc est couvert par 29 sites N2000 ce qui correspond à 28.85% du territoire.
- Les **réserves naturelles domaniales (RND) et agréées (RNA)** : Au total 5996,85 ha du territoire du Parc sont classés en réserve naturelle, soit domaniale, soit agréée ($\pm 5\%$ de l'ensemble des réserves). Cette surface correspond à 8,12 % du territoire.
- Les **réserves naturelles forestières** : 4 réserves forestières sous statut se trouvent sur le territoire du Parc. 2 autres réserves dont la reconnaissance est en cours de procédure se trouvent sur le territoire du Parc naturel.
- Les **sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** : 105 SGIB sont présents sur le Parc naturel et couvrent une superficie totale de 12954.93ha ce qui correspond à 17.54 % du territoire du Parc naturel.
- Les zones humides d'importance internationales (**RAMSAR**) : les Hautes Fagnes sont considérées comme zone RAMSAR depuis 24/03/03 (6000 ha).
- 181 arbres remarquables et 23,38 km de haies remarquables ont été recensés sur le Parc naturel (principalement en Waimes et en Bullange).
- D'autres outils et plans utilisés sont utilisés par les communes : **PCDN** (Amblève, Eupen, Burg-Reuland), le **Plan Maya** (toutes les communes), la **Gestion différenciée** (Raeren, Eupen, Baelen, Waimes, Bullange), ...

L'aménagement foncier des biens ruraux, anciennement appelé « remembrement », est un outil modernisé qui a vu ses procédures revues et allégées en 2014, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code wallon de l'agriculture. Outre l'objectif d'assurer une exploitation efficiente des biens ruraux, l'aménagement foncier contribue dorénavant à la préservation voire **à l'amélioration de la valeur paysagère et des services environnementaux** en ce compris le maintien et, le cas échéant, le développement de la biodiversité des territoires ruraux. C'est un outil global et multifonctionnel. Jusqu'à présent, aucun aménagement foncier n'a été réalisé sur le territoire du Parc. En 1972, un remembrement a été réalisé à Francorchamps (voir carte) sur le territoire de la commune de Stavelot. Par contre, il y a eu des regroupements parcellaires en exploitation suite à la diminution du nombre d'exploitation.

La situation de droit	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Au niveau du plan de secteur, la majorité du territoire du Parc naturel se trouve en zone forestière (59%) ainsi qu'en zone agricole (24%) suivit des zones naturelles (8 %). Les zones d'habitat sont uniquement à caractère rural et occupent une part d'environ 4% ; + Saint Vith possède un SDC et un GCU (décentralisation) ; + Malmédy possède une charte urbanistique ; + 10 communes du Parc possèdent une CCATM, 9 communes ont un(e) CATU ; + plusieurs communes disposent d'une CLDR ;; + 9 communes ont un PCDR validé ou en cours de validation ; + Bracht et Krehwinkel en RGBSR ; + Vastes étendues de PIP ADESA au sud du Parc ; + 37 PICHE pour 30 villages au Parc naturel ; + Vaste réseau Natura 2000 au sein du Parc (29% du territoire) ; + 8 % du territoire du Parc en RND ou en RNA ; + 18 % du territoire couvert par des SGIB ; + 3 communes disposent d'un PCDN ; + Toutes les communes ont adopté le Plan Maya et la Convention « Bords de route et fauchage tardif » ; + De plus en plus de communes en gestion différenciée des espaces verts ;	- Le plan de secteur a favorisé l'étalement urbain de telle sorte que certains villages ont fusionnés (ex. Gröfflingen-Thommen) ou sont en train de le faire ; - la règle de comblement (article 112 du CWATUPE) qui génère la construction de l'habitat en zone non urbanisable (agricole...) avec la conséquence d'un rapprochement entre les villages et de l'amplification d'une urbanisation en ruban (ex. Robertville-Ovifat) ; - les PIP du plan de secteur auraient surtout été désignés en raison de leur qualité biologique comme la vallée de la Warche... et non pour des critères paysagères ; - seulement une des 12 communes du Parc possède un SDC (ancien Schéma de structure communal (SSC)) ; - La commune de Waimes qui a un SSC non finalisé ; - il n'y a pas de SDP (pluricommunale) ; - Seulement une commune du Parc a un GCU ; - seules 3 de 12 communes du Parc possèdent un PCDN.	➤ Mise en œuvre du SDT au niveau de la Région wallonne ; ➤ concept de réseau écologique à l'échelle wallon ; ➤ ADESA fournit des propositions pertinentes pour déterminer de nouveaux PIP ainsi que des points de vue remarquables en vue de la prochaine révision des plans de secteur ; ➤ mise en place de SDC au niveau communal et de SDP au niveau de plusieurs communes ; ➤ prise en compte des lignes de force du paysage dans les SOL ; ➤ Potentiel impact positif d'un SAR sur la qualité de vie et le paysage ; ➤ les zones d'enjeux communales ZEC (art. D.II.35 au CoDT) qui se réalisent par le biais d'une carte d'affectation du sol permettant de densifier raisonnablement et de dynamiser les noyaux d'habitat tout en les dotant d'un réseau de mobilité douce ; ➤ compensations planologiques ou alternatives (art. D.II.45) liées à la révision du plan de secteur par l'inscription d'une ZEC ou d'une ZER (zone d'enjeux régional) ; ➤ activités d'artisanat, des services, des équipements socioculturels... au sein d'une zone de loisir (D.II.27) ; ➤ zone agricole (D.II.36) peut comporter des activités de diversification complémentaire à l'activité agricole, des modules de production d'électricité (éoliennes comprises, §2) ou de chaleur et contribue à la conservation de l'équilibre écologique et au maintien ou à l'évolution du paysage ; ➤ tout comme le code forestier le permet, la zone forestière (D.II.37) permet la diversification l'activité forestière en accueillant p. ex. un certain type d'équipement touristique ou didactique ; ➤ les instruments du CoDT deviennent indicatifs, d'où importance de former les responsables en AT (formation CATU par la CPDT) ; ➤ 3 Contrats de rivière, deux GAL (entre Vesdre et Gueule, 100 villages – 1 avenir) et des initiatives pour la mise en place d'un nouveau GAL (communes francophones) ; ➤ Code forestier qui vise la diversification et la méthode pro sylva en forêt ainsi que la suppression des droits de succession et de donation (forêts privées) ; ➤ les aménagements fonciers des biens ruraux qui prennent en compte le paysage et les services écosystémiques.	➤ SDT : manque de différenciation des territoires ruraux (seulement 2 aires) et de priorité donnée à l'échelle supra-locale ; ➤ zones d'habitat (à caractère rural) au plan de secteur trop généreux qui ne tient pas compte de la morphologie du relief et risque d'aggraver l'étalement urbain ; ➤ la règle du comblement reste d'application (art. D.IV.9 du CoDT) moyennant quelques adaptations et va à l'encontre de l'utilisation parcimonieuse du sol ; ➤ beaucoup de ZACC se trouvent en périphérie des villages ce qui peut avoir un impact négatif sur le paysage (d'où l'importance de la prise en compte des lignes de force du paysage et d'autres facteurs dans le SOL) ; ➤ certaines zones de loisir non utilisées au plan de secteur (ex. Elsenborn, Weweler) sont situées en périphérie des villages et risquent d'impacter négativement la silhouette villageoise ; ➤ éoliennes agricoles : veiller à une certaine cohérence (au niveau des types d'installations), l'emplacement par rapport au bâti agricole et éviter un éparpillement dans le paysage ; ➤ éoliennes en zone forestière : éviter le morcellement des liaisons écologiques, garder une distance appropriée aux zones centrales du réseau écologique ; ➤ plantations de sapins de Noël en zone forestière peut avoir un impact négatif sur le paysage ; ➤ selon le nouveau CoDT, les RGBSR deviennent indicatifs ; ➤ Plus d'orientation / d'indicatif dans le CoDT (négatif en cas de manque de connaissance) ;

3. Recensement et évaluation des aires paysagères du Parc naturel

Les différentes aires paysagères du Parc naturel transgressent largement les limites communales. À titre d'exemple, les «Forêts et vallées secondaires de l'Our » s'étalent à la fois sur les communes de Bullange, de Saint Vith, d'Amblève et de Burg-Reuland. De ce fait, une coopération transcommunale est indispensable pour une bonne gestion de ces paysages.

Dans le présent chapitre, toutes les aires paysagères du territoire du Parc naturel sont analysées en détail, en suivant la méthodologie d'analyse paysagère (abiotique, biotique, anthropique). De plus, un **tableau Atouts, Faiblesses, Menaces, Opportunité (AFOM)** permet d'analyser chaque aire paysagère, complété par une **carte reprenant les principaux enjeux du territoire en question**. Il faut voir les **tableaux AFOM et les cartes d'enjeux comme étant complémentaires**. Un tableau ne reprend pas nécessairement les mêmes enjeux que la carte correspondante et vice-versa. Il faut noter que les enjeux sur les **cartes se concentrent essentiellement sur l'impact qu'engendre l'espace bâti sur le paysage**.

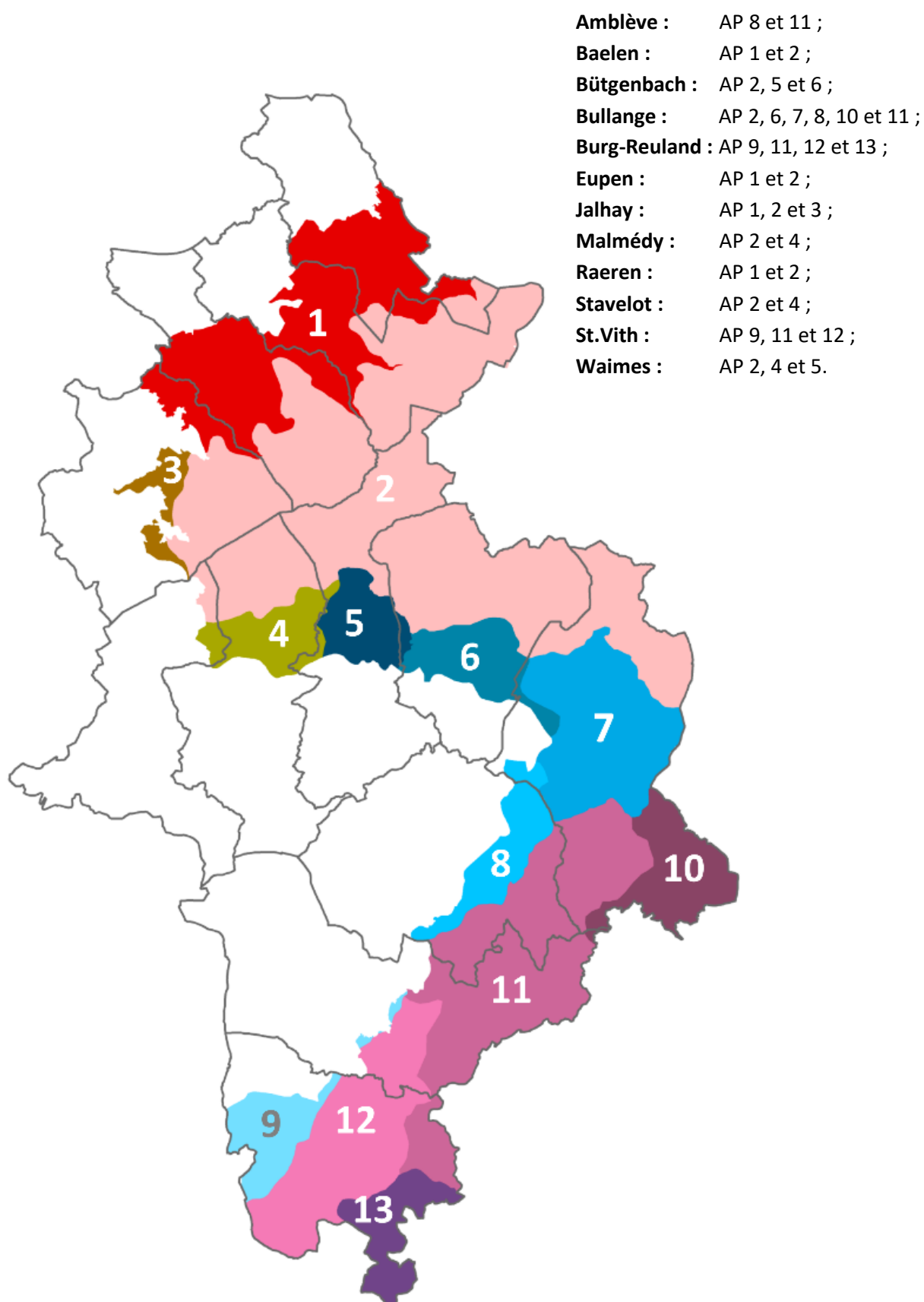
Les cartes d'enjeux par aire paysagère fournissent une vue plus détaillée des portions de territoire. Cela permet de **rendre visibles davantage de problématiques**. Le réseau écologique, les zones à risque d'inondation ou les périmètres d'intérêt paysager qui peuvent entrer en conflit avec les zones urbanisables au plan de secteur en sont des exemples.

Un autre élément anthropique majeur dans le paysage est **l'énergie éolienne**. Tous les parcs éoliens actuels et les projets de parcs éoliens sont répertoriés sur les cartes, même s'ils ont été rejetés dans le cadre de la procédure de permis unique.

En raison de la richesse des détails **sur les cartes d'enjeux par aire paysagère, nous nous contenterons de décrire les principaux enjeux** sur ces territoires afin d'éviter de surcharger les plans visuels. Nous allons également ajouter des **zones d'étalement urbain**. Sur les cartes d'enjeux par aire, ces zones apparaîtront en rouge.

À la fin de ce chapitre, une **carte globale d'enjeux** est présentée. Elle contient beaucoup moins d'informations et **rend visible tous les problèmes enjeux sur le territoire du Parc naturel**. De plus, la carte synthétique distingue les zones actuellement soumises à l'étalement urbain et des zones menacées par l'étalement urbain qui ne sont pas encore urbanisées et où des mesures peuvent être prises pour limiter ces impacts sur le paysage et sur la morphologie du village.

En détail, les **aires paysagères (AP)** sont réparties entre les 12 zones communales comme suit :



3.1. Haut plateau des Fagnes

3.1.1. Avant-Pays Fagnard du Hertogenwald (AP 1)

3.1.1.1. *Abiotique*

- La plus grande partie de cette aire appartient au bassin hydrographique de la Vesdre ;
- seule une partie de Raeren appartient au bassin hydrographique de la Rur ;
- les cours d'eau de cette aire creusent des vallées profondes.
- le lac du **barrage d'Eupen** et le **lac de la Gileppe** constituent les éléments hydrographiques majeurs ;
- les plateaux sont dominés par des sols humides limoneux ;
- les vallées sont plutôt constitués de sols limoneux à drainage naturel favorable ;
- le relief est varié avec une alternance de vallées profondes et de plateaux ;
- la Helle divise l'aire en deux parties.

3.1.1.2. *Biotique*

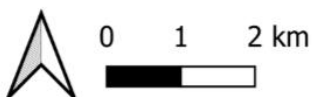
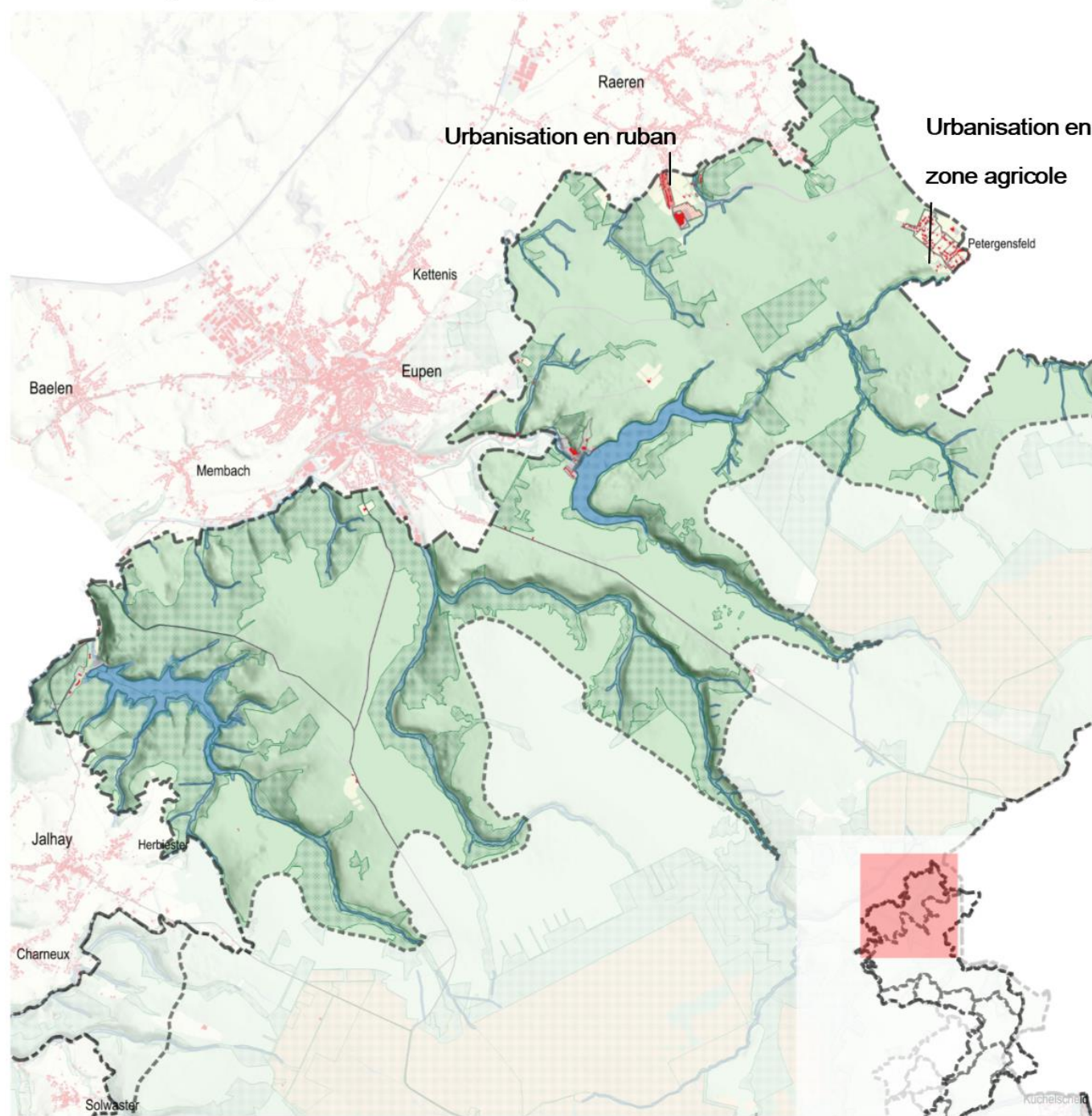
- 31 % de forêts feuillues, surtout dans les versants et autour du lac de la Gileppe ;
- 49% de forêts résineuses (épicéas) sur les plateaux ;
- +/- 4% de terres incultes et ouvertes (zones fagnardes).

3.1.1.3. *Anthropique*

- L'espace bâti est principalement constitué de maisons forestières ;
- Les barrages d'Eupen et de la Gileppe et leurs bâtiments associés sont principalement destinés à la production et l'approvisionnement en eau potable ;
- Petergensfeld situé à l'est qui peut être considéré comme une extension du village allemand Roetgen.

AP1 – Avant-Pays Fagnard du Hertogenwald	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Présence des deux lacs de barrage (Eupen et Gileppe) qui servent à la fois comme réservoirs d'eau potable et comme zones de récréation ; + Hydrographie comme un des éléments prépondérants de cette aire paysagère ; + vallées encaissées des rivières étant majoritairement à l'état naturel ; + forêt avec une grande surface cohérente ; + forêts feuillues et naturelles sur des sols à forte pente ; + espace de récréation, de promenade, de cyclisme... ; + assez bonne accessibilité via le réseau des chemins forestiers ; + présence du réseau vélotour.	- Part élevée de monocultures de résineux (épicéas) ou de feuillus ayant souvent tous la même classe d'âge ; - présence des monocultures les plus visibles autour des surfaces ouvertes comme le lac d'Eupen ; - la structure très régulière des parcelles boisées sur les plateaux donne parfois un aspect artificiel ; - un réseau de transport en commun peu développé.	➤ Développement d'un tourisme doux. Cartes de promenade bien claires ; ➤ développement d'un SIG, Sites web... ; ➤ développement d'une forêt mixte à futaie irrégulière dans les zones domaniales ; ➤ potentiel touristique et écologique ; ➤ bonne réputation du réseau Vélotour. Utilisation facile.	➤ Manque d'un Site web commun ; ➤ plantation de monocultures à une classe d'âge à certains endroits ; ➤ manque d'alternative à la voiture, comme les transports en commun ;

Avant-Pays Fagnard du Hertogenwald



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.1.2. Plateau des Hautes Fagnes (AP 2)

3.1.2.1. Abiotique

- Sur les plateaux, riches en sources, les sols limoneux à drainage naturel pauvre empêchent l'infiltration des eaux, ce qui aboutit au développement des tourbières hautes ;
- de nombreux drains assèchent la fagne ;
- vers l'aval, les vallées deviennent de plus en plus escarpées ;
- 3 bassins hydrographiques prennent naissance sur le Haut plateau: Rur, Vesdre et Amblève.
- à l'est de la Helle, les surfaces de fagne sont embroussaillées et se trouvent sur des sols limoneux humides ;
- à l'ouest (Fagne wallonne,...), les surfaces de fagne sont ouvertes, sur sols tourbeux ;
- la partie sud-ouest de cette aire, située autour du camp militaire d'Elsenborn, est dominée par des sols limono-caillouteux assez secs ;
- le relief est caractérisé par plusieurs lignes faitières : *Lonlou* (630m) *Baraque Michel* (672m), *Mont Rigi* (680m) et *Botrange* (694m).
- la Helle, avec sa vallée profonde, divise le plateau en 2 parties ;
- les parties est et ouest sont situées à des altitudes différentes.

3.1.2.2. Biotique

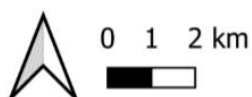
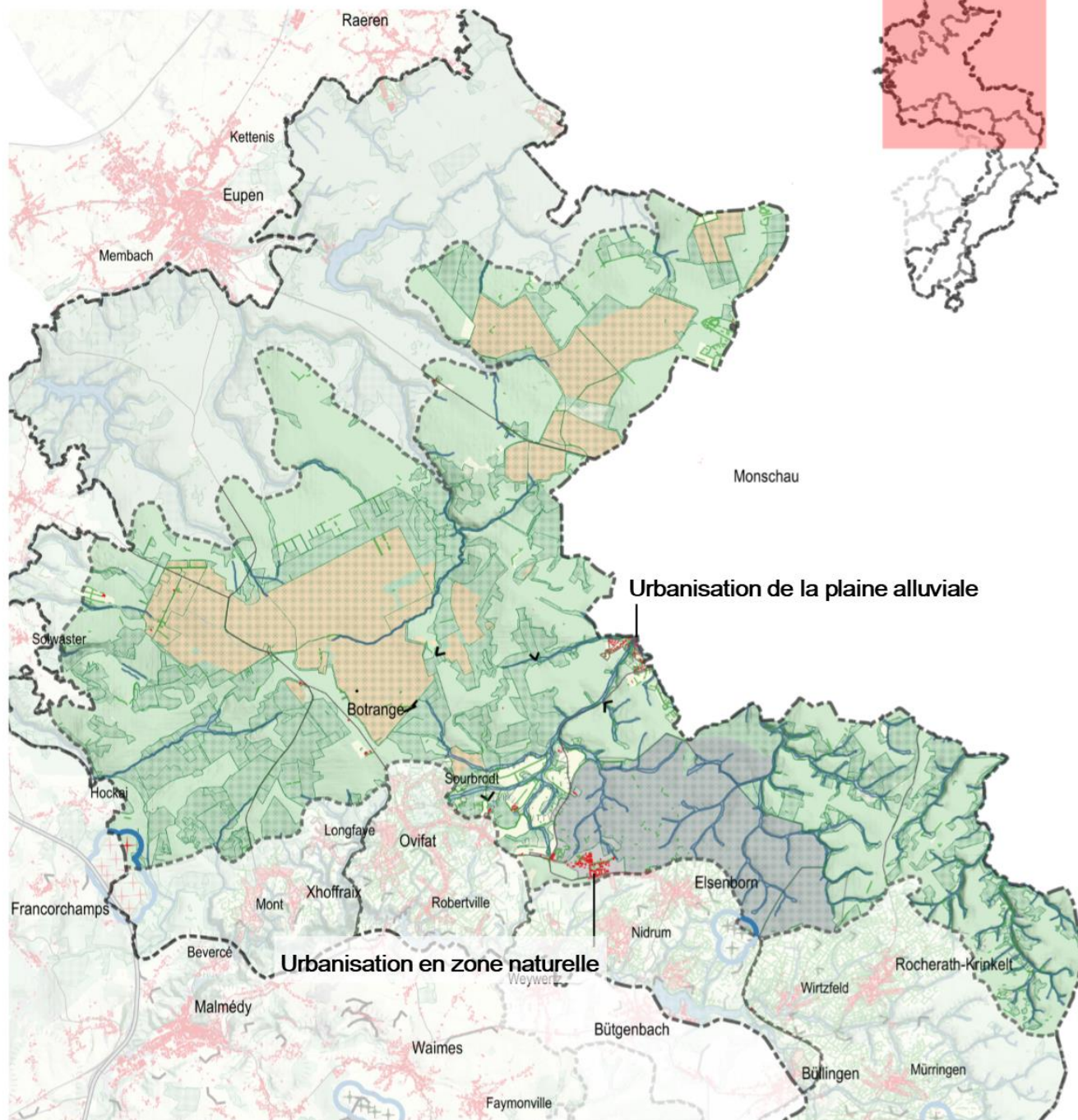
- Paysages ouverts sur sols tourbeux dominés par la molinie ;
- au nord-ouest, on retrouve des paysages broussailleux, semi-ouverts sur sols limoneux humides ;
- le territoire du camp militaire d'Elsenborn est caractérisé par des paysages ouverts semi-naturels sur sols plus secs ;
- les plateaux sont dominés par les épicéas, alors que les vallées sont dominées par des forêts de feuillus.

3.1.2.3. Anthropique

- On retrouve très peu d'espaces bâtis dans cette aire;
- mis à part les maisons forestières et quelques infrastructures touristiques ;
- peu d'axes routiers principaux traversent cette aire, seule une route principale nord-sud traverse la fagne et est donc fortement fréquentée ;
- le réseau routier est complété par un réseau dense de chemins forestiers.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP2 - Plateau des Hautes Fagnes	+ Le plateau est le plus haut de la Belgique et comprend aussi le point le plus haut (694 m à Botrange) ; + Le paysage des landes et tourbières hautes est unique en Belgique voire en Europe ; + Hydrographie est un des éléments majeurs. Les vastes étendues humides hébergent les sources des grands cours d'eau qui partent du plateau ; + Paysages ouverts : vue lointaine à partir des points culminants ; + la coupe à blanc en face du Signal de Botrange a permis d'ouvrir le paysage ; + forêt avec une grande surface cohérente autour des paysages ouverts des landes et tourbières ; + espace de récréation, de promenade, de cyclisme... ; + milieux naturels protégés ; mesures de protection et de gestion en continu ; + patrimoine historique et culturel (exploitation de la tourbe, pâturage...).	- Toutes les constructions se trouvent en zone d'épuration individuelle du plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique PASH ; - à certains endroits, des blocs d'épicéas empêchent d'avoir une vue étendue ; - part élevée de monocultures de résineux (épicéas) ayant souvent tous la même classe d'âge ; - que peu de forêts feuillues à l'état naturel ; - trafic élevé sur les axes principaux qui relie le nord au sud ; - manque d'un réseau cyclable sécurisé le long des routes nationales ; - réseau de transport public peu fréquent ; - certaines activités humaines (drainage, exploitation...) ont détruit les milieux naturels.	➤ Potentiel touristique. Développement d'un tourisme doux. Canalisation des flux de touristes ; ➤ sensibilisation sur le développement des cours d'eau (Exemple Moorroute) ; ➤ création de nouveaux sentiers didactiques ; ➤ cartes de promenade bien développées ; ➤ développement/gestion d'un SIG ; ➤ ressources hydriques importantes, zones de protection des sources ; ➤ réouverture des paysages à certains endroits ; ➤ développement d'une forêt mixte à futaie irrégulière ; ➤ développement de nouveaux projets de conservation de la nature qui ont ainsi un impact positif sur le paysage naturel. ➤ sensibilisation sur le développement du paysage fagnard ; ➤ mesures de restauration des milieux naturels. ➤ agriculture extensive adaptée au milieu sensible ; ➤ mode de gestion en rapport avec la conservation de la nature et la gestion du paysage ouvert.	➤ Manque d'informations (site web, presse...) sur les changements des itinéraires et des chemins inaccessibles (SIG, site web...). ➤ non-respect des normes d'épuration ; manque de contrôles réguliers de qualité des stations d'épuration ; ➤ aspect « opaque » des résineux ; fermeture de points de vue par la plantation d'une végétation de résineux. ➤ renforcement des monocultures de résineux et de feuillus ; ➤ axes principaux engendrent du bruit, de la pollution (sol, eaux, air, lumière...) et un danger pour la sécurité routière.

Plateau des Hautes Fagnes



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naurels		Limite du Parc naturel

3.2.Dépression de la Hoëgne et des ses affluents

3.2.1. Avant-pays fagnard de la Hoëgne (AP 3)

3.2.1.1. *Abiotique*

- La partie sud est dominée par la vallée de la Hoëgne ;
- dans la partie nord on trouve les cours d'eau Sawe, Pironchêneux et Taureau ;
- les types de sols dominants dans cette aire sont les sols limoneux à drainage naturel favorable ;
- une petite partie à l'est et sur les plateaux est caractérisée par des sols limoneux humides ;
- le relief est retombant vers l'ouest ;
- sur le plateau plus plat, les affluents creusent des vallées profondes mais évasées.

3.2.1.2. *Biotique*

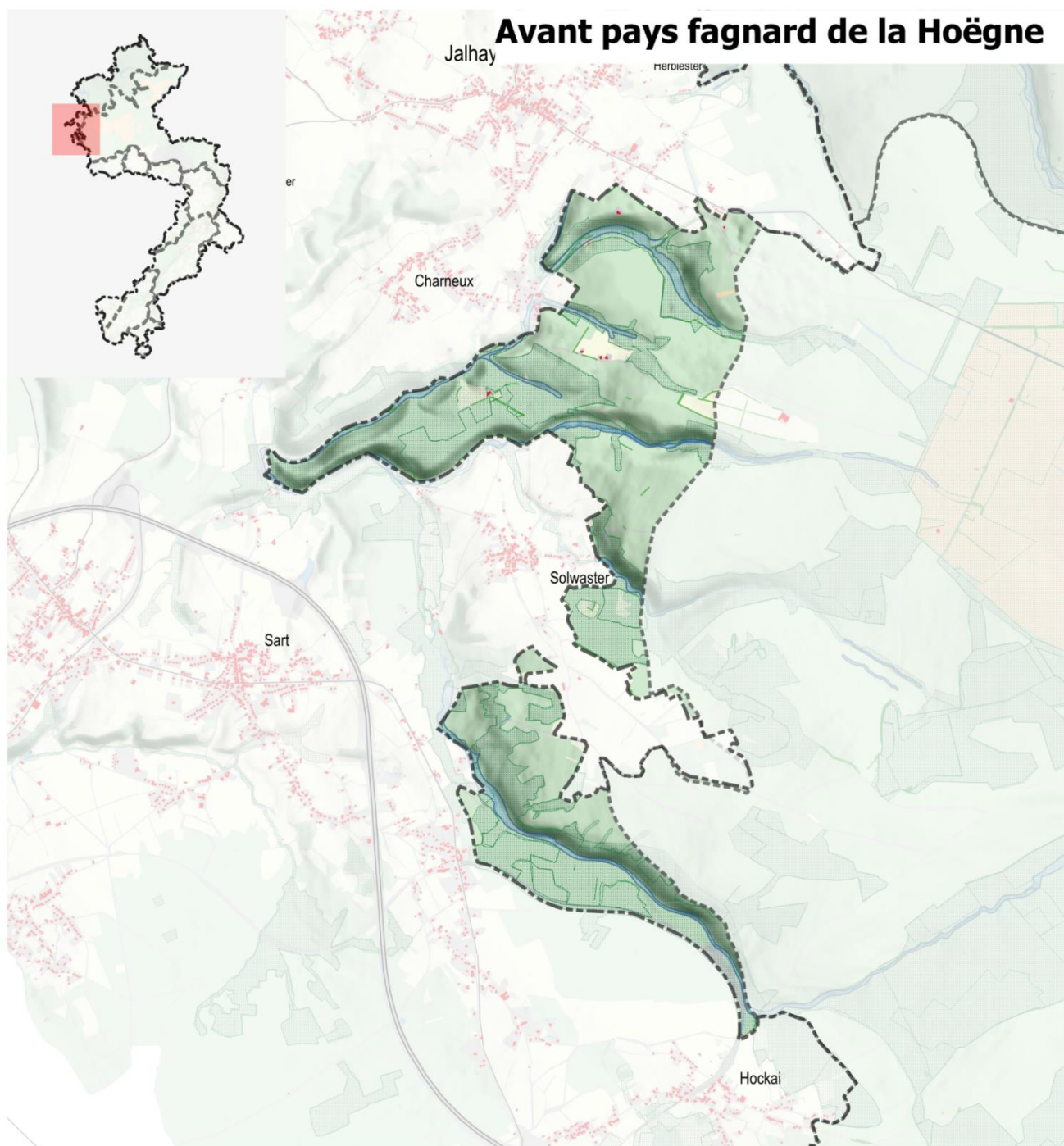
- Les forêts résineuses dominent avec 49 % contre 31 % de forêts feuillues ;
- les forêts mixtes occupent 12 % ;
- les prés de fauche représentent +/- 3%.

3.2.1.3. *Anthropique*

- Il convient de noter le petit habitat du *Gospinal*.

AP3 - Avant-pays fagnard de la Hoëgne	AP3 - Avant-pays fagnard de la Hoëgne			
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Hydrographie : un des éléments prépondérants de cette aire paysagère ; + vallées encaissées des rivières étant majoritairement à l'état naturel. + forêt avec une grande surface cohérente ; + forêts feuillues et naturelles sur des sols à forte pente ; + espace de récréation, de promenade, de cyclisme...	- Part élevée de monocultures de résineux (épicéas) ou de feuillus ayant souvent tous la même classe d'âge.	➤ Développement d'un tourisme doux ; ➤ cartes de promenade bien claires. ➤ Développement d'un SIG, Site web... ; ➤ développement d'une forêt feuillue mixte à futaie irrégulière ; ➤ potentiel touristique et écologique.	➤ Manque d'un site web commun ; ➤ plantation de monocultures à une classe d'âge.

Avant pays fagnard de la Hoëgne



0 1 2 km

Légende

	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Route régionale		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	E42		Zone d'étalement urbaine		Zones humides
	Eolien - Zone tampon de 400m		Zone d'aménagement communal concerté		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone urbanisable au plan de secteur		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naurels		Limite du Parc naturel

3.3. Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents

3.3.1. Villages fagnards forestier (AP 4)

3.3.1.1. Abiotique

- Limite sud formée par la Warche ;
- la Warche forme le point le plus bas du relief ;
- à l'est, la frontière est définie par la vallée forestière du Bayehon ;
- plateau retombant vers le sud, découpé par 3 vallées (affluents de la Warche: Trôs Marets, Coreux, Pouhon) qui divisent l'aire en 4 parties ;
- sols humides tourbeux et argileux au nord ;
- sols limono-caillouteux assez secs autour des villages.

3.3.1.2. Biotique

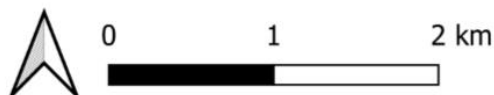
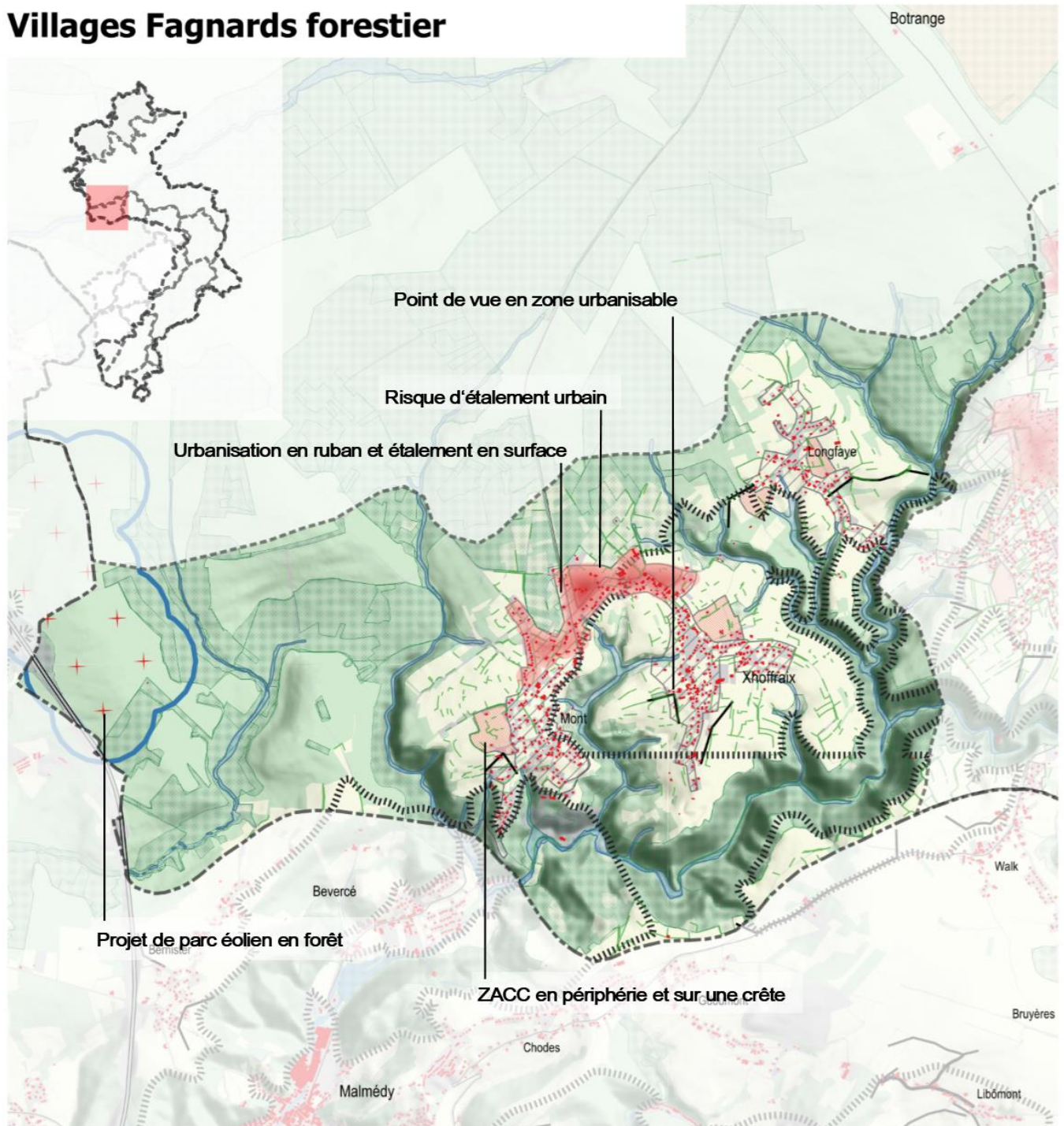
- territoire majoritairement boisé ;
- principalement des forêts résineuses (près de 52 % contre 7,5 % de forêts feuillues) ;
- surfaces agricoles (22,7 %), constituées de prairies et de prés de fauche, à proximité directe des villages ;
- paysage bocager.

3.3.1.3. Anthropique

- La structure d'habitat la plus courante est le « village-tas » ;
- de petits quartiers, avec une structure assez lâche, se développent autour des carrefours routiers (peu de maisons mitoyennes) ;
- phénomène de rurbanisation au nord de Mont et de Xhoffraix ;
- parc central à Xhoffraix qui était probablement un ancien pré communal.
- Xhoffraix est le seul village de cette aire qui possède sa propre église et son cimetière ;
- présence de charmillles typiques des villages fagnards ;
- au sud de Mont, le long de la Warche, se trouve la *Carrière de la Warche*.

AP4 - Villages fagnards forestier	AP4 - Villages fagnards forestier			
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Les cours d'eau sinueux, pentes recouvertes de végétation et vallées étroites et encaissées de la Warche et de ses affluents constituent plusieurs coupures dans le relief relativement uniforme et légèrement vallonné ; + les vallées de la Warche et de ses affluents offrent un paysage varié ; + présence de nombreux chemins de promenade ; + habitat traditionnel bien conservé ; + les projets de restauration respectent souvent l'aspect architectural du bâtiment traditionnel ; + espace vert au sein de Xhoffraix ; + charmes bien préservées ; + paysage bocager ; + auroles villageoises limitées par le milieu forestier ; + bonne lisibilité du paysage.	- Etalement urbain qui est malgré tout limité par le relief ; - fusion de Mont et de Xhoffraix au niveau de la N-68 ; - les nouvelles constructions ne respectent pas toujours leur environnement bâti ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - étalement urbain qui ne se limite pas à la zone d'habitat ; - bâti plus récent assez hétérogène et de qualité parfois modeste. - construction en dehors de la zone destinée à l'habitat. - terrains situés en zone agricole du plan de secteur faisant l'objet d'un boisement ; - plantations de sapins de Noël parfois sur des sols inadaptés (humide) ; - La route nationale (N68) qui traverse l'aire paysagère du nord au sud est en mauvais état.	➤ Gestion sylvicole développant une forêt feuillue mixte à futaie irrégulière pour les forêts domaniales ; ➤ potentiel touristique et écologique ; ➤ ZACC en périphéries villageoise ; développement d'une franche urbaine permettant la transition vers le milieu non bâti ; ➤ les charmes traditionnelles, les haies de hêtre et d'autres plantations le long des routes limitent l'aspect d'hétérogénéité du bâti ; ➤ gestion du bocage, des alignements d'arbres ainsi que des arbres isolés ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ charte urbanistique de la commune de Malmédy ; ➤ mesures de compensation pour la coupe d'arbres ; ➤ Contrat de rivière Amblève ; ➤ inventaire d'arbres et de haies ; ➤ « Est en transition », « Arrondissement de Verviers en transition », réflexions pour la création d'un nouveau GAL.	➤ Fermeture de points de vue par la plantation d'une végétation de résineux ; ➤ La carrière crée un point d'appel dans le paysage ; ➤ Zone d'habitat à caractère rural au nord de Xhoffraix et de Mont provoquant l'étalement urbain ; ➤ manque de mise en valeur des entrées de village ; ➤ parcelles agricoles boisées, fragmentation du territoire, phénomène de mitage ; ➤ Intensification de l'agriculture ce qui a des répercussions sur la qualité des sols et la biodiversité ; ➤ cultures de sapins de Noël ; ➤ en zone d'habitat : accotement non intégré au paysage, entretien non écologique ; ➤ quasi absence de pistes cyclables ; ➤ étangs de pêche et remblais qui diminuent la qualité des cours d'eau ; ➤ Boqueteaux de saules ou d'aulnes ont disparu le long des cours d'eau.

Villages Fagnards forestier



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.4.Haut plateau de Butgenbach et de Saint Vith

3.4.1. Villages fagnards bocager (AP 5)

3.4.1.1. *Abiotique*

- Zones de source;
- relief assez plat à légèrement ondulé au nord;
- relief retombant vers le sud ;
- vallées secondaires évasées ;
- cours d'eau principal (Warche) avec de nombreux affluents ;
- lac de barrage (Robertville) ;
- à certains endroits, des longues vues sur le plateau de Butgenbach ;
- quelques sols tourbeux, majoritairement des sols limono-caillouteux.

3.4.1.2. *Biotique*

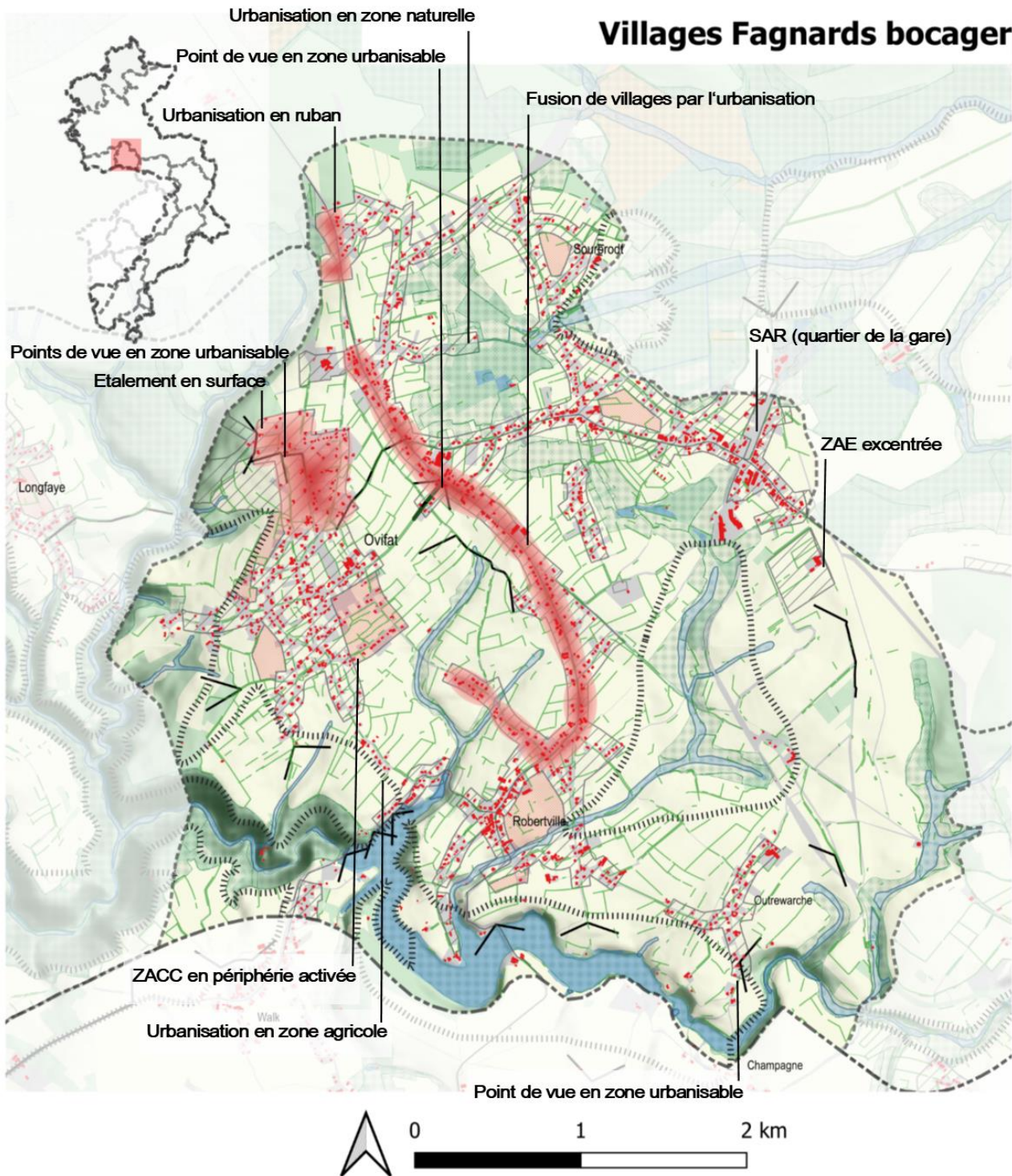
- Bocage à prairie dominante ;
- landes et tourbières autour des zones de source (Petite Rour) ;
- boisements le long des versants raides ;
- plantations d'épicéa isolées en milieu agricole.

3.4.1.3. *Anthropique*

- Villages en ordre lâche, très étalés ;
- habitat dense au sein du noyau ancien de Robertville ;
- morphologie spécifique de Soubrodt présentant un caractère de village-rue avec un habitat qui se concentre autour de plusieurs intersections et le quartier de la gare ;
- rurbanisation le long des grands axes routiers (routes nationales) ;
- ancien bâti non parallèle à la route ce qui crée des effets de cours ;
- parcelles limitées par de haies de hêtres ;
- quartier de la gare à Soubrodt en tant que témoin d'une industrie de la tourbe ;
- zones d'habitat à caractère rural au plan de secteur très généreux favorisant l'étalement urbain.
- Concentration d'infrastructures touristiques, de gîtes et d'hôtels ;
- Présence d'industrie (scieries...) et de services.

AP5 - Villages fagnards bocager	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ Lac de Robertville et la Warche ; + Les cours d'eau sinueux, les pentes recouvertes de végétation et la vallée étroite et encaissée de la Warche constituent une coupure dans le relief relativement uniforme et légèrement vallonné ; + château Rheinhardstein ; + présence de nombreux chemins de promenade ; + habitat traditionnel bien conservé et projets de restauration respectant souvent l'aspect architectural du bâtiment traditionnel ; + paysage bocager, beaucoup d'alignement d'arbres et d'arbres isolés ; + l'espace non bâti fait partie intégrante du bocage ; + reconversion du chemin de fer de la Vennbahn en RAVeL ; + Axes routiers principaux appartenant à la commune souvent en bon état.	- Etalement urbain autour du lac en dehors des zones d'habitat. La présence des campings et d'une plage autour du lac peut avoir un effet négatif sur la qualité de l'eau et de l'environnement ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - étalement urbain : problèmes de rurbanisation renforcés par un plan de secteur trop généreux ; - nouvelles constructions qui ne respectent pas toujours leur environnement bâti ; - l'étalement urbain ne se limite pas à la zone d'habitat. La construction en dehors de la zone destinée à l'habitat ; - monoculture de résineux sur sol inclinés ; - boisements en zone agricole ; - plantations de sapins de Noël ; - route nationale (N676) qui traverse l'aire paysagère du nord au sud est en mauvais état ; - manque de structure le long des rives des affluents de la Warche.	➤ Potentiel touristique et écologique ; ➤ valorisation de certains quartiers comme celui autour de la gare de Sourbrodt ; ➤ plusieurs ZACC au sein des villages ; ➤ les charmilles traditionnelles, les haies de hêtre, et d'autres plantations le long des routes limitent l'aspect d'hétérogénéité du bâti ; ➤ Protection de la qualité des eaux ; ➤ gestion sylvicole développant une forêt mixte à futaie irrégulière pour les forêts domaniales ; ➤ Mesures agro-environnementales (MAE) destinées à la protection des haies. De nombreux arbres isolés font partie de la liste des arbres remarquables ; ➤ zone d'intérêt paysager selon le plan de secteur autour du lac de Robertville ainsi que le long de la Warche et du Bayehon ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ mesures de compensation pour la coupe d'arbres ; ➤ Contrat rivière Amblève ; ➤ inventaire d'arbres et de haies ; ➤ « Est en transition », « Arrondissement de Verviers en transition », réflexions pour la création d'un nouveau GAL.	➤ dispersion de l'habitat et des infrastructures touristiques autour du lac ; ➤ l'étalement urbain favorisé par le plan de secteur ; ➤ une structure du bâti assez hétérogène et de qualité parfois modeste ; ➤ pertes des entrées de village qui ne sont plus identifiables ; ➤ habitat en zone agricole provoque à certains endroits la jointure des rubans des villages ; ➤ ZACC en périphérie ce qui pourrait aggraver l'étalement urbain ; ➤ absence de primes pour la protection des charmilles traditionnelles ; ➤ quasi absence de pistes cyclables ; ➤ cultures de sapins de Noël ; ➤ étangs de pêche et remblais qui diminuent la qualité des cours d'eau ; ➤ fermeture de points de vue par la plantation d'une végétation de résineux.

Villages Fagnards bocager



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.4.2. Vallée de la Warche à Butgenbach (AP 6)

3.4.2.1. Abiotique

- Altitude entre 500 et 600 m ;
- vallonnée, quelques sommets et crêtes ;
- vallées secondaires évasées ;
- cours d'eau principal (Warche) avec de nombreux affluents ;
- lac de barrage (Butgenbach) ;
- ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Amblève et celui de la Rour ;
- de nombreux points de vue intéressants ;
- sols limono-caillouteux.

3.4.2.2. Biotique

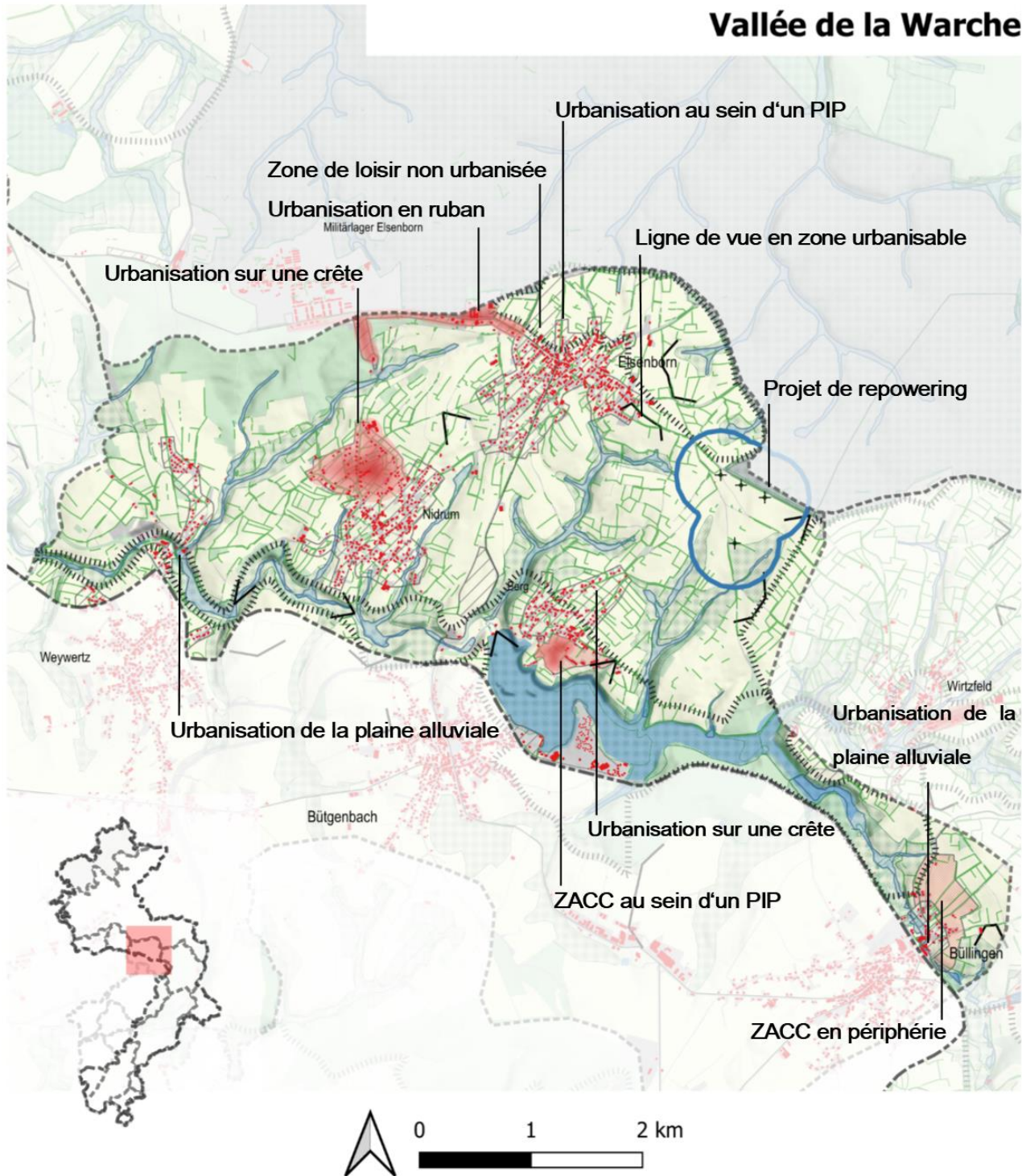
- Structures bocagères de densité différente à prairie dominante ;
- petites forêts (principalement des épicéas), surtout le long des cours d'eau mais aussi sur quelques plateaux ;
- zones Natura 2000 dans la vallée de la Warche (prairies de jonquilles) ;

3.4.2.3. Anthropique

- grands villages-tas en ordre lâche, peu de mitoyenneté ;
- ancien bâti non parallèle à la route ce qui crée des effets de cours ;
- zones de jardin limitées par des haies de hêtres ;
- camp militaire d'Elsenborn ;
- quelques petites industries, artisanats et commerces le long des routes principales ;
- beaucoup de surfaces non bâti au sein de l'espace bâti, principalement destinées au pâturage ;
- barrage et lac de Butgenbach avec plage et le Centre sportif et de loisirs de Worriken ;
- ancienne ligne de chemin de fer de la *Vennbahn* et de la *Vennquerbahn* ;
- (point nœud Weywertz) ;
- Viaduc de Bütgenbach, une relique de la ligne Vennbahn ;
- offre touristique pour les amoureux de la nature, les randonneurs, les voiliers, les pêcheurs, les sportifs d'hiver (en fonction du temps) ;
- une bonne et vaste offre dans le secteur HORECA (à Butgenbach) ;
- carrière de pierre de Weywertz ;
- parc éolien Roderhöhe près d'Elsenborn ;
- bâtiments et sites historico-culturels (Vieux Moulin à Weywertz, ruine de château fort etc.) ;
- route thématique : Gourmet Tour, sentier didactique Mausheck, balade Warche,...

AP6 - Vallée de la Warche à Butgenbach	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ relief mouvementé ; + beaucoup de points de vue (par ex. sur la silhouette du village) ; + beaucoup d'éléments paysagers à caractère marquant ; + grand potentiel écologique (faune et flore) ; + paysages bocagers ; + prairies à jonquilles : un spectacle naturel extraordinaire ; + idylle, calme, tranquillité ; + vastes infrastructures touristiques et sportives (Herzebösch, centre de Worriken, lac du barrage ...) ; + production d'énergie renouvelable (lac du barrage, éoliennes, biomasse, pompes à chaleur, etc.) ; + villages-tas typiques, peu de matériaux exogènes ; + transition douce entre l'espace bâti et non bâti ; + beaucoup d'espaces verts ouverts au sein des villages et permettant une vue sur le paysage ; + présence d'arbres et de haies au sein des villages.	- cultures d'épicéa dans des vallées et près des ruisseaux ; - pas ou peu de végétation ripisylve le long du cours d'eau ; - principalement des forêts d'épicéa ; - pas d'infrastructure claire ou pas de description claire de lieux (ex. un point d'information) ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - visibilité et accessibilité limitées ; - bâtiments commerciaux peu attrayants à des endroits exposés ayant un effet déstructurant sur le village ; - manque d'effet de « porte » aux entrées et sorties des villages ; - N-647 peu attrayante au sein du village et qui est à l'origine de l'étalement urbain et d'un trafic important (manque de limitation de vitesse) ; - réseau routier indifférencié et ramifié ce qui rend l'orientation plus difficile ; - bâti vide dans le noyau villageois, parcelles non construites en périphérie plus attractives et moins chères ; - villages étalés, grande consommation en SAU ; - espaces verts au sein des villages peu diversifiés et mal utilisés ; - conception des routes non adaptée au caractère villageois, parfois trop large ; - manque de services au sein des villages ; - bâti en fond de vallée ; - lignes électriques.	➤ Barrage et lac de Butgenbach ont un grand potentiel ; ➤ traditions bien préservées (kermesse, danses...) ; ➤ centre sportif et de loisirs Worriken avec réputation suprarégionale ; ➤ itinéraires cyclables sur les anciennes lignes de chemin de fer ; ➤ développement d'espaces de rencontre aux centres villageois, laissant moins d'espace à la voiture ; ➤ d'un point de vue écologique, mise en réseau des zones centrales ; ➤ potentiel écologique de la carrière à Weywertz ; ➤ patrimoine culturel (bâtiments, monuments...); ➤ l'agriculteur en tant que paysagiste : préservation et entretien du paysage culturel ; ➤ grands espaces verts encore connectés au sein des villages permettant des vues lointaines ; ➤ sylviculture : entretien et maintien des forêts ; ➤ bocage bien conservé et entretenu ; ➤ Contrat rivière Amblève ; ➤ LEADER « <i>Neues Leben in unseren Döfern</i> » - étude sur Elsenborn ; ➤ LEADER « Haies » ; ➤ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	➤ bocage menacé par des pratiques agricoles modernes et l'étalement urbain ; ➤ manque de connaissance dans l'entretien des arbres au sein des villages ; ➤ fractionnement et isolement des biotopes ; ➤ gestion forestière non adaptée ; ➤ épuration des eaux manquante ; ➤ disparition des points de vue au sein des villages par manque de conscience des bâtisseurs ; ➤ bâti non adapté au site et une intégration manquante dans le paysage ; ➤ étalement urbain le long des axes routiers, construction en périphérie des villages ; ➤ plan de secteur : zones de loisirs au lac et en périphérie d'Elsenborn doivent être réfléchies de façon à ne pas avoir des effets néfastes sur l'environnement. Zones d'habitat en ruban. Mise en œuvre non réfléchie de la ZACC à Berg.

Vallée de la Warche



Légende

+	Eoliennes existantes	▤	Périmètre d'intérêt paysager	■	Non classé
+	Eoliennes en projet	■	Plaine alluviale	■	Surfaces en eau
■	Eolien - Zone tampon de 400m	■	Structure écologique principale	■	Territoires agricoles
—	Route régionale	■	Zone d'aménagement communal concerté	■	Zones humides
—	E42	▨	Zone urbanisable au plan de secteur	■	Territoires artificialisés
—	Eléments verts de liaison	■	Zone d'étalement urbain	▤	Aire paysagère
—	Point de vue remarquable	■	Forêts et milieux semi-naturels	▤	Limite du Parc naturel

3.4.3. Source de la Warche (AP 7)

3.4.3.1. Abiotique

- Altitude entre 550 et 692 m ;
- paysage ondulé avec des vallées évasées ;
- quelques sommets et crêtes ;
- relief varié ;
- de nombreux points de vue, une grande proportion de l'aire paysagère se trouve au sein d'un périmètre d'intérêt paysager ;
- région source de la Warche et de la Holzwarche, les deux avec de vallées secondaires ;
- à côté des Hautes Fagnes, la région la plus pluvieuse et la plus froide ;
- un approvisionnement en eau élevé.

3.4.3.2. Biotique

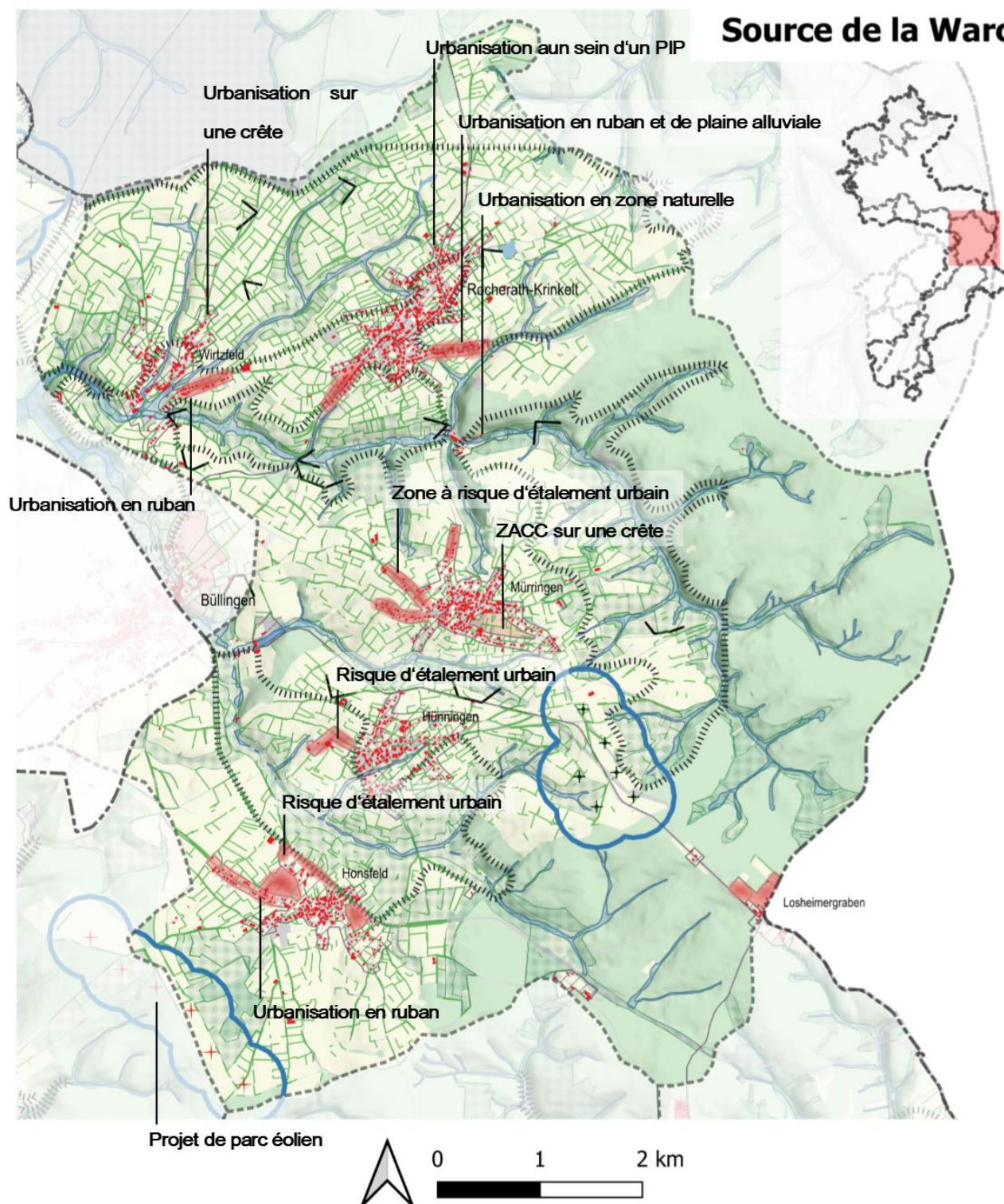
- prairies avec des structures bocagères en partie bien conservées ;
- beaucoup d'alignements d'arbres (hêtre) et d'arbres isolés ;
- sommets en partie recouverts de forêt (principalement d'épicéas) ;
- de temps en temps des terres de culture ;
- zones Natura 2000 dans la vallée de la Warche et de la Holzwarche : variété extraordinaire de plantes (par ex. jonquilles, trientale d'europe...) et d'animaux ; différents types d'habitat (forêts de bouleaux, landes et prairies humides, tourbières basses, prairies à jonquilles...).

3.4.3.3. Anthropique

- Villages-tas en ordre lâche, à noyau dense et moins compacts en périphéries ;
- les villages les plus élevés de Belgique (Rocherath-Krinkelt et Murrange) ;
- reliques/mémoriaux de la Seconde Guerre mondiale ;
- offre touristique pour les amoureux de la nature, les randonneurs, les sportifs d'hiver, les pêcheurs ;
- le RAveL L45a passe à travers le territoire en passant à côté de Honsfeld ;
- *Kultur-Routen* à Hunnange ;
- campings ;
- aérodrome pour le sport aérien ULM et modélisme ;
- parc éolien de Boder Biert (Bullange).

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP 7 - Source de la Warche	+ réseau routier bien développé ; + une grande variété de paysages naturels ; + la structure de l'espace bâti est cohérente et homogène ; + des points de vue magnifiques ; + une bonne lisibilité dans le paysage ; + très grande biodiversité (végétation, faune) ; + un paysage spécifique (exclusivement des éléments caractéristiques du paysage et à caractère marquant) ; + grand potentiel écologique ; + paysage bocager d'une structure bien développée et des alignements de hêtre bien spécifiques ; + prairies à jonquilles ; + activités de loisirs et de sport ; + parc éolien : énergie renouvelable.	- manque d'infrastructure claire ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - à certains endroits, manque de végétation ripisylve le long des cours d'eau rendant difficile leur visibilité ; - forêts principalement de monocultures d'épicéa ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - certains villages possèdent beaucoup d'éléments verts, d'autres moins. Structure hétérogène ; - à certains endroits, structures vertes manquantes dans l'auréole villageoise ; - aménagement en partie inadapté, mauvaise intégration des bâtiments dans le paysage (commerces, industries, habitat, bâtiments agricoles) ; - beaucoup d'habitat vacant au sein des villages, étalement de l'habitat le long du réseau routier aux extrémités de villages.	➤ potentiel touristique (lac de Butgenbach, RAVeL L456a, grands étendues forestiers...) ; ➤ grand potentiel écologique ; ➤ l'agriculteur en tant que paysagiste : préservation et entretien du paysage culturel ; ➤ situation à proximité de la frontière, potentiel pour des projets/la coopération transfrontalière(s) avec les pays et régions limitrophes ; ➤ structure bocagère et d'alignements d'arbres en tant que paysage caractéristique ; ➤ beaucoup de zones vertes non bâti au sein des villages ; ➤ ZACC au sein des villages ; ➤ Projet LEADER « <i>Innenentwicklung der Dörfer</i> » - étude sur Murrange ; ➤ Contrat rivière Amblève ; ➤ LEADER « Haies » ; ➤ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	➤ Tendances d'étalement de l'espace bâti le long des axes routiers en périphérie des villages ; ➤ conflits d'utilisation autour des surfaces actuellement non utilisées en zone d'habitat ; ➤ pression foncière sur les terres en zone d'habitat ; ➤ les ZACC peuvent avoir un effet négatif sur la morphologie des villages ; ➤ Structure bocagères menacée par une urbanisation et un manque de valorisation/d'utilité agricole ; ➤ intensification des activités agricoles ; ➤ manque de diversité dans les plantations sylvicoles ;

Source de la Warche



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.4.4. Vallée de l'Amblève (AP 8)

3.4.4.1. Abiotique

- altitude entre 350 et 600 m,
- à l'ouest, le terrain descend dans les zones les plus basses de l'Eifel belge (hors Parc) ;
- relief très mouvementé et varié ;
- quelques sommets et crêtes ;
- au sud-est de l'aire paysagère, la crête forme la principale ligne de partage des eaux de Meuse-Rhin ;
- petites vallées escarpées et ramifiées ;
- sol argileux à bonne perméabilité à l'eau ;
- cours supérieur de l'Amblève (l'un des cours d'eau les plus importants de l'Eifel) avec des affluents largement ramifiés (par ex. Möderscheiderbach),
- l'Amblève coule à travers une large vallée ouverte en forme de cuvette ;
- de nombreux points de vue et zones d'intérêt paysager.

3.4.4.2. Biotique

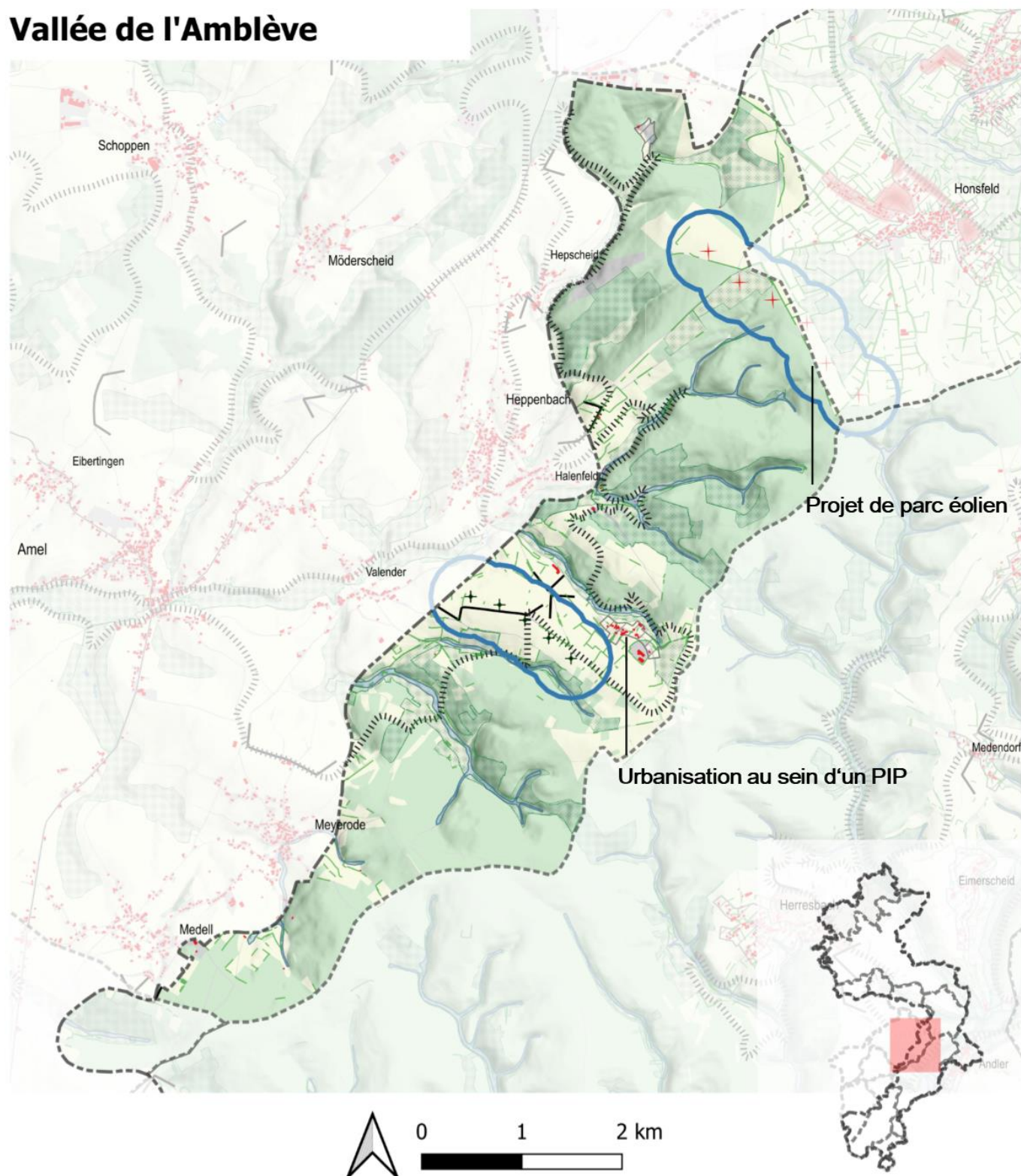
- prairies avec des restes de haie soulignent le caractère rural ;
- quelques zones agricoles (pour la zone d'étude au sein du Parc) ;
- dominance de prairies, peu de terres de culture,
- beaucoup de zones forestières;
- zones Natura 2000.

3.4.4.3. Anthropique

- le plus ancien village de l'Eifel (Amblève) (hors Parc) ;
- la seule commune de l'Eifel qui n'est pas limitrophe de l'Allemagne ;
- de petits villages en ordre lâche, des bâtiments éparpillés dans le paysage ;
- la commune d'Amblève n'a pas de zones de purification collective (zones de purification autonome) ;
- offre touristique pour les amoureux de la nature, les randonneurs (excellente région de randonnée) ;
- sentier d'art et de nature forestière avec théâtre forestier à Heppenbach ;
- parc éolien Oberhart/près de Valender (hors Parc).

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP8 - Vallée de l'Amblève	+ relief varié ; + très grandes différences d'altitude ; + des points de vue magnifiques ; + bonne lisibilité ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + paysages naturels ; + méandres de l'Amblève ; + un approvisionnement en eau élevé ; + bâtiments dispersés et harmonieusement intégrés dans le paysage ; + pistes cyclables sur une ancienne ligne de chemin de fer ; + parc éolien Oberhart : énergie renouvelable.	- pas d'infrastructure claire ou pas de description claire de lieux (ex. un point d'information) ; - entretien inadéquat ou non professionnel des arbres ;	↗ pas de raccordement autoroutier direct, mais proximité immédiate de l'autoroute, bonne accessibilité ; ↗ tourisme (agrotourisme) ; ↗ agriculture durable et diversifié ; ↗ Contrat rivière Amblève ; ↗ PCDN d'Amblève ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	↘ intensification des activités agricoles ; ↘ manque de diversité dans les plantations sylvicoles ; ↘ seule une faible portion de la zone d'étude issue de l'étude paysagère de l'Eifel se trouve au sein du Parc.

Vallée de l'Amblève



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.4.5. Source de la Braunlauf et de l'Ulf (AP 9)

3.4.5.1. *Abiotique*

- altitude entre 400 et 530 m ;
- plateau, légèrement ondulé, vallées évasées ;
- de nombreux sommets ;
- des transitions légères vers la vallée de l'Our ;
- sol argileux légèrement caillouteux, par endroits perméabilité de l'eau modérée à faible.
- au nord de l'aire paysagère, la crête forme la principale ligne de partage des eaux Meuse-Rhin ;
- zone de sources de la Braunlauf et de l'Ulf, ramifiée, avec de nombreux affluents ;
- l'étang *Thommener Weiher* (env. 7 ha) dans la vallée du Thommenerbach ;
- zones d'intérêt paysager ;
- vues lointaines ;
- la crête, sur laquelle se trouve la route de Schirm à Beho, forme la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Braunlauf et de l'Ulf ;
- un approvisionnement en eau élevé.

3.4.5.2. *Biotique*

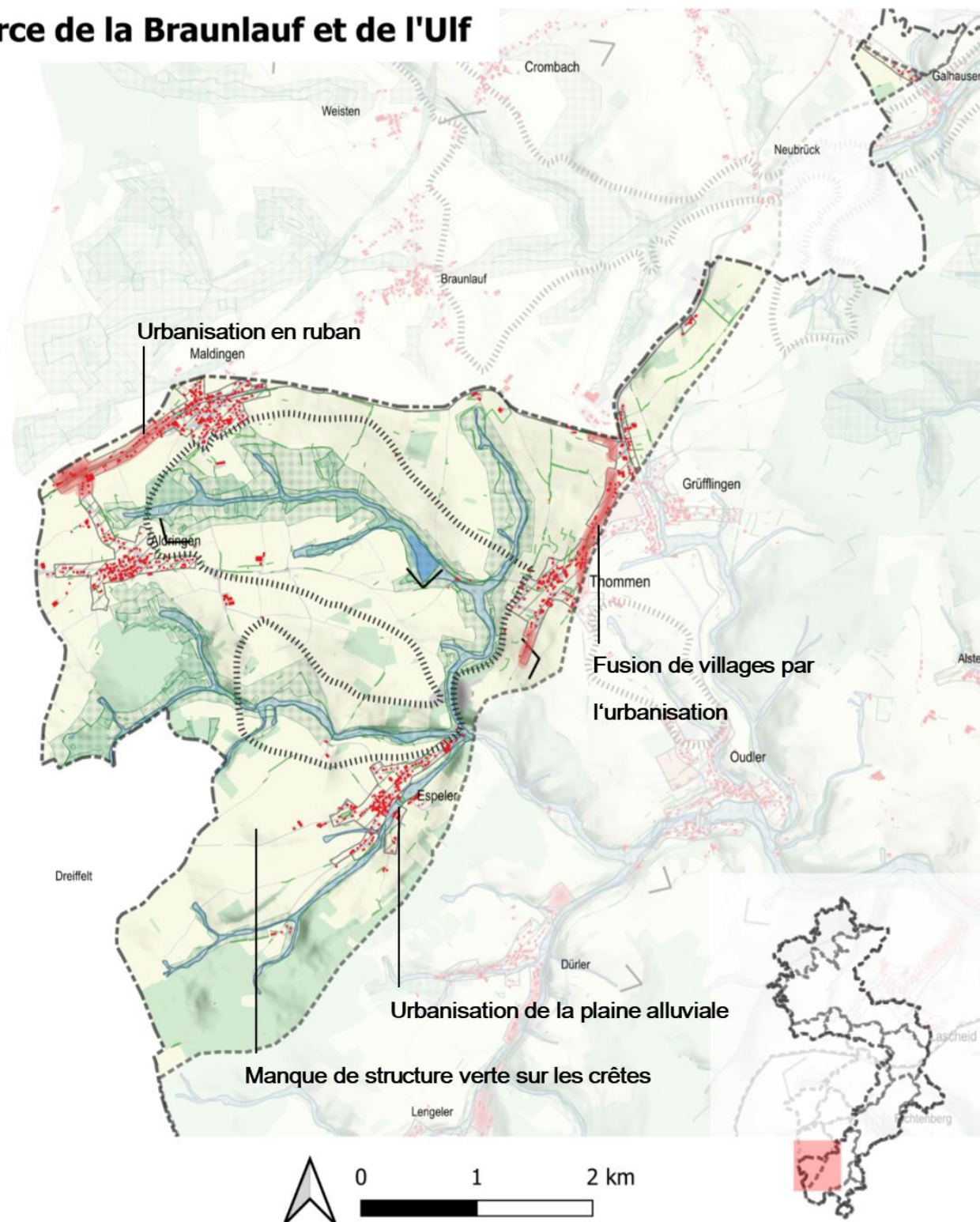
- Paysage ouvert : openfield à prairie dominante ;
- plus de terres de culture que dans d'autres aires paysagères ;
- pauvre en structure ;
- souvent des petits boisements isolés sur les sommets et en pente (principalement des cultures d'épicéa) ;
- zones Natura 2000, vallées de l'Ulf et de la Braunlauf et leurs affluents : l'étang Thommener Weiher revêt ici une importance particulière..

3.4.5.3. *Anthropique*

- petits villages-tas compact au sein des noyaux, plus lâche en périphéries ;
- rurbanisation marquée le long des routes ;
- morphologie spécifique au sein du noyau d'Aldringen (ancien château fort) ;
- Hochtumsknopf (tumulus à Maldingen) ;
- St. Hubertus Kapelle Steinemann ;
- carrière à Espeler.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
+ paysage ouvert à caractère unique ; + paysage à dominance agricole ; + bonne lisibilité dans le paysage ; + zones à grand potentiel écologique et paysager comme la vallée du <i>Thommenerbach</i> avec son étang ; + certains sites offrent un potentiel de découverte de la nature ; + villages en pente, crêtes non ou peu urbanisés ; + magnifiques points de vue sur le paysage (ex. depuis la route N827/Schirm-Beho) ; + proximité du Luxembourg.	- Pas de conversion de l'ancien chemin de fer en RAVeL ; - manque d'infrastructure claire ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - infrastructure verte manquante à certains endroits ; - cultures isolées d'épicéas dans vallée du Thommenerbach ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - beaucoup de forêts privées et morcelées ; - manque de verdissement dans les villages ; - des grands bâtiments agricoles à des endroits bien exposés, non intégrés dans le paysage ; - rurbanisation, spécifiquement le long de la N-827 ; - nouveau bâti hétérogène qui ne s'adapte pas à la taille ou au style local des bâtiments (par ex. à Maldingen) ; - Densité de trafic levé sur la N62.	↗ pas de raccordement autoroutier direct, mais proximité immédiate de l'autoroute, bonne accessibilité ; ↗ potentiel touristique et écologique ; ↗ contournement St.Vith – Luxembourg (situation économique et environnementale) ; ↗ carrière à Espeler ; ↗ potentiel pour des projets/la coopération transfrontalière(s) avec les pays et régions limitrophes ; ↗ PCDN de Burg-Reuland ; ↗ Contrat de rivière Moselle ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	↘ Développement continu de l'habitat le long des axes routiers majeurs favorisé par le plan de secteur ; ↘ risque de détérioration de certains milieux naturels par l'intensification de certaines activités ; ↘ proximité du Luxembourg (trafic élevé, villages d'ortoirs, développement économique...) ; ↘ accès aux terres agricoles, pression foncière accrue ; ↘ contournement St.Vith – Luxembourg (influence sur le paysage et la biodiversité).

Source de la Braunlauf et de l'Ulf



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.5. Tête de la vallée de l'Our

3.5.1. Source de l'Our (AP 10)

3.5.1.1. Abiotique

- altitude entre 450 et 650 m ;
- zone de source de l'Our ;
- vallées à versants très faiblement pentus ;
- situation de l'aire paysagère entre deux lignes de crêtes : au nord, la ligne de partage des eaux Meuse-Rhin, au sud la crête de Schneifel en Allemagne ;
- relief mouvementé, sommets et crêtes, petits ruisseaux évasés à légèrement encaissés ;
- vallée asymétrique de l'Our à fond de vallée très large qui forme à certains endroits des méandres ;
- de nombreuses vues panoramiques à 360° ;
- une grande partie de l'aire paysagère se trouve au sein d'un périmètre d'intérêt paysager ;
- sol argileux, par endroits à faible perméabilité à l'eau.

3.5.1.2. Biotique

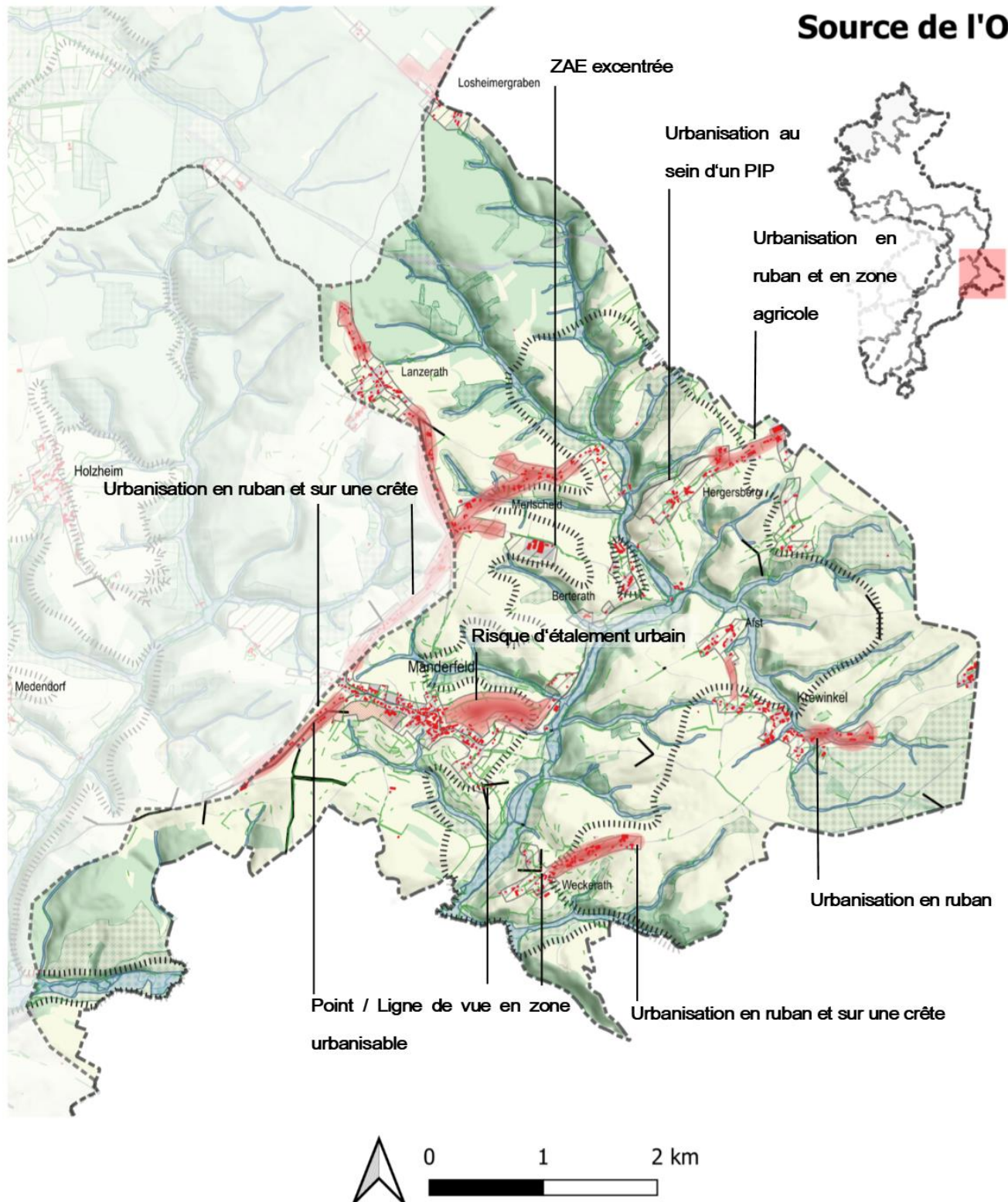
- paysage ouvert à prairie dominante parsemé d'arbres isolés, d'alignements d'arbres et d'arbustes. Quelques vestiges de haies plessées ;
- se différencie dans l'occupation du sol par rapport au paysage frontalier (Allemagne),
- de petites parcelles forestières (principalement résineuses) concentrées principalement sur les versants, certaines en fond de vallée ;
- certaines pentes partiellement inutilisées (Hüllscheid, Berterath, Manderfeld) avec des buissons de genêts denses, de haies d'épines et de forêts de chênes lucides ;
- de nombreuses zones Natura 2000 (source de l'Our et de l'Ensebach) ;
- présence de la truite brune et de la cigogne noire rare (*Ciconia nigra*).

3.5.1.3. Anthropique

- Villages-rue ayant subies une transition à partir de villages-tas (cœurs de villages compacts et de plus en plus lâche en périphéries) ;
- ancienne commune de Manderfeld ;
- *Treeschland* : anciennement partie du diocèse de Trèves, environ 17 petits villages) ;
- Beaucoup de petites exploitations agricoles ;
- l'irrigation traditionnelle des plaines alluviales par fossé d'arrosage appelées « Flüxgraben » ;
- l'ancienne Vennquerbahn Jünkerath-Weywertz s'étend au nord de l'unité paysagère (expansion en tant que piste cyclable en planification) ;
- offre pour le ski de fond et des randonnées en raquettes (dépendant de la météo) ;
- excellente région de randonnée ;
- parcours presque complet de la route le long de l'Our, vaste réseau routier ;
- situation géographique loin des grands noyaux urbains et des grandes connexions routières et ferroviaires ;
- itinéraires à thème : Ardenner Cultur Boulevard, sentier à eaux de Manderfeld, itinéraires frontaliers et itinéraires de prairies alpestres Via Giulia.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP10 - Source de l'Our	+ éléments caractéristiques et à caractère marquant du paysage ; + paysage extensif riche en structure verte (contrairement à l'utilisation du sol de l'autre côté de la frontière) ; + relief marquant et varié ; + paysage en mosaïque ; + de nombreux points de vue, aussi à partir des villages ; + bonne lisibilité du paysage ; + villages bien intégrés dans le paysage à cause du bâti éparpillé et à faible densité en périphérie ; + une bonne harmonie des éléments naturels et anthropiques ; + proximité de la frontière avec l'Allemagne ; + paysage varié et charmant ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + vallées de ruisseau au caractère naturel ; + qualité de l'air ; + ligne de la <i>Vennquerbahn</i> ;	- manque d'infrastructure claire (signalétique) ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - vue sur le parc éolien en Allemagne (environ 37 éoliennes) ; - peu de services, manque d'emploi ; - vieillissement de la population ; - le potentiel touristique trop peu exploité ; - pas de raccordement autoroutier direct ; - beaucoup de maisons vacantes au sein des noyaux ; - espaces-rue très larges dans les noyaux, vitesse de passage élevée ; - conditions défavorables pour l'agriculture (climat, relief, structure...).	➤ ouverture des fonds de vallée suite à différents projets (INTERREG II) ; ➤ pentes inutilisées : potentiel écologique ; ➤ un fort potentiel touristique (nature, randonnées, sport d'hiver) ; ➤ Treeschland : potentiel de marketing ; ➤ Des modèles de commerce et d'habitat innovants peuvent donner des impulsions positives ; ➤ pistes cyclables sur une ancienne ligne de chemin de fer (Vennquerbahn) ; ➤ liaison possible entre Schönberg et Losheim par la vallée de l'Our ; ➤ potentiel pour des projets de coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes ; ➤ Contrat de rivière Moselle ; ➤ LEADER « Haies » ; ➤ LEADER « Neues Leben in unseren Dörfern » - étude sur Manderfeld ; ➤ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	➤ Risque d'étalement urbain. Développement continu de l'habitat le long des axes routiers majeurs favorisé par le plan de secteur ; ➤ Infrastructure manquante (connexion internet, antenne GSM...) ; ➤ Risque d'influence négative sur la morphologie des villages par la densification de certaines parties de villages ; ➤ les pentes inutilisées pourraient être complètement recouvertes de végétation ou éventuellement être soumises à une autre utilisation ; ➤ perte d'activité agricole ; ➤ plan de secteur : Aménagement le long de la route (en partie au sommet de la colline).

Source de l'Our



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.5.2. Forêts et vallées secondaires de l'Our (AP 11)

3.5.2.1. Abiotique

- Altitudes de 450 à 600 m ;
- de grands contrastes entre les plateaux et la dépression de la vallée de l'Our, qui n'engendre à cet endroit aucun paysage encaissé ;
- haute vallée de l'Our avec de nombreux affluents ;
- l'Our méandre dans un vaste fond de vallée ;
- confluent de la Braunlauf dans l'Our ;
- au nord de cette aire paysagère, la crête recouverte de vaste étendues forestières forme la principale ligne de partage des eaux Meuse-Rhin ;
- de nombreux périmètres d'intérêt paysager ;
- sol argileux, par endroits à faible perméabilité à l'eau.

3.5.2.2. Biotique

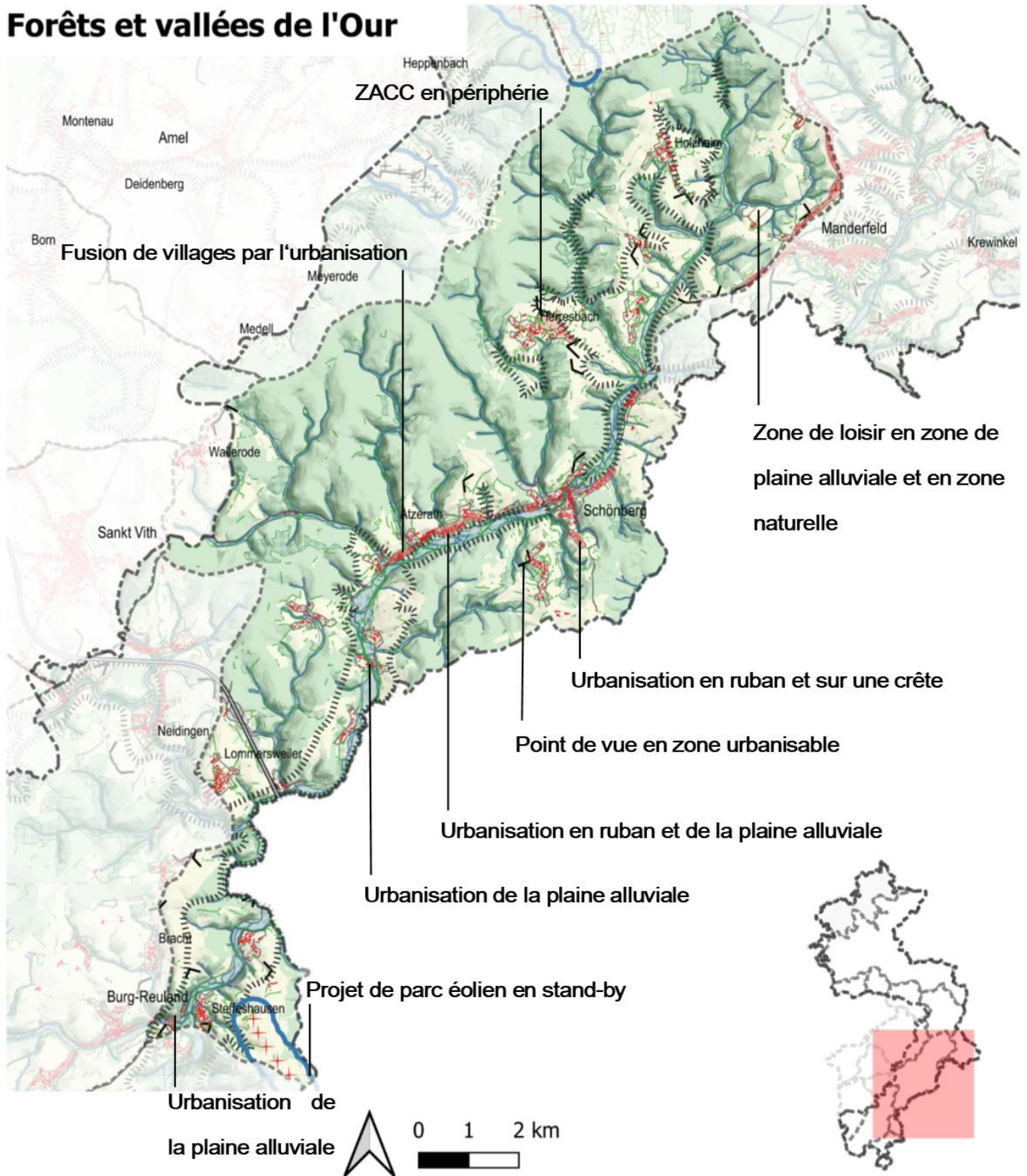
- Fonds de vallée ouverts avec une végétation ripisylve et des prairies accompagnant les cours d'eau ;
- de grandes étendues forestières, surtout sur les versants (principalement des résineux) couvrent la majorité des sols dans cette aire, la plus grande surface forestière contiguë : forêt Ommerscheid ;
- l'utilisation forestière prédomine l'utilisation agricole ;
- certaines prairies appelées « *Flüxwiesen* » qui se trouvent en bas de versant existent encore ;
- de nombreuses zones Natura 2000 dans la vallée de l'Our et dans les vallées latérales.

3.5.2.3. Anthropique

- la plus grande unité paysagère de l'Eifel belge ;
- situation frontalière avec l'Allemagne et contact direct par la rivière frontalière de l'Our ;
- petits villages en fond de vallée et sur les versants, en moindre mesure sur les plateaux ;
- villages se sont principalement développés le long de la route qui suit l'Our ;
- parcours de la route suit presque entièrement celui de l'Our ;
- ancienne carrière d'Andler (montée impossible - sport tout-terrain), moulin Andler Mühle ;
- au sud, l'autoroute A27-E42 traverse l'aire paysagère ;
- quelques infrastructures touristiques disponibles ;
- l'ancienne Römerstraße parallèle à la route Steinebrück-St.Vith ;
- différentes pistes cyclables sur d'anciennes lignes de chemin de fer (point de croisement, tunnel de Lommersweiler),... ;
- relique de la Vennbahn ;
- pont en bois à Auel ;
- carrière à Steffeshausen ;
- Viaduc de Steinebrück/pont Ourtalbrücke Steinebrück - avec une hauteur maximale de 80 m, c'est le plus haut des 30 ponts traversant l'Our ;
- quelques institutions de loisirs et touristiques (campings, minigolf/Schönberg,...) ;
- église Kirche vom Heiligsten-Herzen-Jesu à Steffeshausen (l'église la plus récente de l'Eifel belge, année de construction 1991).

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
+ relief net : vallée de l'Our comme élément central ; + des éléments caractéristiques et à caractère marquant du paysage ; + beaucoup de points de vue ; + la vallée de l'Our comme précieuse connexion écologique + le cours d'eau est riche en éléments accompagnant comme la végétation ripisylve ; + à proximité immédiate de l'autoroute (Lommersweiler, Steinebrück) ; + frontière directe avec l'Allemagne, l'Our est en partie une rivière frontalière ; + commerces de proximité ; + certaines zones sont facilement accessibles ; + habitat majoritairement adapté à la topographie ; + une bonne intégration des bâtiments dans le paysage ; + bâti relativement homogène ; + paysage varié, charmant et proche de la nature ; + grande biodiversité (végétation, faune).	- manque d'infrastructure claire (signalétique) ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - les vallées secondaires ne sont pas toujours visibles et peu valorisées écologiquement ; - à certains endroits, intégration manquante des nouvelles constructions dans le paysage ; + bâti dans les zones sensibles du paysage (sur les lignes de crête). + manque de structures vertes le long de la rue et dans les villages ; + manque d'accès aux transports en commun ; + habitat vacant, en partie dû à des hébergements touristiques ; - l'accessibilité n'est pas aussi bonne partout, l'axe principal est dépourvu de piste cyclable ; - une forte proportion de forêts, mais principalement des forêts résineuses ;	↗ proximité immédiate de l'autoroute, bonne accessibilité ; ↗ potentiel écologique ; ↗ potentiel touristique ; ↗ Piste cyclable de Schönberg à Steinebrück (voie de raccordement) ; ↗ connexion possible de Schönberg à Losheim ; ↗ potentiel pour des projets de coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes. ↗ l'Our en tant qu'élément de connexion est majoritairement en zone naturelle du plan de secteur ; ↗ PCDN de Burg-Reuland et d'Amblève ; ↗ Contrat de rivière Moselle ; ↗ LEADER « Innenentwicklung der Dörfer » - étude sur Schönberg ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	↘ bâti non adapté au site et au relief et dans les zones sensibles du paysage (lignes de crête) ; ↘ plan de secteur qui renforce la problématique de l'étalement ; ↘ risque d'étalement urbain le long des routes ; ↘ constructions en périphéries, manque de transition entre l'espace bâti et non bâti ; ↘ aménagement le long de la route ; ↘ perte de vue sur la vallée de l'Our en raison de certains aménagements ; ↘ risque d'inondation pour de nombreuses zones/endroits le long de l'Our ; ↘ perte des plantes ligneuses accompagnant le ruisseau.

Forêts et vallées de l'Our



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.5.3. Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf (AP 12)

3.5.3.1. Abiotique

- altitude entre 350 et 556 m ;
- vallée de ruisseau de la Braunlauf et l'Ulf avec de nombreux affluents ;
- appartient au bassin du Rhin ;
- relief varié ;
- paysage vallonné ;
- vallées avec des pentes modérées à abruptes ;
- de nombreuses crêtes ;
- des points de vue et des zones panoramiques ;
- sol argileux à bonne perméabilité à l'eau.

3.5.3.2. Biotique

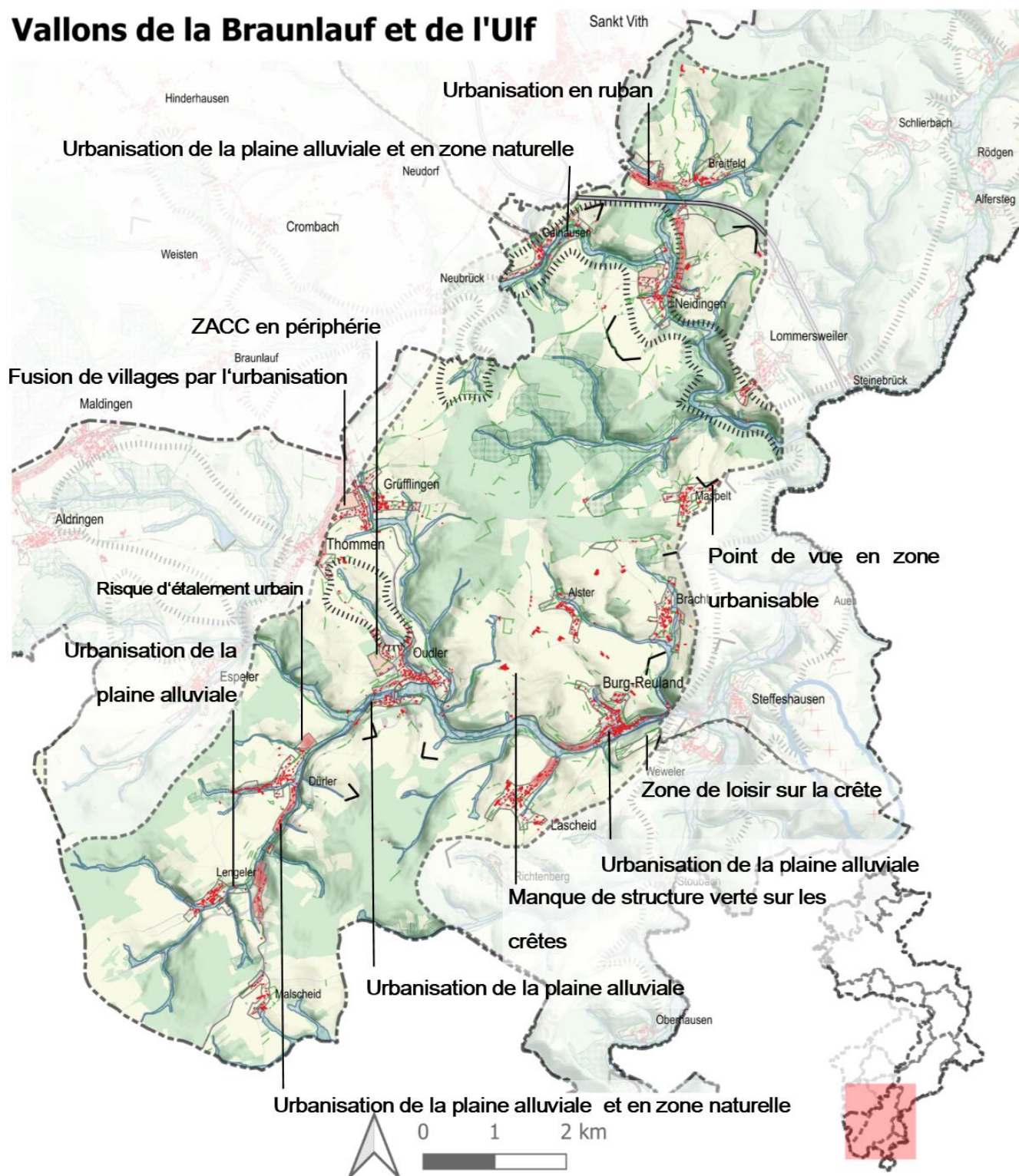
- Alternance de prairies et forêts ;
- openfield à prairies dominantes sur certains plateaux et versants ;
- quelques étendues forestières (majoritairement résineuses) sur d'autres plateaux et les versants souvent encaissés ;
- les milieux ouverts ont généralement peu de structure ;
- quelques vestiges de haies et arbres solitaires ;
- terres de culture, principalement du fourrage ;
- reliques de culture en terrasses ;
- parcellaire forestier constitué principalement de petites parcelles (forêts privées) ;
- d'une manière générale, des fonds de vallée ouverts semi-naturel ou agricole ;
- quelques plantations d'épicéa ou forêts feuillus en fonds de vallée.

3.5.3.3. Anthropique

- petits villages-tas compacts sur les plateaux et les versants ;
- petits villages plus linéaires en fonds de vallées et en bas de versant ;
- Viaduc de Breitfeld ;
- au nord, l'autoroute A27-E42 traverse l'unité paysagère ;
- l'ancienne *Römerstraße* parallèle à la route Steinebrück-St.Vith ;
- quelques infrastructures touristiques disponibles ;
- bâti agricole et forestier ;
- différentes pistes cyclables sur d'anciennes lignes de chemin de fer ;
- frontière luxembourgeoise au sud ;
- ruine du château fort de Reuland ;
- Eastbelgium Action, Fun & Karting Center ;
- camping Hohenbusch.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP12 - Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf	+ relief varié ; + cultures en terrasses comme reliques de l'ancienne utilisation agricole ; + les vallées de la Braunlauf et de l'Ulf comme précieuses connexions écologiques ; + fonds de vallée à l'état semi-naturel ; + de nombreux points de vue qui offrent de belles vues ; + connexion directe à l'autoroute (Lommersweiler, Steinebrück), bonne accessibilité ; + frontière proche avec le Luxembourg ; + peu d'habitat, généralement éparpillé et en ordre lâche ; + paysage très varié ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + la ruine du château fort de Burg-Reuland en tant que monument exceptionnel et élément spécifique ; + pistes cyclables sur d'anciennes lignes de chemin de fer ;	- pas d'infrastructure claire ou peu d'infrastructure d'information (ex. un point d'information) ; - peu de zones forestières écologiquement cohérentes (caractère insulaire) ; - gestion des forêts privées souvent hétérogène (monocultures) ; - manque de structures vertes accompagnant les routes et au sein des villages ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - une forte proportion de forêts avec surtout des cultures d'épicéas ; - intégration manquante des nouvelles constructions dans le paysage ; - aménagement dans les zones sensibles du paysage (bâtiments neufs, bâtiments agricoles,...) ; - Densité de trafic élevé sur la N62 (en particulier pour le village d'Oudler) ; - lignes électriques ; - entrées de village mal aménagées.	➤ potentiel écologique surtout le long de cours d'eau : le Mühlbach et l'Ulf comme éléments de trame bleue à travers les villages ; ➤ potentiel touristique ; ➤ contournement St.Vith – Luxembourg ; ➤ anciennes cultures en terrasse comme éléments de connexion écologique ; ➤ châteaux forts et églises fortifiées ; ➤ murs de pierres sèches ; ➤ PCDN de Burg-Reuland ; ➤ Contrat de rivière Moselle ; ➤ potentiel pour des projets de la coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes ; ➤ LEADER « Haies » ; ➤ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	➤ aménagement non adapté au site et au relief ; ➤ aménagement dans les zones sensibles du paysage ; ➤ pour certains villages comme celui de Burg-Reuland, la zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ne tient pas compte de la morphologie du relief et risque d'aggraver la rurbanisation le long de l'Ulf ; ➤ une grande zone de loisirs au plan de secteur sur le versant nord (versant d'ubac) qui surplombe la vallée de l'Ulf ; ➤ conception des périphéries, transition entre espace bâti et non bâti ; ➤ perte de vue sur la vallée de l'Our en raison de l'aménagement ; ➤ danger d'inondation pour de nombreuses zones/endroits le long de l'Our ; ➤ contournement St.Vith – Luxembourg.

Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

3.6.L'entaille de la vallée de l'Our

3.6.1. Escarpement de la vallée de l'Our (AP 13)

3.6.1.1. *Abiotique*

- altitude entre 350 et 530 m,
- le point le plus bas des cinq territoires paysagers de l'Eifel belge se situe dans cet encaissement ;
- topographie fortement variée ;
- vallée qui se présente sous forme d'encaissement ;
- sols limono-caillouteux à charge de schistes et de grès, faible qualité agricole ;
- la vallée prend une forme en "V" à partir d'Auel, avec de fortes pentes et des affleurements rocheux ;
- points de vue et zones d'intérêt paysager ;
- en de nombreux endroits, les couches de sol sont inférieures à 40 cm ;

3.6.1.2. *Biotique*

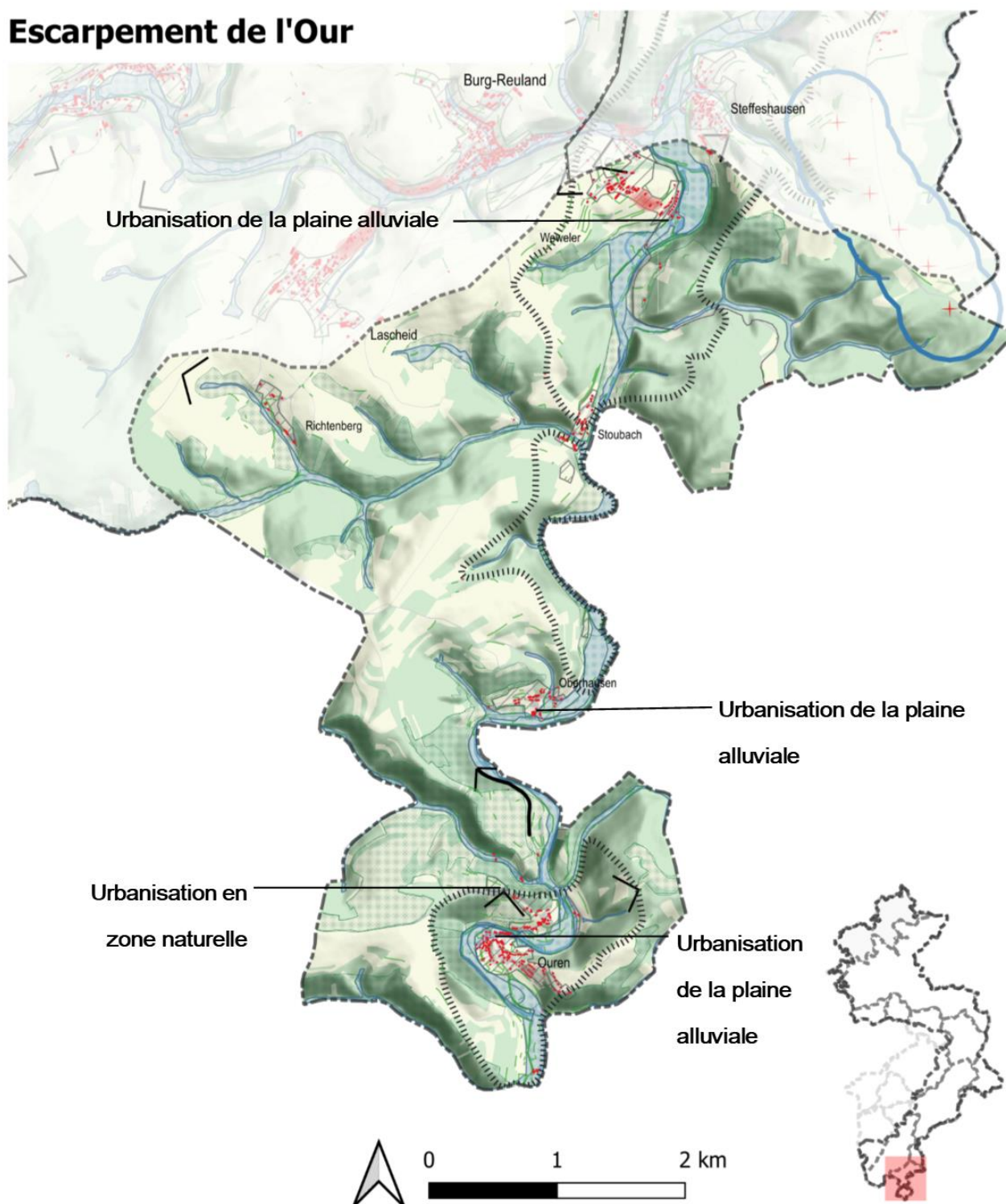
- Versants à pentes abruptes fortement boisés : le plus grand nombre de feuillus et est notamment caractérisée par le chêne ;
- cultures d'épicéas sur les plateaux et certains versants ;
- les fonds de vallée plus larges sont pâturés ;
- végétation ripisylve (aulnes, saules,...) ;
- forte proportion de zones Natura 2000, l'ensemble de la vallée de l'Our constituée de prairies humides de qualité exceptionnelle, de plus petites parcelles forestières adjacentes de bonne qualité ;
- une flore et une faune uniques : par ex. la moule perlière d'eau douce, le Caloptéryx éclatant, le Caloptéryx vierge, le martin-pêcheur d'Europe et le Cincle plongeur ;
- bonne qualité d'eau.

3.6.1.3. *Anthropique*

- Peu d'habitat sauf pour les petits villages isolés et compacts en bas de versant et fond de vallée ;
- vestiges du château fort à Ouren ;
- légende du Rittersprung (roche surplombant) ;
- monument européen tripoint (point historique) ;
- la frontière se situe au niveau du tripoint B-D-L, la frontière passe par l'Our et la Ribbach (pierres de bordure à côté du pont) ;
- nouveau pont de randonnée Georges-Wagner (construction courbe en aluminium, liaison de B à D) ;
- monuments culturels (chapelles, moulins...) ;
- cimetière dans les alentours de l'église (rare) ;
- des infrastructures touristiques telles que le camping à Ouren,... ;

AP13 - Escarpement de la vallée de l'Our	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	+ situation géographique ; + axe de circulation principal parallèle à l'Our ; + un des derniers paysages de vallées de moyenne montagne préservé en Europe occidentale et centrale ; + relief très prononcé et varié ; + large et splendide vue sur la vallée de l'Our ; + frontière proche avec le Luxembourg et l'Allemagne ; + différents ponts assurent la liaison avec l'Allemagne ; + rivière frontalière, un élément de liaison important ; + peu d'habitat, généralement éparpillé et en ordre lâche ; + villages pittoresques (par ex. Weweler, une bonne intégration paysagère du bâti ; + bonne harmonie des éléments naturels et anthropiques ; + paysage très varié ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + bonne qualité d'eau ; + longue histoire culturelle ; + petit commerce	- pas d'infrastructure claire ou peu d'infrastructure d'information (ex. un point d'information) ; - manque de structures vertes au sein des noyaux d'habitat ; - cultures d'épicéas en fond de vallée ; - habitat sur les pentes orientées vers l'est ; - lignes électriques ; - manque de conceptions des périphéries de village ; - pas de conception respectueuse du paysage au bord de la rive à l'intérieur des villages (Ouren) ; - loin de tout, pas de raccordement autoroutier direct ; - accessibilité uniquement par un axe de circulation principal.	➤ potentiel écologique : grandes étendues forestières, cours d'eau ; ➤ potentiel touristique : paysage pittoresque ; ➤ contournement St.Vith – Luxembourg ; ➤ château fort/plateau d'Ouren : il ne reste aujourd'hui que le soubassement d'une tour ronde (sur le côté en pente raide) et quelques murs clairsemés, en partie jusqu'à 2 m de haut ; ➤ potentiel pour des projets de coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes ➤ murs de pierres sèches ; ➤ PCDN de Burg-Reuland ; ➤ Contrat de rivière Moselle ; ➤ LEADER « Haies » ; ➤ GAL « 100 villages – 1 avenir ».	➤ risque d'inondation pour de nombreuses zones le long de l'Our ; ➤ rejet d'eaux usées non épurées dans le bassin versant (Braunlauf, Ulf) de l'Our ; ➤ obstacles dans les cours d'eau empêchant le déplacement de la faune aquatique ; ➤ déclin de l'HORECA, petits commerces... ➤ plan de secteur : zone d'habitat à Ouren en partie non adapté à la morphologie du relief (urbanisation linéaire du versant en contrebas) ; ➤ manque d'infrastructure (internet, connexion GSM...).

Escarpement de l'Our



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naurels		Limite du Parc naturel

3.7. Synthèses des enjeux sur le territoire du Parc

La carte suivante montre les principaux enjeux identifiés sur les cartes précédentes. En fait, les cartes d'enjeux par aire paysagère fournissent une vue plus détaillée des morceaux de territoire en question. Cela nous permet de **rendre visibles davantage d'éléments de conflits potentiels**. Le réseau écologique, les zones à risque d'inondation ou les périmètres d'intérêt paysager qui peuvent entrer en conflit avec les zones urbanisables au plan de secteur en sont des exemples.

Un autre élément anthropique majeur dans le paysage est **l'énergie éolienne**. Tous les parcs éoliens actuels et les projets de parcs éoliens sont répertoriés sur les cartes, même s'ils ont été rejetés dans le cadre de la procédure de permis unique. A l'échelle des aires paysagères, nous avons tracé un rayon de 400 mètres autour de celles-ci, ce qui illustre l'impact local. A l'échelle du Parc naturel, les périmètres de covisibilité de 4km autour des éoliennes permet de rendre visible l'impact que les parcs et projets de parc peuvent avoir les uns sur les autres.

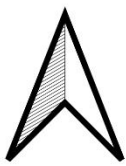
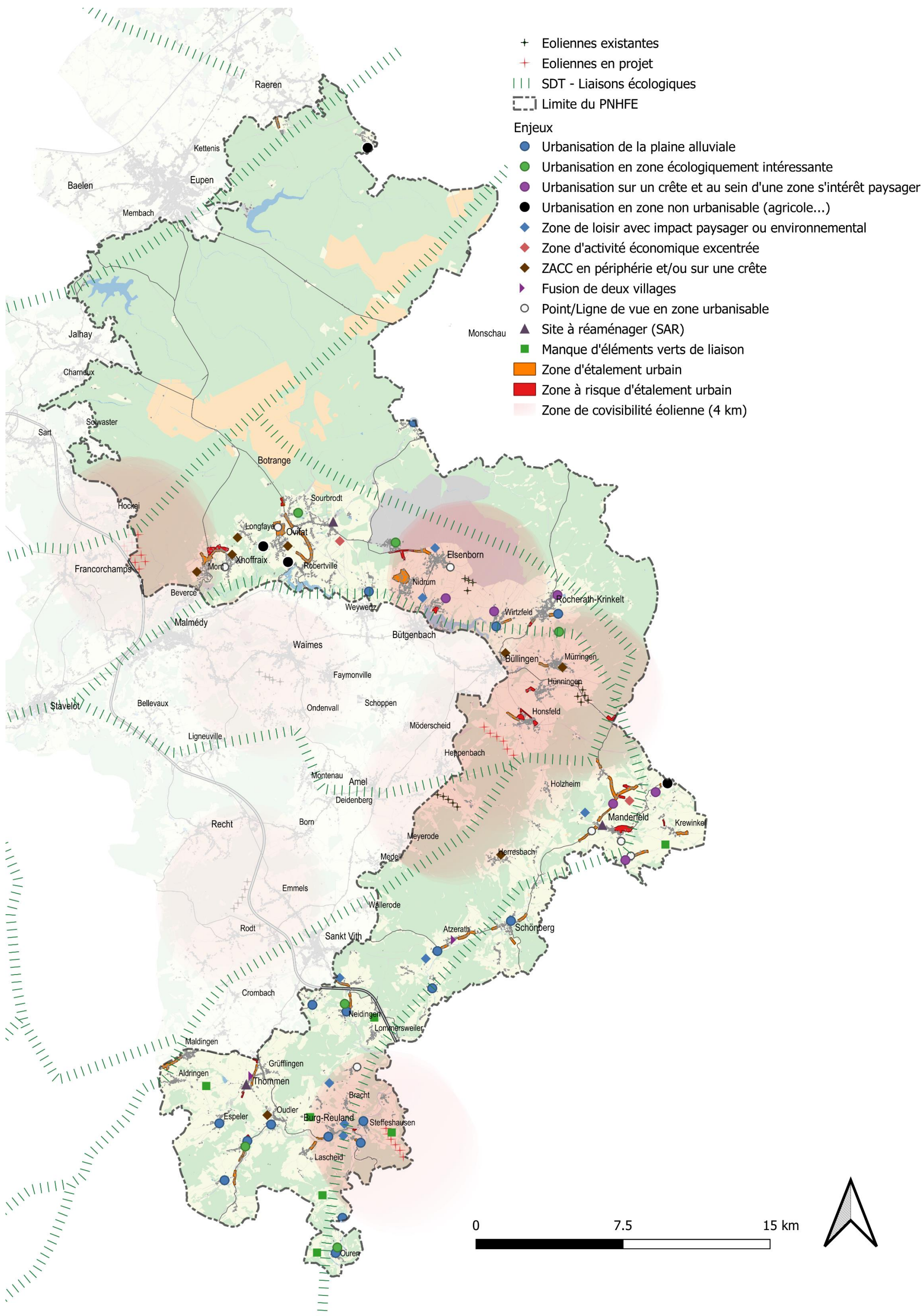
En raison de la richesse des détails **sur les cartes d'enjeux par aire paysagère nous nous contentons de décrire les principaux enjeux** sur ces territoires afin d'éviter de surcharger les plans visuels. **La carte synthétique**, qui contient beaucoup moins d'informations, **rend visible tous les problèmes en jeu sur le territoire du Parc naturel**. Pour cette raison, nous avons choisi des signes faciles à identifier.

Nous avons également ajouté des **zones d'étalement urbain**. Sur les cartes d'enjeux par aire ces zones apparaissent en rouge. La carte synthétique, par contre, distingue les zones actuellement soumises à l'étalement urbain, où les mesures ne peuvent être prises que ponctuellement ou via des règlements visant p. ex. à limiter la densité du bâti, et des zones menacées par l'étalement urbain qui ne sont pas encore urbanisées et où des mesures peuvent être prises pour limiter l'impact sur le paysage et sur la morphologie du village.

D'autres éléments qui ne figurent pas sur les cartes précédentes sont **les liaisons écologiques** qui ont été établies par la région wallonne dans le cadre de l'analyse du réseau écologique wallon. Cet élément peut influencer de nombreuses activités à impact paysager et doit donc être rendu visible.

Lorsque nous analysons en détail les enjeux de la carte synthétique on remarque nous constatons que **certains éléments se produisent régulièrement au sein d'un territoire** :

- Les **villages autour du Plateau des Hautes Fagnes** ont souvent des problèmes d'étalement urbain en surface. Certaines ZACC mal placées peuvent renforcer cet effet. Cependant, la morphologie du relief limite peu l'impact paysager de ces zones.
- Si le projet d'éolien entre Honsfeld et Heppenbach sera finalement réalisé, la densité de parc éolien sera la plus élevée du **territoire de la Haute Eifel**. Compte tenu des liaisons écologiques et de l'impact de covisibilité, les projets éoliens dans cette zone représentent un défi majeur. D'autant plus que nous prenons en compte le développement éolien dans l'Eifel allemand.
- Vu la situation des **villages** en bas de versant **de la vallée de l'Our** on y rencontre souvent des problèmes d'étalement en ruban et de construction en zone inondable et/ou naturelle.
- Dans les **communes de l'Eifel**, il existe un grand nombre de zone de loisir actuellement non urbanisée avec des effets potentiels sur le paysage.
- Dans le sud du parc, les zones agricoles sont pauvres en éléments de liaison verts. Compte tenu du grand nombre de forêts privées, il y a un manque de cohérence dans la gestion de petites parcelles et peu de connexions écologiques (monocultures d'épicéas mal gérées)



4. Le rôle du Parc dans la gestion du paysage

Les Parcs naturels ont été créés pour préserver et mettre en valeur des territoires ruraux habités à forte identité. Leurs paysages et patrimoines remarquables abritent une flore et une faune encore nombreuses et diversifiées qui méritent d'être protégées. Généralement, ce sont une ou plusieurs communes qui s'associent pour créer un Parc naturel. C'est un outil souvent transcommunal aux missions transversales. Etant le premier parc naturel de Belgique (1971), le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel déroge à cette règle. Il a été créé à l'initiative de la Province de Liège qui demeure aujourd'hui son pouvoir organisateur.

Le Pouvoir organisateur d'un parc naturel est exclusivement composé d'élus désignés à cet effet par le conseil communal de chacune des communes du Parc naturel. Comme mentionné en haut, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel fait exception à la règle, car la Province de Liège est le PO. Toutefois, il faut noter que les communes et leurs élus font partie de l'organe qui décide des projets que le Parc naturel va mener : la **Commission de gestion**.

Les Parcs naturels de Wallonie sont régis par le **décret du 16 juillet 1985** qui fixe les missions et le fonctionnement des Parcs naturels. Celui-ci a été **modifié par le décret du 3 juillet 2008** afin de préciser et d'élargir les missions des Parcs naturels wallons et a été publié au Moniteur Belge le 1er août 2008. Selon l'article 7, le Parc naturel vise entre autres à assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel ; à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ; encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie.

Chaque parc naturel se doit doter **d'un plan de gestion décennal ainsi que d'une charte paysagère** qui fait partie intégrante du plan de gestion. Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a renouvelé en 2016, après 3 ans de travail, son **plan de gestion** qui contient un programme d'action sur dix ans (2016-2026). La mise en œuvre de ce document a permis de formuler des objectifs stratégiques et opérationnels liés aux missions du Parc naturel, notamment à la mission « aménagement du territoire et paysage ».

Les **missions principales dans l'axe « aménagement du territoire et paysage » du plan de gestion** sont :

- Participer et informer sur l'aménagement du territoire :
 - Remise d'avis concernant les demandes de permis au sein du Parc naturel ;
 - Sensibiliser le grand public vis-à-vis des thématiques liées à l'aménagement du territoire et à l'intégration paysagère.
- Participer et informer à une gestion durable du paysage :
 - Mettre en œuvre une charte paysagère, socle d'une gestion durable des paysages;
 - Maintien et renforcement de l'infrastructure verte ;
 - Sensibiliser les citoyens à la notion du « paysage ».
- Contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel.
- Sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles.

La charte paysagère permettra d'approfondir les objectifs définis dans le plan de gestion et de formuler des nouveaux objectifs sur base d'une analyse plus détaillée et actualisée du paysage que celle faite dans les diagnostics et études précédentes.

Le Parc naturel délivre, comme tout autre Parc naturel en Wallonie, **des avis sur les demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement et uniques à l'intérieur de son périmètre**, en prenant particulièrement en considération les risques éventuels pour le paysage, l'environnement et la nature. Les communes les plus concernées par la remise d'avis sont Butgenbach, Malmédy, Burg-Reuland et Waimes. Elles sont suivies par Raeren et Bullange. La part de cette dernière est assez faible compte tenu du fait que 95% du territoire communal se trouve au sein du Parc. La majorité provient de la commune de Butgenbach suivie du Service Public de Wallonie (DGO4, DPA, DNF). La majorité de demandes concernent la construction ou la rénovation d'habitations.

Depuis sa fondation, le Parc naturel s'engage dans la gestion des paysages, majoritairement sur son aspect nature. Une grande proportion des projets de longue durée tournent autour de la restauration de la nature, notamment les milieux forestiers et aquatiques. Avant 2013, la thématique du paysage en tant que telle n'est que très peu mentionnée au sein des noms de projets du PNHFE. D'autres petits projets mettent en évidence des initiatives (notamment communales) afin de mieux gérer les espaces ruraux et publics.

De plus, le Parc traite des questions de paysage depuis les années 1990. Cela signifie que sur les 30 dernières années la Commission de gestion a toujours été impliquée dans des projets de dynamique paysagère, mais focalisée sur des projets nature.

Avant 2013, la majorité de l'effectif était engagé dans la cadre de projets européens. A partir de 2013, la transition d'un noyau du personnel sur des fonds structurels de la Province et de la Région wallonne, a permis de mettre en avant les missions du Parc naturel ce qui explique la multiplication des petits projets et initiatives.

Enfin, il semblerait que les grandes dates historiques de changement de statut de l'ASBL ou le nouveau plan de gestion (2016) soient des moments clés pour relancer de nouveaux projets.

C'est dans cette optique que l'établissement de la Charte paysagère amènera encore plus de structure dans les mesures paysagères du Parc tout en ouvrant de nouvelles pistes d'actions.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
+ Superficie importante, un des plus grands parcs naturels de Wallonie; + le parc le plus ancien de la Wallonie; + Maison du Parc - Botrange (ancien Centre nature de Botrange) un établissement emblématique et très connu; + parc naturel transfrontalier avec l'Allemagne (NP Nordeifel); + beaucoup de communes différentes dans le PNHFE, diversité; + seul parc naturel bilingue (allemand, français) en Wallonie; + la Province de Liège en tant que pouvoir organisateur (PO) offre beaucoup d'avantages (appui régulier par les services de la Province); + limites axées sur les éléments naturels (densité de la population très faible & centre urbains hors PNHFE); + faible densité de population, d'où plus faible pression sur les milieux naturels; + diversité dans les missions d'un parc naturel (nature, développement rural, aménagement du territoire et paysage, éducation à l'environnement...); + grand effectif au sein de la maison du Parc - Botrange reparti sur différents services (scientifique, pédagogique, accueil...); compétences variées + augmentation du nombre de projets "paysage" depuis le financement structurel de la SPW (DGO4 et DGO3); + fonds structurel DGO4: 0,9 ETP sur la mission "aménagement du territoire et paysage"; + remise d'avis du Parc dans le cadre des permis d'urbanisme et environnement; + le plan de gestion du Parc (2016) qui a permis une meilleure structuration des projets en "aménagement du territoire et paysage". + plusieurs projets menés par le passé en matière de paysage.	- L'état actuel de la vision générale rend difficile la compréhension du rôle que joue le Parc dans la gestion du territoire ; - superficie du PNHFE différente suivant AR 1978 (DGO3) et PDS de 1979 (DGO4) : suivant la thématique (aménagement du territoire ou protection de la nature), le périmètre du PNHFE peut changer ; - aucune commune ne se retrouve entièrement dans le Parc ce qui rend difficile de remplir certaines missions; - pouvoir organisateur provinciale et non communal, ce qui renforce le manque d'implication des communes ; - limites non administratives: beaucoup de données (démographique, socioéconomique...) non accessibles à l'échelle du PNHFE; - portions de territoire communales au sein du Parc diffèrent d'une commune à l'autre : degré d'implication vis-à-vis les projets du Parc; - peu de reconnaissance du PNHFE pour les habitants et administrations communales (7/12 communes ont – de 10% de leur population dans le PNHFE); - le nom Maison du Parc - Botrange porte confusion pour le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel: "Parc naturel Botrange", "Parc naturel Hautes Fagnes"...; - manque de cohésion dans les missions entre les différentes parties du Parc naturel transfrontalier; - un territoire bilingue demande d'avoir un personnel bilingue (offre en employé(e)s potentiel(le)s plus restreint), tous les documents en deux langues (plus de coûts et de temps de travail); - beaucoup de communes de morphologie différente (population, langue, géographie...) rendent plus difficiles la mise en œuvre de projets supra-communaux cohérents; - manque d'acceptation de la structure parc naturel au sein de tout le personnel (deux structures différentes avant la fusions "Centre nature" et "Parc naturel") ou lenteur de la fusion des deux entités dans les esprits de l'équipe ; - turn-over de la direction, qui a freiné la mise en place de stratégies sur le long terme, réseau, ... - fonds structurels de la DGO4 ne sont que des frais de personnel, le financement de projet en aménagement du territoire doit être assuré par d'autres sources (Europe, appel à projet...); - l'acceptation de la fonction remise d'avis du Parc diffère d'une entité administrative à l'autre (communes, Wallonie); - manque d'une certaine cohérence dans les projets "paysage" du plan de gestion.	➤ Budget provinciaux pour des projets supracommunaux et transfrontaliers; ➤ présence des représentants des communes du Parc au CA (intérêt); RW appuie le concept de la supracommunalité; ➤ le Parc naturel bilingue peut servir de lien entre différentes communes (FR et ALL) et l'Allemagne (pour des projets transfrontaliers); ➤ le Parc naturel en tant que structure supracommunale, voir transnationale; ➤ le Parc naturel en tant que structure stable (financement structurel...) et de longue durée : les fonds structurels de la Région wallonne garantissent une planification à long terme; ➤ le Parc naturel comme innovateur et territoire d'expérimentation ; ➤ multitude structures de financement applicables sur le territoire (Euregio-Meuse-Rhin, Grande Région, Wallonie, Province, GAL...); ➤ Fédération des parcs naturels de Wallonie garanti un appui et un échange régulier entre les parcs naturels ; ➤ plateforme paysage organisée par la Région wallonne qui rassemble régulièrement les chargés de mission « paysage » des parcs naturels et des GAL ; ➤ multitude d'acteurs du paysage sur le territoire du Parc (Parc des 3 Pays, Région wallonne, Province de Liège, communes, ULg, GAL...); ➤ étudier la possibilité de l'agrandissement du PNHFE à l'ensemble des territoires communaux; ➤ plan de gestion du Parc de 2016 et la charte paysagère augmentent la cohérence et une ligne de conduite pour la gestion durable du paysage; ➤ plan de gestion transfrontalier du Parc naturel germano-belge ; ➤ actions de sensibilisation possibles à l'échelle des communes ; ➤ formation régulière du personnel du Parc pour remplir ses missions ; ➤ « Bussines Model Canevas » du Parc en cours (étude sur l'amélioration de l'image externe du Parc...) qui permettra à terme de diminuer la dépendance vis-à-vis des appels à projets; ➤ augmentation de la visibilité du Parc et de ses projets (Journal du Parc, presse, site web, facebook...) augmente l'acceptation par la population et les communes ; ➤ plusieurs projets concrets en cours, avec des communes, des citoyens permettent d'ancrer le Parc naturel dans le territoire, se faire connaître.	➤ Non éligibilité des investissements hors Parc: difficilement compréhensible pour les habitants et les administrations ; ➤ affectation du sol au sein du Parc avec une grande portion des milieux naturels et forestiers: possibilité réduite de réalisation de projets d'aménagement du territoire et d'agriculture ; Recherche de financement actuelle axée principalement sur les appels à projets (européens ou wallons) double problème : cela mobilise une grande partie du temps de travail du personnel et d'autre part, ça contribue à un fonctionnement à l'opportunité plutôt qu'à un fonctionnement stratégique à long terme ; ➤ beaucoup de projets à durée déterminée : une grande partie de l'effectif au sein de l'équipe scientifique n'est engagée à contrat déterminée (perte régulière de connaissances et savoir) ; ➤ après l'achèvement de certains projets, difficile d'assurer un suivi voir une mise à jour (p. ex. WebGIS du Parc) ; ➤ la réalisation de projets « paysage » dépend fortement de la volonté et du financement d'autres structures et d'organisation ce qui rend plus difficile une gestion paysagère cohérente à long terme ; ➤ suppression du droit de remise d'avis dans le CoDT: manque de cohérence territoriale dans la remise d'avis et dépendance de la volonté des différentes entités administratives.